L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1549 - VENDREDI 18 OCTOBRE 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Lycées, université, mobilités, développement industriel, filière hydrogène, Pac…

La région au travail



Loin des emballements médiatiques suscités à coup de « buzz » bien calculé, la Région travaille et mène de front de nombreux dossiers destinés à améliorer le quotidien des citoyens. Améliorer le quotidien, c'est d'abord créer de l'activité, donc de l'emploi et des services sur tous les territoires. Cela ne peut se faire qu'en investissant pour l'avenir. Dans une grande région agricole comme la Bourgogne Franche-Comté, l'avenir, c'est aussi la Pac de 2021-2027. Un rendez-vous qu'il ne faut pas manqué et qui nécessite une totale mobilisation des forces vives de la région et des élus nationaux, locaux et agricoles. Ils ont tous été conviés à réunion dont l'objectif était de fédérer toutes les énergies vers un même objectif : donner à la nouvelle Pac des moyens à la hauteur des enjeux des territoires de Bourgogne Franche-Comté et des attentes des agriculteurs particulièrement malmenés ces dernières années.

Pages 15 et 16

Encart : Dépliant Richard Manutention (21).

Côte d'Or

› Porte ouverte

Essai transformé pour le Drive Fermier 21



Nièvre

› Viticulture

Les vendanges se terminent



Yonne

› Cultures

Des incertitudes planent autour du colza







Sommaire

Côte-d'Or
04 • Porte ouverte : Essai transformé pour le Drive Fermier
05 • Action syndicale : *«Vérifions les étiquettes pour une meilleure identification de l'origine»*
06 • Mobilisation du 8 octobre... suite: Retour en images sur la mobilisation à Til-Chatel

Nièvre
07 • Viticulture : Les vendanges se terminent
08 • Pisciculture: L'atelier de transformation inauguré
09 • Chambre d'agriculture : Le désherbage roule des mécaniques !
10 • Taxe sur le foncier non bâti : Des mesures prises face à la sécheresse 2019

Yonne
11 • Cultures : Des incertitudes planent autour du colza
12 • Ensilages de maïs : Que peut-on attendre de la récolte 2019 ?
13 • Agri-Viti-Emploi 89 : Le groupement d'employeurs se développe
14 • Marché des terres de France : Un nouveau succès

Région et ailleurs
15 • Loin des emballements médiatiques et politiques : Une région au travail
16 • Tour d'horizon régional pour une Pac forte à la hauteur des enjeux des territoires
17 • Énergie renouvelable : Méthanisation, une nouvelle voie
18 • Changement climatique : Développer l'autonomie alimentaire pour augmenter la résilience

Filières
19 • **Cultures** Implantation des pois d'hiver : Une étape clé
20 • **Élevage** Cantal : Des éleveurs minés par le loup

Infos Services
21 • Équipement
22-23 • Marchés
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces Légales
31 • Paroles de Jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

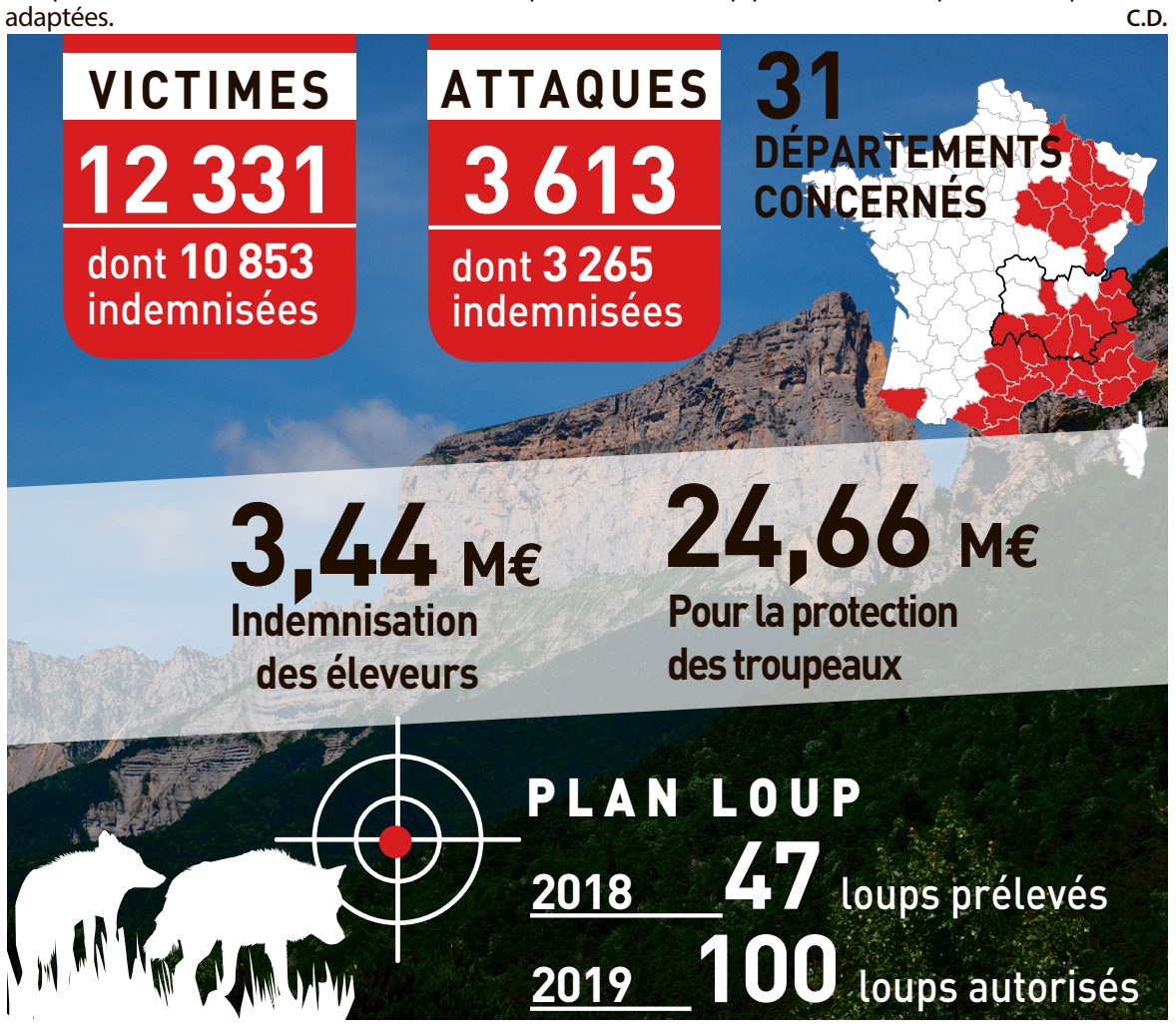
Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

L'infographie

Prédation La pression du loup toujours plus forte

Avec une population estimée à 530 individus, le loup a dépassé le seuil de viabilité fixé à 500. Depuis 2008, le nombre d'animaux d'élevage prédatés est en constante progression. Pour les éleveurs qui pourtant, mettent en place des mesures de protection, la pression est trop forte et la situation n'est plus tenable. Si le plan loup 2018-2023 apporte quelques avancées pour les professionnels, le compte n'y est toujours pas. Pour les scientifiques, en plus des mesures indispensables de protection des troupeaux, il faut aussi mieux connaître le comportement du loup pour trouver les parades les plus adaptées.

C.D.



L'impact du loup en 2018.

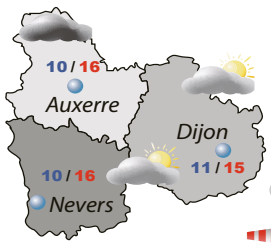
En bref

Étiquetage Le gouvernement lance la concertation

Le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume et la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie Agnès Pannier-Runacher ont lancé le 15 octobre la *«concertation sur un projet de décret visant à rendre obligatoire l'étiquetage de l'origine de la viande servie dans la restauration hors foyer»*, indique un communiqué commun. Une mesure attendue de longue date par les professionnels et rappelée par Didier Guillaume dans son discours au Space (Rennes), le 10 septembre. En restauration, seule la viande bovine est actuellement concernée par l'obligation d'affichage de l'origine. Le projet de décret vise à étendre cette disposition *«aux viandes porcines, ovines et de volaille»*. Ce texte a été *«soumis à concertation avec les filières agricoles concernées, les professionnels de la restauration et les associations de consommateurs»*, indique le communiqué. A l'issue de ces discussions, il sera notifié à la Commission européenne, puis transmis au Conseil d'État. *«Sous réserve de la validation du texte par ces différentes instances, l'obligation pourrait entrer en vigueur au 1er avril 2020»*, espèrent les ministres.

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 18 Octobre

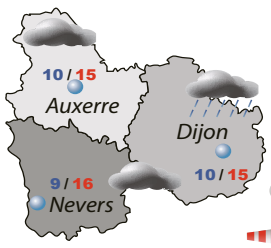


Nuageux
Ce vendredi sera partagé entre passages nuageux et timides apparitions du soleil.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 14 à 17°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint Luc
Soleil : 08h15 - 18h58
Lune : 21h43 - 12h51

Samedi 19 Octobre



Maussade
Un ciel menaçant et quelques précipitations en perspective pour ce samedi. Les températures dans l'ensemble stationnaires.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 13 à 16°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

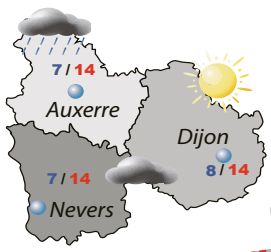
Saint René Goupil
Soleil : 08h17 - 18h56
Lune : 22h29 - 13h55

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 20 Octobre



Mitigé
Ce dimanche sera partagé entre quelques pluies et de belles éclaircies localement.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 12 à 15°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Adeline
Soleil : 08h18 - 18h54
Lune : 23h26 - 14h54

Prévisions à 7 jours

Lundi 21 Octobre au Mercredi 23 Octobre
Quelques nuages et de belles éclaircies en perspective.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 3 à 5°C T° maxi : 14 à 16°C

Du Jeudi 24 Octobre au Dimanche 27 Octobre
Un ciel nuageux à couvert, avec de timides apparitions du soleil.
Vents : Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini : 5 à 7°C T° maxi : 14 à 16°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Société

« Il y a un sacré manque de reconnaissance envers les agriculteurs »

Le 8 octobre, près de 10 000 agriculteurs se sont mobilisés dans toute la France, d'après la FNSEA et des JA, à l'origine de l'appel. Leur mot d'ordre : *« France, veux-tu encore de tes paysans ? »* Un slogan a rassemblé des agriculteurs inquiets de leur image et de leur perte d'influence politique. Reportage en zones céréalière et d'élevage.



« *Ras le bol.* » Ces trois mots revenaient continuellement dans la bouche de nombreux agriculteurs mobilisés le 8 octobre dernier, à l'appel de la FNSEA et des JA. D'après les syndicats majoritaires, 10 000 agriculteurs ont participé à une centaine de blocages routiers ou d'opérations escargots dans *« l'ensemble des départements français »*. Dans leur viseur, trois sujets : *« l'agribashing »*, les accords de libre-échange (Ceta et Mercosur) et les distorsions de concurrence. Derrière le slogan *« France, veux-tu encore de tes paysans ? »*, les manifestants étaient nombreux à exprimer leur lassitude face à un contexte social et économique lourd.

« Déjà qu'on ne gagne pas notre croûte, et en plus on nous casse du sucre sur le dos tout le temps ! », résume cet agriculteur rencontré lors d'une opération escargot au Mans. Ce 8 octobre, ils étaient une petite cinquantaine à s'être rassemblés, sous la pluie, au rond-point de l'Océane, un point d'accès stratégique vers le chef-lieu sarthois. *« Il y a un sacré manque de reconnaissance envers les agriculteurs »*, déplore Quentin, jeune salarié en élevage laitier à Domfront-en-Champagne. *« Ce qui revenait tous les jours quand je croisais des voisins aux ensilages, c'était les antispécistes »*, constate Hervé de Viron, vice-président des JA 72. D'après cet éleveur laitier, *« l'ambiance est à l'énervement, tout le monde en a assez de voir tous les matins un nouveau reportage à charge sur l'agriculture »*.

Alors que les intrusions dans les élevages se sont multipliées ces derniers mois, un nouveau palier a été franchi à la mi-septembre, avec l'incendie de trois poulaillers dans l'Orne. Producteur laitier installé à une dizaine de kilomètres du Mans, Émeric n'hésite pas à parler de *« discriminations » : « Les mouvements végans représentent un faible pourcentage de la population. Quand on voit le pouvoir qu'on leur donne, le temps de parole qu'ils ont dans les médias, ce n'est pas normal. Ça m'inquiète pour l'avenir »*.

Les agriculteurs inquiets de leur perte d'influence politique

En zone céréalière, c'est surtout le sujet des phytos qui dégrade les relations de voisinage. *« On nous lance des cailloux, des cannettes. On se met en face de votre pulvérisateur, cela m'est arrivé il y a deux ans »*, raconte Christophe Lerebour, céréalier à Gometz-la-Ville (Essonne). *« Les ZNT, je n'ai même pas envie de calculer »*, lance-t-il, en référence au projet d'arrêté sur les zones de non-traitement. Le gouvernement a indiqué qu'il publiera son texte avant la fin de l'année. Mais de nombreux maires, souvent de communes rurales, ont déjà pris leurs propres arrêtés anti-phytos. Le maire de Langouët (Ille-et-Vilaine) avait ainsi proposé d'interdire les pesticides dans un rayon de 150 m des habitations, alors que l'Anses recommande des ZNT de 5 à 10 m selon les cultures. Une décision finalement retoquée, mais qui a ouvert une brèche politique. *« On arrive à la veille des élections municipales. Tout le monde est arc-bouté sur les 150 mètres ; tous les maires vont mettre ça dans leur programme »*, craint un autre céréalier rencontré par Agra Presse en Essonne. *« J'ai une parcelle qui fait 300 mètres de large ; avec les ZNT, elle disparaissait »*, raconte encore un jeune cultivateur de 21 ans, récemment installé.

> « Les politiques n'ont pas assez pris conscience de la gravité de la situation »

Pour Hervé de Viron, cette polémique autour des ZNT a *« mis le feu aux poudres »*. *« Il y avait déjà eu la signature du Ceta, celle probable du Mercosur, les intrusions dans les élevages… »*. Au-delà du débat sur la largeur des zones non traitées, les agriculteurs semblent s'inquiéter de leur perte d'influence politique. *« Le monde politique est trop loin de chez nous, estime Michel, exploitant à la retraite dans le canton de Conlie (Sarthe). Les politiques n'ont pas assez pris conscience de la gravité de la situation. Ils s'imaginent que si on ne produit pas notre alimentation en France, il suffira de l'importer car il y a de la nourriture de qualité partout. Mais ce n'est pas vrai. ». « On a l'impression de ne pas être écoutés, il y a un esprit de fatalisme »*, renchérit Fabien Denis, jeune éleveur installé en 2011 près de Fresnay-sur-Sarthe.

> La polémique autour des ZNT a « mis le feu aux poudres »

« La montée en gamme, on l'a faite »

Du point de vue économique pourtant, *« pour la majorité, ce n'est pas le marasme aujourd'hui »*, reconnaît Michel. On est loin du coup de force de 2015, quand les syndicats agricoles avaient occupé la place de la Nation en pleine crise du lait. *« Il ne faut pas se leurrer, on n'a pas des prix qui nous permettent de réinvestir dans nos élevages »*, tempère Émeric. Avec *« un prix de base à 330 € les 1 000 litres »*, il manque d'après lui *« 30 à 40 € pour vivre de notre métier et investir »*.

Pour nombre d'agriculteurs rencontrés, les mesures issues des EGA n'ont pas encore produit leurs effets espérés sur le revenu. *« Le gouvernement n'est pas allé au bout, dénonce Fabien Denis. Il n'a pas le courage de faire des réformes et de s'opposer aux énormes groupes agro-industriels et aux GMS ». « La montée en gamme, on l'a faite »*, estime celui qui est aussi président régional des JA. *« Le gouvernement nous rajoute des contraintes qui, soi-disant, vont tirer notre agriculture vers le haut et, parallèlement, est prêt à signer des accords commerciaux avec l'Amérique du Nord et du Sud, qui n'ont pas les mêmes standards de production que nous »*.

Accords de libre-échange, revenu agricole ou dénigrement des pratiques agricoles : pour tous ces sujets, les syndicalistes agricoles se tournent vers les pouvoirs publics. *« Ce qu'on aimerait, c'est que l'État affiche clairement son soutien »*, lance Hervé de Viron. Pour la FNSEA et les JA, la journée du 8 octobre se voulait un *« premier avertissement au gouvernement »*. Rendez-vous est déjà donné le 22 octobre pour une nouvelle mobilisation.

YG

Focus Poussés par le terrain, les syndicats maintiennent la pression tout l'automne

Après la mobilisation du 8 octobre, la FNSEA et les JA maintiendront la pression tout l'automne : ils ont annoncé un calendrier de mobilisations jusqu'à la mi-novembre. Après une campagne d'étiquetage sur l'origine des aliments, les syndicats aborderont le thème de la restauration à partir. Le 22 octobre, des convois agricoles convergeront vers les préfectures avec le message *« Macron, veux-tu encore de nous ? »* Le gouvernement disposera d'un *« temps de réponse »* la semaine du 4 novembre, avant un *« temps fort sur l'Europe »* organisé par les syndicats, le 15 novembre à Strasbourg. Ces mobilisations étaient prévues de longue date : le 25 juin, la présidente de la FNSEA Christiane Lambert avait annoncé des actions *« à la rentrée »*, notamment contre l'accord avec le Mercosur. Mais la pression du terrain s'est fait sentir avant la date prévue. Le 23 septembre, une vingtaine de FDSEA ont mené leurs propres actions, à l'appel de la FRSEA Grand Bassin Parisien. En première ligne sur le dossier des ZNT, les syndicalistes d'Ile-de-France ont confirmé le rôle moteur qui leur est souvent attribué dans le lancement d'actions syndicales. Pour Hervé de Viron, vice-président des JA de la Sarthe, *« le mot d'ordre vient du national. Mais s'il y a un mot d'ordre, c'est bien parce qu'il y a une pression du terrain »*.

► Agenda

26/10 Concours charolais de l'Aucois Sud



La Fédération Charolaise de Côte d'Or et le Comice Agricole de Pouilly en Auxois organisent pour la 12ème année, le Concours de l'Auxois Sud. Cet événement se déroulera le samedi 26 octobre et rassemblera des reproducteurs et des reproductrices de race charolaise à Pouilly en Auxois.
Au programme de la journée :
• 8h00 – 12h00 Opération des jurys, classement des animaux
• 13h00 Repas avec Faux filet Charolais
• 15h30 Remise des prix
Après-midi Exposition - vente Marché de producteurs locaux Atelier dessins et animations enfants

Tous les éleveurs intéressés par l'achat de reproducteurs de qualité sont invités.
Renseignements à la Fédération Charolaise de Côte d'Or au: 03.80.90.68.80
Au menu : faux filet charolais par le Restaurant « Le Dauphiné »
Réservation pour le repas auprès de : Éric Bize 06 24 69 61 13.

► Formation

31/10 - Limiter les pertes en élevage ovin
Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

07/11 (temps à distance) - 21/11-12/12 - Insémination par l'éleveur (bovins). Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

Porte ouverte

Essai transformé pour le Drive Fermier 21

Le Drive Fermier a trois ans et pour fêter dignement l'anniversaire de leur structure, les producteurs du Drive Fermier de Côte d'Or avaient donné rendez-vous au grand public dans leur local situé sur la zone Cap Nord à Dijon le 28 septembre.



Une équipe prête à recevoir les futurs clients d'un Drive fermier au top de sa forme.

Le Drive Fermier a trois ans et pour fêter dignement l'anniversaire de leur structure, les producteurs du Drive Fermier de Côte d'Or avaient donné rendez-vous au grand public dans leur local situé sur la zone Cap Nord à Dijon le 28 septembre.Trois ans cela se fête, surtout quand il s'agit d'un projet collectif mené à bout de bras par des agriculteurs soucieux de faire rimer bien manger et santé. Ce projet collectif, à caractère économique, social et environnemental, remet le local au centre des habitudes de consommation, en amenant la ferme et ses produits au plus près des consommateurs de la ville.
Le principe est simple, les consommateurs choisissent en ligne les produits qui les intéressent et qui sont mis à disposition par une quarantaine de fermes du département. Vente en ligne et circuits courts font bon ménage, en 1 clic, le consommateur trouve tout ce qui lui est nécessaire sur un même site. Les commandes sont ensuite retirées chaque vendredi après-midi au local de la zone Cap Nord.
Le concept est original puisque ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui gèrent collectivement le Drive Fermier : de la livraison à la vérification des paniers, jusqu'à la distribution des commandes. En trois ans, la formule a trouvé ses adeptes et conquis de nouveaux consommateurs, bien décidés à privilégier une démarche locale. Le nombre de paniers et leur valeur moyenne a augmenté progressivement, preuve que les habitudes de consommation sont en train d'évoluer.
Cette journée portes ouvertes a permis aux visiteurs de découvrir les coulisses du Drive Fermier, notamment le local de vente et l'organisation mise en place par les producteurs. Premier essai transformé pour Frédéric Marcouyoux qui apprécie la bonne fréquentation et surtout la bonne ambiance qui a régné durant toute la manifestation. Au final, les producteurs comme les consommateurs y ont trouvé leur compte, certains n'hésitant plus à sauter le pas du local. «*La communication réalisée en amont, le jour même et ensuite a bien fonctionné et aboutit à une augmentation des commandes*».
Une centaine de commandes sont désormais effectuées et livrées chaque semaine. Le jour même la formule restauration et marché de producteurs a su plaire. Ce premier essai pourrait bien déboucher sur de nouveaux rendez-vous. Les quinze producteurs présents ce jour-là sont tout à fait prêts à remettre le couvert…

AMK



De bons produits, des sourires et des découvertes gustatives, il n'en faut pas plus pour attirer et retenir la clientèle.



Le plaisir d'un étal attrayant, rien de mieux pour donner envie de se mettre aux fourneaux.





Action syndicale

«Vérifions les étiquettes pour une meilleure identification de l'origine»

Dans le cadre d'une action nationale FNSEA - JA, un groupe d'agriculteurs de Côte d'Or s'est rendu ce mardi 15 octobre au Centre Commercial Dijon Toison d'Or pour y mener une opération de vérification de l'étiquetage sur l'origine des produits.



Opération de sensibilisation des consommateurs dans les rayons du magasin Carrefour Toison d'Or.

La traçabilité est une demande forte des consommateurs depuis de nombreuses années. L'étiquetage alimentaire doit leur fournir une information précise pour un achat éclairé.

Mais pour cela, il faut que le consommateur trouve rapidement l'info sur l'origine, ce qui reste souvent compliqué voire parfois ambigu.

Dans ce contexte, la FNSEA et les JA ont lancé le 12 octobre une opération baptisée *«N'importons pas l'alimentation que nous ne voulons pas !»* Une action nationale qui vise à échanger avec les consommateurs, directement dans les points vente, et qui permet notamment de les sensibiliser à l'étiquetage des différents produits.

En Côte d'Or, cette opération de terrain s'est traduite par une visite au centre commercial de Dijon Toison d'Or ce mardi 15 octobre.

Durant plusieurs heures, un groupe d'agriculteurs s'était donné rendez-vous dans les rayons pour échanger avec les clients consommateurs sur l'intérêt des produits *«origine France»* et aussi leur expliquer pourquoi il faut les favoriser. Cette opération a également permis de mettre en évidence des produits dont l'étiquetage sur l'origine pourrait être source de confusion. L'occasion de rappeler à la grande distribution, ainsi qu'aux politiques, que l'étiquetage d'origine reste une demande forte des producteurs mais également des consommateurs.

Constat dans les rayons

Parmi les produits observés, les agriculteurs ont pu constater des situations susceptibles de tromper les consommateurs. À titre d'exemple, de nombreux produits n'affichent pas de mentions précises sur l'origine des matières premières (*«origine EU/non UE»*). Par ailleurs, certains produits affichent des mentions pouvant prêter à confusion sur l'origine : drapeau français ou carte de France avec une indication visible type *«Fabriqué en France»*, *«Pétrie en France»* alors que l'origine des matières premières n'est pas indiquée ou avec des matières premières non françaises (beaucoup moins visibles).

• **Les bons élèves dont l'origine précise est indiquée (et souvent Française)** : les produits laitiers de manière générale (laits, fromages, yaourts, laits infantiles, bios et conventionnels) ; les viandes non transformées ; les fruits et légumes ; les œufs.

• **Les mauvais élèves dont l'origine est floue ou l'indication est trompeuse :** les plats préparés, frais ou conserves, les charcuteries *«libre-service»* (pas de mention d'origine ou indiquée seulement pour la viande, mentions type *«préparé en France»* sans ingrédients français…) ; les céréales et biscuits (rares mentions d'origine) ; d'une manière globale les rayons bios (*«origine UE/non UE»*) et végan (aucune mention) ; les miels (origine UE/non UE).

Le retour des consommateurs

Dans l'ensemble, les consommateurs sont ouverts à la discussion sur cette problématique. Certains sont déjà sensibilisés à l'origine des produits mais avouent qu'il reste très compliqué de s'y retrouver, et parfois même impossible d'identifier une origine. D'autres, moins avertis, ont appris avec les producteurs à lire entre les lignes des stratégies marketing des entreprises alimentaires.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ



Exemple d'indications d'origine relevées au cours de cette journée.



Mobilisation du 8 octobre... suite

Retour en images sur la mobilisation à Til-Chatel

30 tracteurs, 70 manifestants… Ils étaient nombreux à avoir répondu à l'appel de la FDSEA 21 et des JA pour rallier le rond-point de l'Arc, à la sortie de l'A31.





Ce ne fut pas la prise de la Bastille mais ils ont quand même tenu bon sur le rond-point de l'Arc à la sortie de l'A31 à Til-Chatel. 30 tracteurs, 70 manifestants, qui s'ajoutent à ceux de Pouilly en Auxois, la mobilisation a atteint son but. Montrer l'unité, la cohésion et le ras-le-bol d'une profession vilipendée et d'un métier bafoué sur l'autel du commerce international.

Si la participation ici comme ailleurs fait chaud au cœur, le cœur justement n'y était pas et la gravité des visages témoignait d'une montée de la détresse chez beaucoup d'agriculteurs.

Sécheresses à répétition, contraintes nouvelles, incertitude sur la Pac, incohérences du Ceta et du Mercosur… N'en jetez plus… La coupe est pleine. *«France, veux-tu encore de tes paysans ?»* tel était la question qui en appelle directement au bon sens des élus et des gouvernants, qu'ils soient de France ou d'Europe.

Pour amener une réponse claire, sans ambiguïté, d'autres manifestations et points de pression sont prévus dans les prochaines semaines.
Histoire d'enfoncer le clou. Un pique-nique le midi et l'allumage d'un feu géant ensuite, ont pu réchauffer les corps en attendant mieux.

AMK

FDSEA

La section des anciens exploitants a fait sa rentrée

En septembre dernier, trois réunions ont été organisées par la Section départementale des anciens exploitants de la FDSEA 21.
Deux réunions intercantonales se sont tenues le 10 septembre à Baigneux-les-Juifs, puis 12 septembre à Bretenière.
Sur fond de réforme des retraites, sujet également à l'ordre du jour, les thèmes de discussions n'ont pas manqué. La taxe foncière, le Parc National Châtillonnais, la loi sur les traitements phytosanitaires, les élections MSA et FDSEA, le pique-nique, l'assemblée générale 2019, l'ambroisie, les complémentaires santé et la Carte Moisson sont autant de thèmes abordés durant ces réunions qui ont rassemblé une cinquantaine de participants.
Un compte rendu sera prochainement disponible sur le site www.fdsea21.fr à la rubrique "anciens exploitants" ou par courrier sur demande pour ceux qui n'ont pas d'accès internet.
Une commission commune entre les anciens exploitants et les bailleurs a également eu lieu le 20 septembre à Bretenière, en présence de M. Laiguede, juriste en droit rural à la FDSEA71. Les rouages de la fiscalité et de la transmission d'exploitation, les différents types de baux, les formes de sociétés, les associés, les contrats, les droits des bailleurs, les droits des usufruitiers, les droits de succession, de donation, le démembrement… un très grand nombre de sujets d'actualité ont été abordés lors de cette réunion. Les participants ont également pu poser leurs questions au juriste en fin de séance. Un compte rendu complet a été transmis aux membres des deux commissions n'ayant pu assister à la réunion.



FDSEA21

Voyage

Les anciens à la conquête du Pays Basque

Le 7 octobre dernier, pour son voyage annuel, la section des anciens de Côte d'Or est partie à la découverte du Pays Basque et de ses traditions.



Ce séjour a été organisé en partenariat avec les établissements Girardot qui avaient préparé un programme bien rempli à nos participants, en compagnie d'un guide professionnel.
Au programme : visite d'un élevage de porcs basques et dégustation, visite de la cité médiévale de Saint-Jean-Pied-de-Port, soirée chants basques à l'église d'Ascain, visite de Fontarrabie, déjeuner au Col d'Ibardin, découverte de Saint-Jean-de-Luz, visite guidée de Bayonne, visite d'une conserverie et dégustation de jambon, déjeuner dans une cidrerie, découverte de Biarritz, ascension de la Rhune en train à crémaillère, déjeuner typique dans une grotte…Le tout dans une ambiance conviviale et sous une météo très clémente. Les participants sont rentrés très satisfaits de leur séjour à la fois touristique et gourmand.
Plus d'information et de photo sur le site www.fdsea21.fr rubrique *«anciens exploitants»*.

FDSEA

Viticulture

Les vendanges se terminent

Les vendanges sont désormais terminées dans le département et l'heure et désormais à la vinification. C'est le cas notamment de Catherine et Michel Langlois, des vignerons indépendants installés au sein de l'appellation Coteaux du Giennois. Ils nous ont ouvert les portes de leur domaine.


Catherine et Michel Langlois en compagnie de l'un de leurs fils Jean-Vincent venu spécialement pour les vendanges.

Le plus dur est désormais passé. Michel et Catherine Langlois, vignerons indépendants à Pougny, ont fini de vendanger leurs 17 hectares de vignes situées dans l'AOC Coteau du Giennois. *«C'est une année très atypique car je ne me souviens pas d'avoir vécu une telle sécheresse depuis mon installation en 1996. Il n'a quasiment pas plu depuis un an sauf au début des vendanges, ce qui a permis à la vigne de se défendre. En revanche, les jeunes vignes ont particulièrement souffert car la sécheresse a attaqué le système racinaire. Pour le moment, nous avons un raisin équilibré au niveau de l'acidité»* explique Michel Langlois en début d'entretien. Nouveauté cette année dans la conduite de l'entreprise, c'est la conversion du domaine au cahier des charges de l'agriculture Biologique. *«Nous sommes dans la première année, mais nous avons changé nos méthodes de travail depuis longtemps. Le souci avec le bio, c'est qu'il faut que la vigne soit toujours protégée notamment avec du cuivre et du soufre»* ajoute-t-il. Cette conversion s'accompagne aussi d'un changement de pratique notamment au niveau du sol. Michel Langlois et ses trois salariés pratiquent le désherbage mécanique notamment avec l'étoile de binage interceps Kress qui permet en autre de désherber sous le rang. Par ailleurs, les vignes reçoivent un engrais organique.

Un processus de vinification en quatre étapes

«La vinification c'est la naissance du vin» aime a rappeler Michel Langlois avec le sourire. Au sein de son domaine, cette vinification débute par la phase de macération pré-fermentaire : les raisins sont rentrés en cuves à froid en dessous de 8 degrés pendant une semaine dans un milieu sans levure et dans des cuves thermorégulées. *«L'objectif est de préserver tous les arômes. Pour le vin blanc, un élevage sur lies fines est effectué pour apporter du gras et de la maturité avec la mise en bouteille en janvier. Durant la fermentation, un délestage et de légers remontages sont effectués deux fois par jour sur les vins rouge. La fermentation malolactique se fait naturellement au printemps suivant avant la mise en bouteille»* détaille le vigneron. Les cuvées prestiges du domaine Langlois sont passées en fût de chêne pendant un an pour compléter l'élevage. Des tests réguliers sont effectués par les techniciens de Sicavac afin de contrôler l'état sanitaire de la vinification. *«L'idéal est de ne pas trop tarder à décuver afin d'éviter l'amertume»* ajoute le vigneron. Côté production, environ 100 000 bouteilles par an sont produites au sein de l'exploitation : du vin blanc, rouge et rosé sous appellation IGP Val de Loire et AOC Coteaux du Giennois ; une méthode traditionnelle de vin pétillant mais aussi une crème de cassis artisanale. Une production qui est vendue en France lors de salon, en vente directe au domaine ou auprès des cavistes et restaurateurs. À l'export, le vin est commercialisé vers le nord de la Belgique et aux États-Unis. *«Les Américains ont une culture du cépage. Ils apprécient des noms reconnus comme le sauvignon, le chardonnay»* conclu Michel Langlois.

THÉOPHILE MERCIER

Contact : www.domaine-langlois.fr
Tél. 03 86 28 06 52

l'AOC Coteaux du Giennois en chiffres

11 124 hectolitres ont été produits en 2018 sur une surface de 202 hectares. L'appellation comprenait l'année dernière 37 producteurs. 78 % du volume des ventes est réalisé en France et 22 % à l'export.
(Source BIVC)

Le travail précieux de la Sicavac

Le laboratoire d'analyse œnologique installé à Sancerre accompagne depuis de nombreuses années les viticulteurs du Centre Val-de-Loire et de Bourgogne. Un travail indispensable à la conduite des exploitations viticoles.


Des tests réguliers comme celui-ci sont effectués chez les viticulteurs par les techniciens du Sicavac.

Avec 45 000 échantillons analysés par an, le Sicavac (Service Interprofessionnel de Conseil Agronomique, de Vinification et d'Analyse du Centre) est devenu au fil des années la référence en matière d'analyse œnologique pour les domaines viticoles du Centre Val-de-Loire et de Bourgogne. Le laboratoire travaille essentiellement pour les appellations Sancerre ; Pouilly-Fumé ; Menetou-Salon ; Quincy ; Reuilly ; Chateaumeillant ; Coteaux du Giennois et Coteaux Charitois. Le territoire d'analyse s'étend sur 550 hectares. Onze salariés travaillent dans la structure répartie en deux services, un service viticulture et un service œnologie au sein duquel se trouve le laboratoire. Sur les 45 000 échantillons analysés annuellement, les deux tiers le sont entre le 1er septembre le 1er février. Fabrice Doucet, le directeur de Sicavac, nous dresse le bilan sanitaire des récoltes 2019 : *«Cette année, nous sommes sur une saison marquée par un déficit hydrique important. Les feuilles ont brûlé et les raisins ont subi de l'échaudage. Malgré tout, les vignes se sont bien tenues et la teneur en sucre est comparable à 2018»* explique Fabrice Doucet, le directeur de Sicavac. Pour ce dernier, une tendance se dessine depuis plusieurs années : *«Nous avons globalement depuis cinq ans, un temps chaud et sec. La teneur en sucre augmente, l'acidité dans les raisins est de plus en plus basse et le degré alcoolique dans les vins est plus élevé. Il faut savoir que l'acide malique est utilisé par le raisin comme source d'énergie en cas de hausse des températures au cours de la maturation et c'est ce qui s'est produit encore cette année»* ajoute Fabrice Doucet. Pour tenter d'anticiper le réchauffement climatique qui est désormais inévitable, le laboratoire travaille avec un réseau de parcelles sur une sélection massale qui vise à inclure des pieds de vignes avec moins de teneur en sucre et plus d'acidité. *«On réfléchit également à la possibilité de mettre de nouveau au goût du jour des cépages inutilisés depuis cinquante ans et qui sont plus adaptés aux changements climatiques»* explique Fabrice Doucet. Ce dernier constate également une demande de plus en plus forte de ses clients d'utiliser moins d'intrants pour eux et leurs salariés mais également pour répondre à la demande sociétale du moment. *«Il y a une véritable prise de conscience de la profession viticole. À nous de les accompagner pour répondre au mieux à leurs attentes»* conclut Fabrice Doucet

THÉOPHILE MERCIER



Cuma

Prendre de la hauteur en toute sécurité



Tous les aspects liés à la sécurité seront abordés le vendredi 8 novembre à Frasnay.

Les conseillers en prévention de la MSA de Bourgogne et de la Fédération des CUMA Bourgogne Franche-Comté organisent une journée sur la prévention des chutes de hauteur et l'intérêt du travail en nacelle. Elle se déroulera le vendredi 8 novembre prochain à Frasnay, 58110 Châtillon en Bazois. Au programme, démonstrations de nacelle et utilisation sur chantier d'élagage, présentation de l'importance des opérations de maintenance et des vérifications périodiques obligatoires. La journée débutera à 9 heures à Frasnay (salle de conférences du restaurant Terre et Mer) et se poursuivra l'après-midi à Biches lieu-dit Romenay dans l'exploitation de M. Corentin Panier. L'accueil et la mise à disposition de la nacelle sont assurés par la CUMA NH3. Hervé Barras de la Société CSPE et Fabrice Maitrot de la FR CUMA BFC seront vos formateurs pour la journée. Pour toute participation, vous devrez être munis de votre carte d'identité et de vos Équipements de Protection Individuel (casque, gants, chaussures de sécurité). Journée gratuite. Seul le repas est à votre charge. Renseignements et inscriptions avant le 30 octobre auprès de la Fédération Cuma de la Nièvre au 03 86 93 40 25.

FÉDÉRATION CUMA DE LA NIÈVRE

Cuma

Une nouvelle apprentie

Quelques jours après l'arrivée d'Hélène Gouil, c'est au tour d'Anaïs Jean de venir renforcer les effectifs de la Fédération des Cuma de Bourgogne Franche-Comté.



Anaïs Jean dans le bureau de Nevers de la Fédération des Cuma.

Anaïs Jean, 20 ans vient d'être embauchée en alternance au sein de la Fédération des Cuma de Bourgogne Franche-Comté. Elle est en charge du suivi technique et de la promotion du GIEE Paill'O Bois. Une organisation qui découle directement de la Cuma Terr'eau. En parallèle, elle effectue une licence professionnelle intitulée : Agriculture, Durabilité et Nouvelles Technologies à Dijon. *«Je serai présente au sein de la Fédération toutes les deux semaines jusqu'au mois de mars et à temps plein par la suite»* explique la nouvelle animatrice. Elle a pu déjà appréhender le monde agricole à travers l'activité de ses parents qui sont éleveurs sur la commune de Blismes dans la Nièvre. *«Pour le moment je ne connais pas encore mon orientation professionnelle mais je souhaiterais en tout cas travailler dans une entreprise de conseil et d'accompagnement des agriculteurs comme la Chambre d'agriculture par exemple. L'idéal serait aussi de lier agriculture et environnement»* conclut-elle.

THÉOPHILE MERCIER

Pisciculture

L'atelier de transformation inauguré

Après plus d'un an de travaux, les piscicultures du Morvan, spécialisées en salmoniculture, viennent d'inaugurer leur atelier de transformation à Corancy.



Sylvain Mathieu, le vice-président du Conseil Régional inaugure officiellement l'atelier de transformation en présence de Patrice Perrot (député) d'Isabelle Bouchoux (Maire de Corancy), Florian Guillet (directeur d'exploitation) et Frédéric Guillot (proviseur du Legta de Chateau-Chinon).

Cette fois, c'est fait, le ruban est officiellement coupé à l'atelier de transformation de Corancy. Sylvain Mathieu, le vice-président du Conseil Régional, d'un coup de ciseau dans le tissu tricolore, a mis un terme à plus d'un an d'attente. Les élus et les visiteurs ont pu à cette occasion découvrir l'activité de l'entreprise basée sur la production et le repeuplement des poissons. Toute la chaîne de croissance est maîtrisée de A à Z à cheval sur les deux sites. 75 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est constitué de ventes de repeuplement et le reste vient des ventes en produits transformés. Plusieurs types de poissons sont élevés : l'arc-en-ciel ; la fario ; le saumon de fontaine et de l'ombre commun. Le début du processus débute à Vermenoux, pour des poissons allant de zéro à six grammes. Ils sont élevés dans seize bassins allant de quatre cents à dix mille litres. Une fois les soixante grammes atteints, les poissons sont envoyés à Corancy pour de l'élevage. L'entreprise a également l'agrément zoo-sanitaire pour l'élevage et travail sous dérogation pour faire fonctionner l'atelier de transformation, en attendant la validation du document définitif. À terme c'est environ une tonne de poisson par semaine qui devrait être transformé. À noter également que les piscicultures du Morvan ont un nouveau directeur : Nicolas Finance a laissé sa place à Florian Guillet qui était auparavant commercial au sein de l'entreprise. En parallèle, le site est également tourné vers l'enseignement avec l'accueil de scolaire de la seconde jusqu'au BTS pour des mini stages. Les Bac Pro ont le droit à 3 heures de cours pratiques et les terminales sont aussi pris en charge 2 heures par semaine. Enfin à partir de l'âge de 15 ans, il y a la possibilité de faire des stages découvertes.

THÉOPHILE MERCIER

Environnement

Une pêche pour faire l'inventaire

L'équipe du bassin-Versant des Nièvres a réalisé le 20 septembre dernier une pêche électrique d'inventaire en partenariat avec la Fédération de la Pêche. Explications.



L'équipe du bassin-Versant des Nièvres et la Fédération de la Pêche en pleine opération de prélèvement.

C'est un événement de grande ampleur qui a eu lieu fin septembre sur le canal de dérivation de la Nièvre à Nevers. Munis de leur épuisette électrique, une quinzaine de pêcheurs ont réalisé durant toute la journée des prélèvements de poissons afin d'étudier les espèces qui sont bloquées à l'aval du canal de dérivation de la Nièvre et qui sont donc dans l'incapacité de pouvoir remonter la rivière. Cette opération est intervenue dans le cadre d'une étude qui vise à reconnecter la Nièvre à la Loire lancée en 2017 et dont la phase de diagnostic s'est achevée en mars dernier. Cette étude envisage les différentes possibilités pour rendre le passage des sédiments et des espèces piscicoles plus transparents sur la Nièvre. *«Nous pourrons ainsi adapter les aménagements proposés aux populations piscicoles présentes»* précise-t-on du côté du Bassin des Nièvres. Selon les premières observations réalisées à l'issue de cette pêche électrique, il semblerait la population de perche, de sandre et de brochet aient diminué par rapport au dernier prélèvement effectué il y a quatre ans. Même s'il est encore trop tôt pour l'affirmer, la sécheresse peut avoir eu des conséquences sur ces populations. D'autant qu'au moment du prélèvement trente cours d'eau étaient à sec sur les cinquante répertoriés dans la Nièvre.

THÉOPHILE MERCIER

Plus d'informations

Matthias Boureau
Animateur du Contrat Territorial des Nièvres
Communauté de Communes Les Bertranges
Pôle Gestion des Milieux Aquatiques
14 avenue Henri Dunant
58 400 La Charité sur Loire
Portable : 06 77 47 25 42
Tel. : 03 86 37 23 23

Chambre d'agriculture

Le désherbage roule des mécaniques !

Le service Grandes cultures de la Chambre d'agriculture organise le 5 novembre au Gaec Sansoit à Pazy une journée technique sur le thème du désherbage mécanique.



À l'heure où les herbicides et leurs utilisations sont remis de plus en plus en cause, et où les questions sur les pratiques en agriculture biologique se font de plus en plus récurrentes, il nous semblait pertinent de proposer aux agriculteurs nivernais une journée découverte mais aussi d'échanges autour du désherbage mécanique. La précision des réglages, l'adaptation à la météo ou encore le stade de la culture et des adventices sont autant de points de réflexion à prendre en compte au moment de désherber mécaniquement.
Alors, si vous vous posez des questions sur ces pratiques ou si vous venez d'investir dans un outil et vous souhaitez optimiser son utilisation, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la Fédération régionale des Cuma vous donnent rendez-vous le 5 novembre à Pazy, lieu-dit les Ormigiens, au Gaec Sansoit pour une journée sur le désherbage mécanique.
Les concessions BC Technique, Depussay, Maréchal, Poirier Malécot, Sureau Agriculture et SV-Pro s'associent à l'évènement pour vous présenter leur gamme de matériels (herses étrilles, bineuses, roto-étrilles, écimeuses, houes rotatives).
Les intéressés seront les bienvenues dès 10 heures pour un focus sur les grands principes du désherbage mécanique, l'utilisation spécifique de chaque matériel, le retour des résultats d'essais et une approche économique des coûts d'utilisation.
Nos échanges se poursuivront autour d'un repas convivial, puis nous laisserons la place aux concessionnaires pour une présentation dynamique du matériel, avec des essais en parcelle de céréales d'hiver si la météo le permet.

Nous vous attendons nombreux.
Chambre d'Agriculture, Service Grandes Cultures
Contact : Service Grandes Cultures au 07 86 73 08 37.

Chambre d'agriculture

Du changement dans l'organigramme

Depuis le 1er octobre, plusieurs aménagements ont été apportés à l'organigramme de la Chambre d'agriculture. Tour d'horizon des départs et des arrivées au sein de la chambre consulaire.



De gauche à droite : Jocelyn Kerleaux, le directeur, Amélie Brisson, cheffe de service EDE-Élevage, Martin Bloch, chef de service Économie Entreprise et Bénédicte Bracq, cheffe de service Production Végétales et Agronomie.

Ça bouge à la Chambre d'agriculture. Une nouvelle organisation des services vient être mise en place depuis le 1er octobre.
Certaines modifications étaient attendues de longue date mais volontairement repoussées en raison des élections. Premier changement à retenir c'est la diminution du nombre de pôles au profit de services plus regroupés et plus efficients. La Chambre d'Agriculture passe ainsi de huit pôles à quatre services plus importants.
Parmi les nominations, il y a celle attendue de Jocelyn Kerleaux au poste de directeur. Ce dernier a assuré l'intérim de Pierre Balique, parti en retraite, il y a un peu plus d'un an. Autre départ, c'est celui de Thérèse Romefort à la direction de l'EDE, il y a quelques mois. Son départ a été l'occasion d'apporter un changement majeur puisque l'EDE est désormais intégré au service élevage. Il est dirigé par Amélie Brisson qui pilotait le pôle élevage et qui devient donc maintenant Cheffe du service Élevage EDE. Autre changement à noter c'est la création du service Productions Végétales et Agronomie dont la cheffe de service est Bénédicte Bracq. Ce service intègre les Grandes Cultures, l'Agronomie, Mes Parcelles, l'Irrigation et l'Énergie. Enfin conformément au souhait de la Chambre d'agriculture d'accompagner davantage les exploitants agricoles sur le volet économique, le service économie entreprise vient d'être créé. Martin Bloch vient d'intégrer la Chambre d'agriculture en qualité de chef de ce service. Ce dernier, très transversal englobe désormais le conseil d'entreprise, la diversification et l'installation-transmission et la formation. La Chambre d'agriculture précise que ces changements n'ont pas entraîné de modifications sur le budget alloué à la masse salariale, ce dernier reste stable.

Théophile Mercier

▶ Agenda

22/10 Portes ouvertes ovines
Dernier rendez-vous des portes ouvertes ovines organisées par la Chambre d'Agriculture le mardi 22 octobre à Saint-Benin d'Azy au lieu dit *«les Gamards»* à l'EARL Tyser conduite par Charles Tyser. Ce dernier est en système 100% herbe et cherche à améliorer la prolificité de ses 850 brebis de race *«Ile-de-France»* pour l'utilisation des béliers de race *«Swifter»*.
Plus d'informations au 06 72 39 76 43

29/10 Portes ouvertes économiques
Dernier rendez-vous des portes ouvertes économiques organisées par la Chambre d'Agriculture le mardi 29 octobre au Domaine Reuillet à St Germain Chassenay chez Florent Lanier. Ce rendez-vous est l'occasion de faire le point quelques années après l'installation en 2007. Nous échangerons avec chacun d'entre eux sur son parcours, sa réussite, ses difficultés et sur les pistes d'amélioration qu'il envisage.
Renseignements : 03 86 25 55 05

05/11 Journée technique
Le service Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture organise le 5 novembre au Gaec Sansoit à Pazy lieu-dit les Ormigiens(58800), une journée technique sur le thème du désherbage mécanique. Rendez-vous dès 10 h pour un focus sur les grands principes du désherbage mécanique, l'utilisation spécifique de chaque matériel, le retour des résultats d'essais et une approche économique des coûts d'utilisation.
Plus d'informations : 07 86 73 08 37

05/11 Automne à la Ferme
L'automne à la ferme se poursuit avec le réseau *«Bienvenue à la Ferme»*. Le prochain rendez-vous est fixé le samedi 2 novembre de 10 à 16h au Moulin de la Forêt chez Marie-Claude et Eric Masson-Moreau. La Forêt - 58500 Surgy. Au programme : Présentation de l'exploitation,visite de la ferme sur demande, présentation des produits et du magasin à la ferme.
Tél. 06 82 30 06 62 - 03 86 27 21 90 - Email: masson-mcm@wanadoo.fr

06/11 Soirée Bovine
La section bovine de la FDSEA et Jeunes Agriculteurs de la Nièvre organisent le mercredi 6 novembre 2019, à partir de 19h00, à la MJC de Châtillon en Bazois, la soirée élevage 2019 sur le thème Viande bovine : Quels produits ? Pour quels marchés ? Pour quels prix ? Avec la présentation de l'étude « Où va le bœuf ? » réalisée par l'Institut de l'Elevage et en présence de Cédric Mandin, éleveur en Vendée et secrétaire général de la Fédération Nationale Bovine (FNB).
Renseignements : 03 86 93 40 27



▸ À noter

GDS Information prophylaxies annuelles 2019-2020

La campagne de prophylaxie annuelle débutera le 1er novembre 2019 et se terminera le 15 avril 2020.
Les Documents d'Accompagnement des Prélèvements (D.A.P) et les Documents d'Accompagnement de vaccination IBR (D.A.V) seront adressés pour la première fois cette campagne à vos vétérinaires sanitaires.
Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le GDS 58 au 03 86 90 18 90.

▸ Formation

24-31/10 Initiation à la comptabilité agricole

La compréhension du fonctionnement de la comptabilité agricole permet de ne plus rester passif face à son comptable. Public : Toute personne souhaitant comprendre la comptabilité de son exploitation Contact : Laurence Evers, responsable de stage, au 03 86 93 40 36. Lieu : à la Chambre d'Agriculture de Nevers

08/11 Prendre de la hauteur en toute sécurité

La Fédération des CUMA Bourgogne Franche-Comté et les conseillers en prévention de la MSA Bourgogne organisent le 08 novembre une journée sur la prévention des chutes de hauteur et l'intérêt du travail en nacelle. Au programme, démonstrations de nacelle et utilisation sur chantier d'élagage, présentation de l'importance des opérations de maintenance et des vérifications périodiques obligatoires. Hervé Barras (société CSPE) et Fabrice Maitrot(FR Cuma BFC) seront vos formateurs. La journée débutera à Frasnay- Chatillon en Bazois à 9h00 ; l'après-midi se poursuivra à Biches dans l'exploitation de Corentin Panier. L'accueil et la mise à disposition de la nacelle sont assurés par la CUMA NH3. Renseignements et inscriptions avant le 28/10 (participation et repas) auprès de Hélène GOUIL animatrice FR Cuma BFC au 03.86.93.40.25 helene.gouil@cuma.fr

24/10 Un autre calendrier pour le vivant.

La Chambre d'Agriculture organise une formation pour comprendre les cycles lunaires et leurs effets sur le vivant. L'objectif est d'être capable de lire et interpréter un calendrier lunaire. La formation se déroule le 24 octobre à la Chambre d'Agriculture à Nevers Renseignements : 03 86 93 40

07/11 Connaître et lutter contre les parasites des ovins

La Chambre d'Agriculture organise le 07 novembre une formation pour réaliser à bon escient les interventions sanitaires sur son troupeau ovin. Edwige Bornot, praticien vétérinaire sera l'intervenant de la journée. Renseignements auprès de Christophe Rainon 06 72 39 76 43

Taxe sur le foncier non bâti

Des mesures prises face à la sécheresse 2019

La commission fiscale de la FDSEA a rencontré le 14 octobre la DDFIP de la Nièvre au sujet des dégrèvements de TFNB qui seront mises en œuvre dans le département dans le prolongement de la sécheresse. Point opérationnelle sur la mise en place des mesures fiscales 2019.

Cette année, ce sont près de 3 millions d'euros de dégrèvements qui reviendront aux exploitants agricoles de la Nièvre via les mesures fiscales adoptées par les services fiscaux dans le prolongement de la sécheresse 2019.

Concrètement, seules les parcelles cadastrées "Prés" feront l'objet du dégrèvement sur l'intégralité du département.

Deux zones ont été définies :
- Les zones Morvan, Sud-Nivernais, grand Bazois et Nivernais-Val de Nièvre bénéficieront d'un dégrèvement de 60 %.

- Les zones Puisaye et Bourgogne Nivernaise bénéficieront d'un dégrèvement de 30 %.

Les montants des dégrèvements affectés à chacune des parcelles sont disponibles en mairie.

Paiement au 15 octobre ou pas ?

L'administration fiscale a fait partir les avis de dégrèvement le 24 septembre dernier mais ces derniers n'ont a priori pas été réceptionnés avant le 15 octobre dans les exploitations.

Deux possibilités s'offrent aux agriculteurs en matière de paiement :
- Payer pour le 15 octobre, date d'exigibilité des taxes sur le foncier bâti et non-bâti : vous payez dans ce cas sur la base du montant appelé par les impôts et vous serez remboursé du montant dégrevé ou par virement, ou par lettre-chèque.

- Payer avant le 31 décembre 2019 : Vous pouvez, si vous le souhaitez, retarder votre paiement jusqu'au 31 décembre 2019.

Dans ce cas de figure, des majorations de retard seront générées.

Ces dernières vous seront néanmoins intégralement remises par les services fiscaux sur demande individuelle portée auprès des résoreries référentes de vos communes.

Dans un souci de simplification des démarches administratives que vous aurez à réaliser, il vous est conseillé, si vous le pouvez, de payer à échéance du 15 octobre votre taxe. La restitution du dégrèvement s'effectuera rapidement après encaissement de votre paiement.

Dégrèvement de TFNB et fermage

...l'ensemble des sommes dégrévées doivent revenir aux preneurs.

Il est également nécessaire de rappeler que dans le cadre d'un dégrèvement de Taxe sur le Foncier Non-bâti (TFNB) prononcé pour cause de calamités agricoles, le propriétaire mettant à bail une ou des parcelles bénéficiant des dégrèvements, se doit de restituer l'intégralité du dégrèvement au preneur (article L 411-24 du code rural). Les montants concernés devront être déduits des fermages que vous paierez au 11 novembre.

Si vous êtes fermiers et que votre ou vos propriétaires ne vous informent pas du montant à dégrever sur le foncier loué, les montants relatifs aux parcelles objet du bail sont disponibles en mairie. Il vous reviendra de déduire vous-même les montants concernés du fermage versé.

SERVICE SYNDICAL – FDSEA 58

Dégrèvements de TFNB 2015 : le dossier est enfin rattrapé !

En 2015, dans le cadre de la procédure calamités qui avait succédé à la déclinaison des mesures du Plan de Soutien à l'Élevage Français (PSEF), une partie de dégrèvement de TFNB n'avait pu être reversée aux bénéficiaires de la mesure. Depuis cette date, la commission fiscale de la FDSEA n'a eu de cesse de réclamer le rattrapage de cette omission.
C'est désormais chose faîte ! Ce lundi, les avis de dégrèvement ont été émis par les services fiscaux de la Nièvre aux propriétaires qui devaient en bénéficier.
Concrètement, et les taxes 2015 ayant déjà été payées par les personnes concernées, les propriétaires concernés recevront après réception de l'avis de dégrèvement, un remboursement des sommes correspondantes par virement ou lettre-chèque.
Là encore, ce dégrèvement devra revenir au bénéfice du preneur. Vos propriétaires devront vous informer des sommes dégrévées. Si tel n'est pas le cas, ces dernières feront l'objet d'un affichage en mairie et devront être déduites des prochains fermages à payer.

FDSEA

La tournée cantonale a démarré

La FDSEA, comme chaque année, sera sur le terrain pendant trois semaines, avec la tenue de 23 réunions cantonales à compter du 17 octobre 2019.

Les années se suivent et se ressemblent pour les équipes cantonales de la FDSEA qui cette année encore, organisent depuis le 17 octobre et pour trois semaines, leurs réunions cantonales d'automne.

Face au sentiment d'épuisement et de déconsidération qui gagnent les agriculteurs, les réseaux syndicaux FDSEA et JA demeurent pleinement mobilisés et ne se laissent pas gagner par le découragement en agissant sur les dossiers se présentant à la profession.

Ce sont ces derniers qui feront l'objet d'échanges lors de cette tournée cantonale d'automne 2019 : zones de non-traitement et charte riverains, mesures d'accompagnement dans le cadre de la sécheresse, conjoncture céréalière et viande bovine, contractualisation, CETA/MERCOSUR, agribashing, développement de l'offre service comptable et droit des sociétés du réseau syndical en partenariat avec AS BFC, dossiers locaux (réglementation des boisements)…

En cette période difficile pour les agriculteurs et leurs familles, et alors que beaucoup sont tentés de se replier sur eux-mêmes, venez participer à ces réunions, échanger avec vos collègues/voisins et prendre de l'information.

L'ÉQUIPE FDSEA 58

Les réunions programmées cet automne

- **Lundi 21 octobre : canton de Cosne et de Saint-Amand (18h30 – mairie d'Alligny-Cosne), canton de Donzy (10h00 – salle des associations à Donzy), canton de Saint-Pierre le Moutier (18h30 – mairie de Saint-Pierre), canton de Pougues (18h30 – presbytère de Pougues)**
- **Mardi 22 octobre : canton de Clamecy (10h00 – Mairie de Rix), canton de Tannay (10h00 – restaurant le Poteau à Ruages)**
- **Mercredi 23 octobre : canton de Nevers (18h30 – maison des associations à Chevenon)**
- **Jeudi 24 octobre : canton de Lormes (18h30 – salle culturelle de Lormes)**
- **Lundi 28 octobre : canton de Fours (18h30 – salle des fêtes de Montambert), canton de Montsauche (18h30 – Ferme Auberge chez Flo – à Ouroux en Morvan), canton de Saint-Benin (18h30 – salle des fêtes de Limon)**
- **Mardi 29 octobre : canton de Châtillon et Saint-Saulge (18h30 – local jeunes à Rouy), canton de Corbigny (18h30 – Sicagemac), canton de Luzy (18h30 – mairie de luzy)**
- **Mercredi 30 octobre : canton de Château-Chinon (18h30 – LEGTA de Château-Chinon)**

Jeudi 31 octobre : canton de Prémery (18h30 – Mairie de Lurcy le Bourg)

- **Mercredi 4 novembre : canton de Varzy (18h30 – Mairie de Varzy), canton de La Charité (18h30 – mairie de Raveau)**
- **Jeudi 5 novembre : canton de Brinon (18h30 – lieu à définir)**

Cultures

Des incertitudes planent autour du colza

Après des moissons très compliquées pour le colza (15 à 20 % d'une collecte normale) et des rendements moyens dans le département allant de 5 à 25 q/ha, beaucoup d'incertitudes planent sur l'année à venir. À l'heure actuelle, on compte 60 % de surface semée en moins par rapport à une année dite *«normale»* avec des parcelles beaucoup plus hétérogènes que l'an passé.



À l'heure actuelle, on compte 60 % de surface semée en moins par rapport à une année dite «normale» avec des parcelles beaucoup plus hétérogènes que l'an passé.

«À l'heure actuelle, on peut parler de 60 % de surfaces semées en moins par rapport à une année normale. On est peut-être un peu mieux que l'année dernière mais il y a encore beaucoup d'incertitude sur les parcelles», confie Michaël Geloen, ingénieur développement Bourgogne Franche-Comté à Terres Inovia.

L'année écoulée a déjà été très compliquée pour le colza avec des rendements allant de 5 à 25 q/ha et une collecte d'environ 15 à 20 % d'une collecte dite *«normale»*. *«Il y a eu une grosse disparité départementale avec des secteurs, comme les plateaux de Bourgogne, où il n'y avait plus du tout de colza, à cause des problématiques liées aux insectes et une sécheresse plus intense»*, explique Michaël Geloen.

Seulement, l'année à venir ne s'annonce pas vraiment plus encourageante. Au contraire, elle est même *«plus indécise»*, assure l'ingénieur développement à Terres Inovia. *«Avec l'eau qui est tombée un mois plus tôt que l'année dernière, on a des parcelles, qui ont été semées mi-août voire fin août, qui sont au stade cotylédon deux feuilles aujourd'hui, pour lesquelles il y a beaucoup d'incertitudes»*, indique-t-il. *«D'abord sur les conditions météorologiques et la capacité du colza à passer l'hiver. Pour pousser, le colza a besoin que l'hiver ne soit pas trop précoce car en cas de coup de froid, il peut geler»*.

Ensuite, il y a également des incertitudes par rapport à la pression des insectes, avec les grosses altises et les charançons du bourgeon terminal. Sans compter l'incertitude sur l'investissement en matière de protection qui sera faite par les agriculteurs pour emmener la plante jusqu'à son terme. Ainsi que le questionnement sur les cultures de remplacement à mettre en place *«au regard des débouchés qu'il peut y avoir derrière et des opportunités de gestion des adventices dans la rotation»*, complète Michaël Geloen.

De l'hétérogénéité au sein des parcelles

Avec la Nièvre, l'Yonne fait partie des départements les plus impactés par rapport à la réduction des surfaces en colza, à cause des conditions climatiques et la pression des insectes. *«Pour comparatif, la Côte-d'Or est actuellement à entre 30 et 50 % de surface semée en moins, par rapport à une année normale, en fonction des secteurs (plaines et plateaux)»*, affirme Michaël Geloen.

«Pour l'heure, dans l'Yonne, on est sur la même teneur que l'année dernière en termes de surface semée, mais avec beaucoup plus d'incertitudes sur l'avenir de certaines parcelles», continue-t-il. *«Les populations sont plus hétérogènes, en fonction des pluviométries, que l'année dernière où soit elles étaient levées, soit elles ne l'étaient pas. Aujourd'hui, prendre une décision pour un agriculteur, quant à savoir s'il garde ou s'il enlève son colza, c'est très compliqué»*.

Car l'hétérogénéité est présente jusqu'au sein d'une même parcelle. *«Parfois, il y a des bouts qui sont biens, d'autres moins biens, d'autres salis… Et quand on voit les frais qui sont à engager à l'automne pour la protection de la plante, l'agriculteur se pose des questions. Il se demande s'il est prêt à engager 30 à 40 euros d'insecticides par hectares»*.

Aussi, la météo du moment est favorable à la pousse de la plante, *«mais aussi au développement des insectes. Alors la grosse question est de savoir quelle pression auront les larves de grosses altises et de charançons du bourgeon terminal, dans un contexte où l'on a des colzas au stade cotylédon deux à trois feuilles»*, se questionne Michaël Geloen. Les premiers éléments de réponses interviendront à l'entrée de l'hiver.

CHRISTOPHER LEVÉ

Formation

Des candidats recherchés pour un certificat de spécialisation arboriste-élagueur

Le CFPPA Velet, à Etang-sur-Arroux, en Saône-et-Loire, recherche des candidats titulaires du bac pro forêt ou paysage, pour accéder à une formation diplômante : le certificat de spécialisation arboriste-élagueur. Une formation de 20 semaines, du 12 novembre 2019 au 8 juillet 2020, qui vise à former des personnes capables de réaliser des chantiers d'élagage et de taille douce sur des arbres, ainsi que de réaliser des abattages dangereux de come et éhoupage. Ce diplôme permet de travailler dans des services d'espaces verts dans les collectivités, de devenir technicien de l'arbre, chef d'entreprise, grimpeur arboriste ou encore élagueur de taille raisonnée. La formation permet aussi de passer le Caces permis remorque. Pour tous renseignements complémentaires, il est possible de contacter le CFPPA Velet au 03.85.86.59.50. Si la formation vous intéresse, se présenter le vendredi 8 novembre, à 8 heures, avec un CV pour un test de vertige a CFPPA Velet, à Etang-sur-Arroux.



Le CFPPA Velet à Etang-sur-Arroux (Saône-et-Loire) recherche des candidats pour un certificat de spécialisation arboriste-élagueur.

CHRISTOPHER LEVÉ

▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03.86.94.28.48.

Formation éleveur infirmier en élevage ovin. Le 23 octobre. Contact : Catherine Bonin au 03.86.34.23.41.

Régénérer ma vigne par le curetage. Le 7 novembre. Contact : Claire Grosjean au 03.86.94.26.37.

Choisir, mettre en place et valoriser les couverts végétaux. Le 12 novembre. Contact : Louis Gabaud au 03.86.94.22.29.

Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène – Perfectionnement. Le 14 novembre. Contact : Deborah Colard au 03.86.94.22.19.

Réussir la transmission de mon exploitation. Les 14, 21 et 26 novembre. Contact : Sylvie Huyghe 03.86.94.22.16.

Santé et reproduction du troupeau bovin allaitant : de la préparation à la mise bas. Le 19 novembre. Contact : Catherine Bonin au 03.86.34.23.41.

Formation biosécurité porc. Le 5 décembre. Contact : Deborah Colard au 03.86.94.22.19.

Ensilages de maïs

Que peut-on attendre de la récolte 2019 ?

La campagne de récolte 2019 des fourrages est une nouvelle fois atypique. Perturbée par le froid printanier et la canicule estivale, cette campagne est surtout marquée par un déficit hydrique important d'avril à septembre.



Les taux de MS des ensilages récoltés se situent entre 31 % et 35 % de MS contre 38 % l'an denier.

Les ensilages de maïs se sont terminés vers le 25 septembre. En général, les maïs sont restés «*verts*» en milieu de champ jusqu'à cette période dans les secteurs les moins pénalisés par le déficit hydrique. Dans les secteurs les plus sensibles, les récoltes se sont étagées du 15 août au 15 septembre. En règle générale, les conditions de récolte ont été satisfaisantes et les taux de MS des ensilages récoltés se situent entre 31 % et 35 % de MS contre 38 % l'an denier, c'est l'optimum et la conservation du fourrage devrait être bonne.

C'est au niveau des rendements que cette campagne se distingue des précédentes. En effet, le cumul de conditions climatiques peu favorables au printemps et en été a pénalisé la culture du maïs et notamment les semis les plus précoces. À «*dire d'expert*», on constate une forte hétérogénéité entre petites régions naturelles sur le département et en moyenne le niveau de rendement des ensilages de maïs sur le département est 40 % inférieur à celui d'une année normale (tableau 1).

Les premières analyses réalisées (110 résultats) montrent un taux d'amidon (présence de grain) inférieur de 10 points par rapport à celui de l'an dernier. Toutefois, en moyenne, le fourrage dispose d'une digestibilité (dMO) plutôt élevée grâce à une bonne digestibilité tige/feuille ce qui permet de maintenir une bonne valeur énergétique (tableau 2).

Un mini-laboratoire d'analyse chez Alysé

Depuis le 20 septembre, Alysé réalise des analyses de fourrages à Migennes, dans le cadre de la SAS Alliance Expertise Élevage avec l'appareil AgriNIR. C'est Jean-Michel Hugot, conseiller lait en Côte-d'Or, qui, tous les jeudis, traite les échantillons d'ensilage d'herbe, d'enrubannage et de foins, ainsi que les échantillons d'ensilage de maïs fermenté.

L'objectif de la coopérative est d'avoir des résultats d'analyse envoyés sous 48 heures après analyse, soit dans un délai de moins de sept jours après départ de l'échantillon de l'élevage.

Les autres types de fourrages (méteils, ensilage de maïs en vert…) sont envoyés au laboratoire Cesar dans l'Ain.

Depuis la mise en place du service, 80 analyses ont été réalisées.

THIERRY CRESPO ET JEAN-LOUIS DECK, ALYSÉ

Tableau 1 : Rendement (tonne de matière sèche/ha) et évolution (en %) par rapport à une annéenormale

	Pays d'Othe	Tonnerois	Puisaye	St. Florentin
Rendement normal	11 tonnes	9 tonnes	11,5 tonnes	12 tonnes
Rendement observé	7,5 tonnes	4,5 tonnes	5,5 tonnes	8,5 tonnes
Déficit	-32%	-50%	-50%	-30%



Jean-Michel Hugot traite les échantillons d'ensilage d'herbe, d'enrubannage et de foins ainsi que les échantillons d'ensilage de maïs fermentés.

Tableau 2 :

	MS	UFL	PDIN	PDIE	Amidon	dMO	NDF
2019	-34%	0,93	51	71	101	74	482
2018	-38%	0,91	81	70	211	73	476

« Qu'elle est votre analyse des premiers retours d'échantillons ? »

Pour une analyse plus approfondie nous avons posé la question à Thierry Crespo, nutritionniste chez Alysé : « *On distingue deux profils de maïs : les «faibles digestibilité» et «tiges digestibles avec moins de 10% d'amidon». On retrouve seulement 7 % des analyses à plus de 23 % d'amidon. La digestibilité sur ces deux catégories est meilleure de trois points par rapport à l'année dernière avec cinq points de moins en amidon. Il serait intéressant de voir si les maïs peu digestibles correspondent aux maïs sur sol superficiel qui ont fortement souffert ? Si l'amidon n'est pas présent, les taux très élevés de sucre font penser que les maïs ont été ensilés alors qu'ils n'avaient pas atteint leur maturité. Les matières sèches correctes à 32 % et 35 % pour les deux premières classes montrent que les éleveurs ont su réagir à temps et ensiler avant que la plante ne soit complètement desséchée. On verra avec les prochaines analyses si ceux qui ont attendu pour gagner en amidon n'ont pas perdu en digestibilité. La conservation semble être optimum cette année grâce à la teneur élevée en sucres. On peut penser retrouver une partie de ces sucres dans les ensilages et donc de bonnes valeurs énergétiques.* »

Agri-Viti-Emploi 89

Le groupement d'employeurs se développe

Avec le recrutement d'une nouvelle chargée de développement, AVE (Agri-Viti-Emploi) 89 se développe, avec toujours la volonté d'aller à la rencontre des agriculteurs et des viticulteurs du département, en répondant, à moindre coût, à leurs besoins.



Émeline Boutet, nouvelle chargée de développement à Agri-Viti-Emploi 89.

Une nouvelle tête a fait son apparition au sein du groupement d'employeurs AVE (Agri-Viti-Emploi) 89. À 27 ans, Émeline Boutet, chargée de développement, a pour mission «*d'aller à la rencontrer des agriculteurs et des viticulteurs du département*», indique-t-elle. Arrivée le 30 septembre 2019, cette dernière a commencé son activité avec un premier dossier important : «*promouvoir la formation taille de la vigne (qui se déroule au CFPPA du 18 novembre 2019 au 7 février 2020, ndlr)*», en étant par exemple présente sur des forums de l'emploi, comme mercredi 9 octobre à Migennes (lire par ailleurs).

Pour rappel, AVE 89 est une association de type loi 1901, «*dont l'objectif premier n'est pas de faire des résultats économiques, mais de rendre des services aux adhérents*», explique Philippe Loussot, directeur d'AVE 89. «*On propose des compétences agricoles à nos adhérents, que ce soit des ouvriers agricoles ou des chauffeurs*».

Répondre aux besoins des adhérents

L'arrivée d'une nouvelle chargée de développement a pour objectif «*d'améliorer le service rendu aux adhérents dans tous les secteurs du département : la viticulture, les grandes cultures et l'élevage*», continue Philippe Loussot. «*Nous avons besoin de ce type de profil afin d'améliorer les relations et les réponses aux besoins ainsi qu'aux attentes des adhérents*».

Car le premier besoin des viticulteurs et des agriculteurs, c'est la main-d'œuvre : travail en cave, assistance et conseil en commercialisation et en communication dans le cadre de la vente directe… «*L'ambition des administrateurs d'AVE 89 est de répondre aux besoins des adhérents en minimisant les coûts au maximum, notamment en mutualisant les services avec d'autres départements*», poursuit le directeur du groupement d'employeurs.

Et dans un contexte où le recrutement est compliqué, «*AVE 89 supprime cette difficulté en allant sur les lieux de l'emploi. Nous allons à la rencontre de toutes les organisations de formation de l'emploi : les associations d'insertion, les administrations départementales, les administrations régaliennes ou encore les collectivités locales* », assure-t-il. L'association est également là pour «*faciliter la tâche des employeurs, en matière de recrutement, mais aussi sur les formalités administratives comme les bulletins de salaire*», conclut Philippe Loussot.

CHRISTOPHER LEVÉ

Au contact des demandeurs d'emploi

Mercredi 9 octobre, lors du «*forum opportunité emploi*» de Migennes organisé par la Mission locale et ses partenaires, l'Anefa (Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture) et AVE (Agri-viti-emploi) 89 étaient présents, «*pour rencontrer un maximum de demandeurs d'emploi et de partenaires, afin de positionner des travailleurs dans les domaines viticoles et agricoles qui embauchent*», insiste France Lahutte, animatrice à l'Anefa. L'objectif de la journée était aussi de parler de la formation taille de la vigne, «*car c'est là où on a le plus de besoins actuellement*», poursuit France Lahutte. Cette année, la formation remporte un franc succès, «*avec un effectif quasi complet*». Une réunion d'information a lieu ce vendredi 18 octobre, à 14 heures, au CFPPA d'Auxerre La Brosse afin de présenter la formation «*et de faire les entretiens*». Il est possible de s'inscrire jusqu'au jour J en contactant France Lahutte, au 03 86 49 48 10. L'Anefa et AVE 89 seront également présents le 12 décembre, au marché couvert d'Avallon, de 9 heures à 12 heures, pour un nouveau forum de l'emploi.



France Lahutte (Anefa) et Émeline Boutet (AVE 89) étaient à Migennes, mercredi 9 octobre, pour rencontrer des demandeurs d'emploi lors du «forum opportunité emploi».

CHRISTOPHER LEVÉ

▸ Agenda

18/10 Marché à la ferme Bouy Vieux
Le marché à la ferme Bouy Vieux à Brienon-sur-Armançon (route de Bussy-en-Othe, première ferme à droite à la sortie de Brienon-sur-Armançon, D140) a lieu le vendredi 18 octobre, de 16 h à 20 h. Producteurs et artisans locaux seront sur place. Une démonstration de torréfaction de grains de café et une dégustation de sirops sont prévues au programme.

22/10 Permanence de l'Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le mardi 22 octobre, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 14 bis, rue Guynemer, à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03.80.52.93.52- dijon@apecita.com.

25/10 Marché à la ferme de Villiers-sur-Tholon
Le vendredi 25 octobre à lieu le marché à la ferme de Villiers-sur-Tholon, à l'EARL de la Maiterie (6, rue des Valots), de 16 h à 20 h. L'occasion de venir découvrir ou redécouvrir les produits fermiers locaux du secteur.

26 et 27/10 Fête des vins de Chablis
La 71e édition de la fête des vins de Chablis réunira amateurs, connaisseurs, professionnels et grand public pour fêter le nouveau millésime. Au programme : baptême de nouveau millésime, dégustations proposées par les domaines et maisons du Chablisien et du Grand Auxerrois, expositions de matériel viticole, banquet des Piliers Chablisiens, stands de gastronomie locale, balade dans les vignes, animations pour les enfants… L'entrée est gratuite, le verre de dégustation est vendu (6 €).

02/11 Marché à la ferme à Brosses
Samedi 2 octobre, c'est le marché à la ferme à Brosses. Une dizaine de producteurs seront présents pour l'occasion, de 9 h à 16 h. Jus de pomme ou encore boudin à l'ancienne sont à découvrir. De la danse médiévale est également prévue au programme.

10/11 Foire Saint-Martin
La Foire Saint-Martin d'Auxerre, c'est le dimanche 10 novembre, de 10 heures à 18 heures. L'espace agricole sera placé place de l'Arquebuse. Marché de producteurs locaux, animations, stands d'animaux, restauration et tombola sont au programme de la journée.


V·MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

26ème Marché des terres de France

Un nouveau succès

À deux pas du “petit Montmartre”, quartier typique de Paris où l’on trouve encore de petites maisons habitées par des célébrités, le marché des terres de France jouissait cette année d’une fréquentation abondante.





Après une année faite d’incertitudes, les viticulteurs sont heureux de faire la promotion de leurs produits.

▲ Malgré le foie gras, ça discute très sérieusement entre Roger Rabuat et Christiane Lambert.

Pour sa 26ème édition, la mairie du XXème arrondissement de Paris avait décidé de déplacer le marché des terres de France, habituellement installé rue de la Chine, sur la place Édith Piaf.

Si la môme, avec sa gestuelle, évoquait les hirondelles et le printemps, c’est dans une atmosphère d’été indien que cette journée s’est déroulée dans ce quartier d’une grande mixité populaire. Entre stars et anonymes, le marché de cette année aura été fréquenté par plus de 5 000 clients réguliers et badauds, venus découvrir et déguster les produits proposés en vente directe des producteurs.

C’est dans une ambiance festive et musicale que le marché s’est articulé autour des tables de dégustations mises à disposition par les *«escargots du Morvan»*. Dégustations pour les plus jeunes avec les brochettes de fruits élaborées par les banques alimentaires et dégustations multiples pour les majeurs avec les produits de bouches de nos terroirs : escargots, vins, foie gras, fruits et légumes de saison, ainsi que des glaces, nouveauté cette année. Le stand consacré au tourisme dans l’Yonne, achalandé par le Conseil départemental, aura eu un succès de fréquentation remarquable. Saluons la générosité des exposants qui ont toute la journée permis aux plus jeunes de déguster les brochettes et pour les plus anciens de bénéficier des paniers garnis proposés lors des tirages de tombolas appréciés des riverains.

La présidente de la FNSEA inaugure la 26ème édition

L’inauguration habituelle s’est déroulée pendant deux heures en présence de Christiane Lambert, présidente de la FNSEA. La *«présidente des agriculteurs de France»* a fait le tour de l’ensemble des stands échangeant avec tous les producteurs sur leurs projets, leurs succès mais aussi les difficultés rencontrées afin de pouvoir enrichir les informations si nécessaire pour défendre efficacement les dossiers dans les ministères. Christiane Lambert a aussi tenu à expliquer comment elle défend, avec ses équipes de professionnels, l’ensemble des sujets agricoles et a fait un point d’actualité.

Vers trois marchés par an ?

La commission diversification de la FDSEA se réunira d’ici quelques semaines pour faire un retour d’expérience sur ce marché haut en couleur et en émotions. Il s’agit d’envisager de démultiplier l’initiative par un ou deux marchés supplémentaires. Il s’agit aussi, pour la commission, d’accueillir de nouveaux producteurs. La difficulté majeure cette année aura été ce changement de site qui n’a pas permis d’accueillir autant de producteurs obligeant l’organisation à refuser cinq producteurs cet automne. Les élus entendent lever cette frustration dès le prochain événement qui devrait avoir lieu le 28 juin, pour le temps des cerises, où déjà 20 producteurs ont réservé une place sur le prochain marché qui signe un demi-siècle de collaboration fructueuse entre le XXème arrondissement et les agriculteurs de l’Yonne.

Philippe Loussot, directeur de la FDSEA 89

Réforme des retraites

Une journée pour mieux comprendre

Le 28 octobre, à 14 heures, Aude Fernandez, chargée de mission au service des affaires sociales de la FNSEA et spécialiste des retraites, sera à Auxerre, pour informer et répondre aux questions des adhérents retraités et actifs de la FDSEA 89, sur la réforme des retraites à venir.

«Il faut que les actifs soient au courant de la réforme des retraites qui va arriver, qu’ils aient entièrement connaissance de leurs futurs retraites», assure Marie-Jeanne Rondeau, présidente de la SDAE (Section des anciens exploitants) de la FDSEA 89.

Le lundi 28 octobre, à 14 heures, Aude Fernandez, chargée de mission au service des affaires sociales de la FNSEA et spécialiste des retraites, sera à Auxerre (dans la grande salle de réunion du Cer France, au rez-de-chaussée, 37 rue de la Maladière), pour informer et répondre aux questions des adhérents de la FDSEA 89, sur la réforme des retraites à venir.

Un sujet qui concerne aussi bien les actifs que les retraités. *«On est très soucieux de notre retraite actuelle. On aimerait qu’elle atteigne les 85 % du Smic pour les agriculteurs à la retraite, contre 75 % aujourd’hui»*, continue Marie-Jeanne Rondeau.

Faire remonter les difficultés personnelles

Cette rencontre avec Aude Fernandez sera l’occasion de faire un point avec les adhérents de la FDSEA, tant les retraités que les actifs qui préparent leur retraite. Pour la FDSEA, *«l’objectif sera de faire remonter les difficultés personnelles qui inspirent cette réforme et celles à venir»*. *«Dans l’agriculture, c’est sur toute notre carrière que la retraite est calculée, avec les bonnes années, comme les moins bonnes. Alors que pour beaucoup d’autres catégories professionnelles, la retraite est calculée sur les dernières années, là où les salaires sont les plus élevés»*, affirme Damien Brayotel, président de la FDSEA 89.

Alors, cette journée a aussi pour objectif de faire part des demandes et des attentes de la part de la FDSEA et de ses adhérents, retraités comme actifs. Car si cette réforme des retraites ne touchera que les personnes nées après 1962, les retraités actuels comptent bien, eux aussi, faire part de leurs difficultés et espèrent être entendus pour voir leurs revenus augmenter et atteindre cette barre des 85 % du Smic. Inscription obligatoire à la rencontre au 03 86 49 48 20.

Christopher Levé

Deux réunions entre la MSA et la SDAE

Le mardi 29 octobre, à 10 heures, au CER France de Saint-Clément (1 rue Henri Vincenot) et le mardi 12 novembre, à 14 heures, à la FDSEA de l’Yonne à Auxerre (37b rue de la Maladière), des réunions entre la MSA et la SDAE de l’Yonne sont prévues. « Tous les ans, on a une rencontre à l’automne avec la MSA, qui est notre principal interlocuteur social », indique Marie-Jeanne Rondeau, présidente de la SDAE 89. « On va parler des aides que l’on peut avoir à la MSA et ce que l’on peut demander à la MSA en cas de problème ». Les prestations extralégales de la caisse régionale MSA de Bourgogne (aide à domicile des personnes âgées, aide à l’adaptation de l’habitat des personnes âgées...) seront détaillées. Les élections MSA de 2020 seront aussi abordées lors des réunions. Sophie Guillerault, animatrice MSA Bourgogne, interviendra lors de la réunion du 29 octobre. Le 12 novembre, c’est Mario Zaccardi, animateur MSA Bourgogne, qui sera présent. Inscription demandée au 03.86.49.48.20.

Un contrat de groupe mutuelle santé préférentiel pour les agriculteurs retraités

Depuis le 1er avril 2018, la SDAE a mis en place, avec Groupama, un contrat mutuelle santé préférentiel pour les agriculteurs retraités du département. *«On s’est rendu compte que la mutuelle coûte très cher pour les personnes âgées et que les tarifs évoluent suivant les tranches d’âges»*, commente Clémente Torcol, animatrice à la FDSEA 89. *«Avec ce contrat, les tarifs sont identiques quelque soit l’âge des bénéficiaires. Aussi, ces derniers font en moyenne, environ 700 € d’économie par an et par contrat»*. Alors, comment adhérer au contrat de groupe ? *«Pour les adhérents de la SDAE dont le contrat de mutuelle se trouve chez Groupama, il est possible de bénéficier du nouveau contrat de groupe dès à présent, sans attendre la date anniversaire de leur contrat actuel»*, explique Clémence Torcol. Pour les adhérents souscrivant auprès d’une autre compagnie, il faudra attendre la date anniversaire du contrat actuel pour résilier, avant de souscrire à ce contrat chez Groupama.

Loin des emballements médiatiques et politiques

Une région au travail

Pour sa traditionnelle conférence de presse d'avant session, Marie-Guite Dufay a fait le point sur les principaux dossiers qui ont mené l'action de la région ces derniers mois.



Marie-Guitte Dufay assume pleinement les engagements et les investissements de la Région quand ils se traduisent en « plus » pour les citoyens.

Heureusement que la présidente de Région avait préparé le terrain en invitant la presse la veille de la session. L'emballement médiatique qui a suivi les incidents qui ont émaillé cette session aurait pu faire oublier l'essentiel. C'est-à-dire le fond et le travail effectué dont les sessions, mois après mois, rendent compte.

« J'assume »

D'abord, clarifier le contexte : face aux remontrances de la cour des comptes, Marie-Guite Dufay «*assume les dépenses que nous faisons*» en justifiant, «*nous sommes aujourd'hui le premier investisseur public dans la région*». Et sur ce plan-là la fusion est une réussite : «*aucun territoire n'a été abandonné*», trente quatre contrats de territoires ont été signés. Autrement dit, si la région n'investit pas, elle n'avance pas et les administrés n'en tirent aucun avantage. Au lieu de cela, les investissements concourent à améliorer le quotidien des Bourguignons et des Francs-Comtois.

Pour preuve, les 35,8 millions d'euros de dotation de fonctionnement 2020 attribués aux lycées et le triplement de l'aide régionale (60 euros par élèves au lieu de 20) qui permettra de soutenir les familles en assurant la gratuité des manuels scolaires.

En témoigne aussi l'expérimentation d'un système de covoiturage dans trois territoires pilotes. Ce test de «*covoiturage organisé*» concerne trois communautés de communes, celle du Jovinien, du nord Côte d'Or (Montbard/Châtillonnais et Terre d'Auxois) et celle des Portes du Haut-Doubs. Le dispositif baptisé «*Mobigo covoiturage organisé*» devrait être progressivement généralisé à l'ensemble du territoire. Ce système gagnant/gagnant permet aux passagers de bénéficier du tarif unique routier à 1,50 euro et au conducteur d'être indemnisé à raison de 0,10 euro par kilomètre parcouru avec passager. Six lignes seront mises en service à compter de fin 2019 et testées pendant six mois. Ces lignes concernent des liaisons pour lesquelles aucun transport collectif n'existe, alors qu'une demande a été identifiée.

Le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2019-2021 est sur les rails, mais les universités traînent les pieds et tardent à s'entendre sur une gouvernance universitaire régionale structurée, gage «*d'une université forte*». Avec 40 millions d'euros consacrés chaque année à l'enseignement et à la recherche, il est temps «*d'aller de l'avant*» s'impatiente la présidente de région, qui engage «*à se dépêcher si l'on ne veut pas rater le coche et se retrouver sur la touche*» alors que les travaux préliminaires piétinent.

Entre «verre à moitié plein et verre à moitié vide»

Les conséquences de la fusion sont diversement appréciées entre «*verre à moitié plein et verre à moitié vide*», Marie Guite Dufay préfère relever les avantages d'une fusion qui a «*permis d'amener à la population des services qui n'existeraient pas*» sans cette étape. Certains développements, comme celui de la filière Hydrogène, ont aussi été rendus possibles par la rencontre de compétences qui se complètent et ouvrent de nouveaux champs au possible.

Reste qu'il a bien fallu bricoler à certains moments alors que «*personne au plan national n'avait pu prévoir le travail et les implications qui découleraient de fusions décidées sans en mesurer les conséquences et les contraintes*». La fusion sur les rails et menée à bien, l'heure va être maintenant au développement et «*aux économies d'échelle qui commencent à se faire*». «*L'État n'avait rien préparé*» regrette la présidente de Région qui précise «*nous avons dû mener à bien cette fusion sans aucun cadre*». Deux ans après, le constat est encourageant : «*on ne s'en sort pas si mal et il nous reste quatre ans pour poursuivre le développement, car derrière l'investissement c'est de l'activité et derrière l'activité, c'est de l'emploi et des services pour les citoyens des territoires*». Pas question donc de lésiner et «*de faire des économies qui se traduiraient en moins dans la vie quotidienne des gens*».

AMK

Formation

Vivéa Jean-Yves Maire élu à la présidence du comité régional

Le comité Vivéa Bourgogne-Franche-Comté, qui s'est réuni à Bretenière le 13 septembre dernier, marque le début d'un nouveau mandat de six ans pour ses élus dont Jean-Yves Maire élu à la présidence et Mauricette Besançon à la vice-présidence.

Le comité a réaffirmé sa volonté d'accompagner le développement des compétences des contributeurs(trices) du Fonds d'Assurance Formation Vivéa, avec le souci permanent de mettre en cohérence l'offre de formation du territoire et les besoins des chefs d'entreprises agricoles.

Les élus ont confirmé, dans leurs grandes orientations pour 2020, l'importance de travailler sur la stratégie et le pilotage au sein des entreprises agricoles en intégrant la contrainte climatique. Ils mettent également l'accent sur la compétitivité, la recherche de valeur ajoutée et l'innovation, les nouveaux modes de production et le bien-être animal ainsi que l'efficacité et le bien-être au travail.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.vivea.fr


Le nouveau comité BFC composé de Jean-Yves Maire et Mauricette Besançon.

▶ Repère

Vivéa en Bourgogne Franche-Comté c'est :
- **Une enveloppe budgétaire de 5,3 millions d'euros incluant des cofinancements Feader.**
- **Près de 34 000 chefs d'exploitations dont 5 700 personnes formées en 2018 (soit un taux d'accès de 16,8 %)**
- **1 406 formations réalisées par 156 centres de formation et 123 000 heures de formation financées**

(Données 2018)

Pac 2021-2027

Tour d'horizon régional pour une Pac forte à la hauteur des enjeux des territoires

Le deal est clair : «*Pour une Pac forte à la hauteur des enjeux de nos territoires* »… Le contexte l'est nettement moins, avec une nouvelle commission en cours de formation et une Europe qui n'en finit pas de se chercher, sans s'accorder vraiment sur une politique commune à la hauteur des ambitions affichées. Pour éclairer le chemin, une rencontre a été organisée au Conseil régional avec les élus de Bourgogne Franche-Comté le 14 octobre dernier.



Les enjeux de la future politique agricole européenne sont importants. Ils ont fait l'objet d'une présentation détaillée lors d'une rencontre organisée au Conseil régional ce lundi 14 octobre.

Une orientation semble se profiler pour le prochain budget : il faudra faire mieux avec moins. Si les dés ne sont pas tout à fait jetés, on évoque une baisse de 15 % du montant de la Pac dans le projet de budget européen en cours d'élaboration. Autant dire qu'un tel manque à gagner ne pourra pas être compensé par l'État et les collectivités territoriales. Le premier combat est donc budgétaire, pour le maintien de la PAC au niveau actuel. Et cela concerne directement la France, ses régions, ses départements, ses élus et ses agriculteurs… qui vont devoir faire cause commune pour défendre bec et ongles une politique agricole en grave danger de perdition.

C'était tout l'objet de la rencontre organisée au Conseil régional en présence de la Draaf et d'élus européens, entre les conseillers régionaux de Bourgogne Franche-Comté et les acteurs de l'agriculture régionale. Comme l'a rappelé Marie-Guite Dufay en introduisant les débats, «*le moment est stratégique, car de l'enveloppe globale Pac découlera l'enveloppe régionale*». Et, rappelant qu'il manquait déjà 90 millions d'euros dans la précédente enveloppe régionale, «*nous n'avons pas le droit de nous rater*» a prévenu la présidente de région BFC.

Des attentes à la hauteur des enjeux

Les enjeux sont importants, ils ont fait l'objet d'une présentation détaillée en dressant un état des lieux de l'agriculture régionale. Et les besoins sont à la hauteur des enjeux : besoin de redressement économique pour des agriculteurs en détresse et une agriculture en crise, besoin de sécurité face à des aléas de plus en plus fréquents et de plus en plus forts, besoin de reconnaissance, pour redonner du sens à un métier vilipendé par certains et pour des agriculteurs en manque de repères.

L'avantage de la région Bourgogne Franche-Comté, c'est qu'elle a pris de l'avance en apprenant à travailler efficacement avec les représentants de l'État décentralisé, avec la volonté d'instaurer une coordination efficace. À la base de cette collaboration, une volonté commune d'afficher détermination, solidarité et coordination dans les actions.

Face à un imbroglio européen souvent déconcertant, Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, relève la nécessité d'être pragmatique dans l'approche des solutions et de jouer collectif. Cette stratégie mise en place lors de la dernière Pac et à l'occasion de la fusion, a profité à l'agriculture régionale. Une agriculture «*vertueuse*» mais «*fragile*», en raison de conditions pédoclimatiques limitantes. Il s'ensuit «*une grande variété des systèmes agricoles possédant de réels atouts, mais handicapés par certaines contraintes*».

Jouer collectif mais dans un souci d'équité

Dans le grand concert européen où chacun joue «*perso*» (régions comme productions), il est donc d'autant plus important que «*la Bourgogne Franche-Comté parle d'une seule voix*», comme le rappelle le sénateur François Patriat, en insistant, «*nous ne pourrons agir qu'en étant unis, soudés et offensifs*». Car il s'agit bien d'une compétition, plus le gâteau européen diminue, plus les rivalités s'affichent, entre les États et entre les régions. La région Bourgogne Franche-Comté ayant été mal lotie à la dernière distribution, pas question cette fois de se retrouver en mauvaise position.

Un point emporte l'adhésion de tous : la nécessité pour l'Europe de redonner un sens à son agriculture et une cohérence à son action. Les participants à cette rencontre au format inhabituel ont donc fait assaut de propositions, montrant que les contraintes et les difficultés stimulent la créativité et encouragent à avoir les idées claires. Reste à gagner le seul combat qui compte dans un premier temps : la bataille budgétaire. L'issue en est incertaine, mais cela nécessite de mettre toutes ses forces dans la bataille ; ce qui impose de travailler ensemble, sans reculer sur ses ambitions mais en présentant un front uni, y compris entre les régions françaises, pour porter une véritable ambition agricole au plan européen.

Tout en regrettant l'inquiétante dépendance des exploitations aux aides européennes, Christian Decerle a conclu la réunion en insistant sur la nécessité de «*remettre le nord sur la boussole*» européenne… Un premier grand défi à gagner qui conditionnera tous les autres.

AMK

Pack 5 ans

Accompagner «*l'après*» installation

Les Chambres d'agriculture de Bourgogne ont développé le pack 5 ans, action d'accompagnement après l'installation des jeunes agriculteurs.

Les Chambres d'agriculture sont fortement présentes dans l'accompagnement avant l'installation. Depuis 2016, le déploiement du pack 5 ans s'est fait dans les départements bourguignons pour que chaque porteur de projet ait la possibilité de bénéficier de cette prestation pour accompagner son démarrage d'activité sur les cinq premières années d'installation.

Quel objectif ?

Cet accompagnement a pour but de sécuriser son installation, de se donner les moyens de faire évoluer ses projets et permettre l'échange entre chefs d'entreprise dans la phase de démarrage d'activité.

La prestation du pack 5 ans permet de mettre au service des jeunes agriculteurs/viticulteurs les compétences économiques, techniques et réglementaires des conseillers de la Chambre d'agriculture.

Elle est composée de rendez-vous individuels et de temps collectifs permettant l'échange de préoccupations communes entre créateurs d'entreprise.

En effet, la phase de démarrage d'activité est cruciale !

Comment ?

Chaque créateur d'entreprise est accompagné pour un à deux rendez-vous individuels selon les départements afin de sécuriser son démarrage d'activité.

Les Chambres d'agriculture proposent des temps collectifs pour favoriser les échanges entre agriculteurs :

- une rencontre collective dans les six premiers mois du lancement du projet,
- des formations pendant quatre ans pour analyser ses résultats et ajuster les orientations de son entreprise.

La déclaration Pac peut être réalisée en accompagnement individuel ou en formations selon les départements.

Cette offre propose de découvrir gratuitement pendant un an des publications produites par les équipes techniques des Chambres d'agriculture ou d'Alysé.

Enfin, le pack 5 ans permet de bénéficier d'un avoir d'une valeur de 500 € HT, utilisable dans les cinq premières années, pour découvrir des services Chambres d'agriculture ou Alysé.

Premier bilan

Les adhésions représentent selon les départements 40 à 60 % des porteurs de projet installés sur la période. Les jeunes agriculteurs / viticulteurs sont soucieux d'optimiser leur capacité à sécuriser leur création d'entreprise.

Des temps collectifs permettent de prendre le recul nécessaire pour analyser sa situation depuis son installation, ses aspects positifs et négatifs, analyser ses résultats technico-économiques et pouvoir se donner d'éventuelles nouvelles perspectives.

Lors de prochains articles départementaux, nous reviendrons à l'appui de témoignages sur le vécu de cet accompagnement par des porteurs de projets adhérents du Pack 5 ans.

Contacts

CA 21 :
Chloë Ribet au 06-47-34-59-23 ou Marielle Pidault au 03-80-68-66-52
CA 58 :
Sophie Presson au 03-86-93-40-83
CA 89 :
Cyrille Fournier au 03-86-94-22-10

Émeline Richard,
Chambre d'agriculture de l'Yonne

Énergie renouvelable

Méthanisation : une nouvelle voie

Dix ans après les premières inaugurations de méthaniseurs en Bourgogne, de nouvelles voies sont ouvertes. Un groupe de porteurs de projets de l'Yonne et de la Nièvre s'est rendu dans le Loir et Cher pour visiter une première nationale : un méthaniseur agricole qui liquéfie son méthane.



Comme dans tous les autres méthaniseurs, le processus de fermentation anaérobie de la matière organique (fumier, digestat, lisier, déchets…etc.) produit du biogaz, mélange de gaz carbonique et de méthane principalement.
Les premières installations de méthanisation construites il y a quelques années valorisent le biogaz en alimentant un moteur thermique muni d'une génératrice électrique. D'une relative simplicité (même si la mise en service s'est avérée quelquefois délicate), ce système transforme 40% de l'énergie en électricité et davantage en chaleur plus difficilement valorisable.
Par la suite, la possibilité d'injecter du méthane directement dans les réseaux de distribution ou de transport est apparue en 2011 quand la publication des tarifs et conditions est devenue effective. Certes, l'injection n'est valable que pour des installations de taille conséquente (100 m3 de méthane/heure produit) mais surtout elle n'est envisageable que si elle est positionnée à proximité des réseaux d'injection et à condition que la consommation de méthane y soit suffisante.
La majorité des communes bourguignonnes ne présente pas cette configuration et pourtant l'injection permet de valoriser 90 à 93% de méthane produit au lieu de 40% en électricité de cogénération.

Une perspective dans les communes non reliées au réseau : le gaz porté.

Méthabraye, installation de méthanisation créée par 18 éleveurs du Loir et Cher, située à 18 kilomètres d'une canalisation de gaz, liquéfie le méthane pour le transporter. Le biogaz est d'abord comprimé à 20 bars, ce qui, permet la capture du gaz carbonique par des éléments minéraux (zéolithe) puis le méthane purifié est refroidi à – 107%C pour le rendre liquide et ainsi remplir un camion-citerne spécifique pour ce type de matière transportée.
Il ne reste plus qu'à transporter et brancher la navette 18 kilomètres plus loin, la vaporisation du liquide provoquant l'injection dans le réseau.
Cette solution technique de liquéfaction existe donc maintenant pour les secteurs distants des réseaux de gaz dès lors qu'ils produisent 150 à 200 m3 de méthane/heure.
Une variante à la liquéfaction apparaitra bientôt avec une compression du méthane à plus de 200 bars. Celui-ci reste gazeux et est injecté dans une canalisation de distribution (GRDF) ou de transport (GRTgaz). La station d'injection est éventuellement partagée entre plusieurs producteurs et jusqu'au 1er janvier 2021, le tarif est déterminé pour chaque méthaniseur et non globalisé. Bien entendu, le traitement du gaz (épuration, compression et transport) génère des charges à intégrer dans le prévisionnel. Cependant, ces coûts certes importants semblent pouvoir être supportés par les résultats dégagés.
Une palette de solution est donc maintenant offerte : petite méthanisation en cogénération, taille plus importante en cogénération, en injection directe, en gaz porté ou éventuellement sur un site d'injection partagé. Bien entendu, un méthaniseur peut être alimenté par un seul agriculteur ou un collectif de voisins, avec des effluents d'élevage, des déchets ou des cultures intermédiaires…De quoi mener un projet qui correspond à la situation locale.
Il ne semble donc plus illusoire d'imaginer bientôt un méthanier sillonnant la campagne pour collecter le méthane dans les fermes à l'instar du camion du laitier aujourd'hui presque disparu.

Vincent Gallois,
Chambre d'agriculture Yonne,
Contact: v.gallois@yonne.chambagri.fr



Service

MesParcelles profite de la rentrée pour faire peau neuve

Cette nouvelle campagne culturale est marquée par une évolution majeure de MesParcelles avec l'arrivée de l'application mobile disponible sur Google Play et sur l'App Store. Utilisable avec ou sans connexion Internet, elle est dotée de nouvelles fonctionnalités dont la consultation des stocks ou la gestion des enregistrements sur plusieurs entités juridiques.
L'interface du site MesParcelles fait également peau neuve avec une nouvelle cartographie plus intuitive et plus ludique, une réorganisation des menus pour une meilleure expérience utilisateur (regroupement de tous les paramétrages dans un même menu), et une nouvelle charte graphique pour conforter sa convivialité.
MesParcelles innove aussi avec la possibilité depuis la plateforme de commander des services en lignes gratuits ou payants.
Nous vous rappelons aussi que MesParcelles est labellisé par le Comifer pour son plan de fumure conforme à la Directive Nitrates de chaque région. Cette labellisation vous permet d'aborder plus sereinement les contrôles conditionnalité.
Nous vous proposons de venir découvrir les nouveautés de MesParcelles à l'occasion de nos réunions abonnés qui sont également ouvertes à tous.

Communiqué Chambres d'agriculture

Rendez-vous Les réunions programmées

Yonne
- Auxerre (Chambre d'agriculture) : jeudi 14 novembre à 14 h et vendredi 22 novembre à 9 h 30
- Maillot (Chambre d'agriculture) : mardi 12 novembre à 9 h 30 et vendredi 15 novembre à 9 h 30
- Avallon (Chambre d'agriculture) : jeudi 21 novembre à 14 h

Côte d'Or
- Bretenière (Chambre d'agriculture) : lundi 4 novembre à 14 h
- Châtillon sur Seine à la Chambre d'agriculture : mardi 5 novembre à 10 h
- Créancey (Chambre d'agriculture) : lundi 4 novembre à 10 h

Nièvre
- Chatillon en Bazois à la mairie : lundi 4 novembre de 9 h 30 à 12 h
- Pazy au Gaec Sansoit : mardi 5 novembre à l'occasion de la journée Désherbage mécanique organisée sur l'exploitation de Guillaume Sansoit
- Nevers (Chambre d'agriculture) : vendredi 8 novembre de 9 h 30 à 12 h
- Decize dans les bureaux décentralisés de la Chambre d'Agriculture : vendredi 8 novembre de 13 h 30 à 16 h
- Cosne dans les bureaux décentralisés de la Chambre d'agriculture : mardi 12 novembre de 9 h 30 à 12 h
- Nevers (Chambre d'agriculture) : mardi 12 novembre de 14 h 30 à 16 h 30.

UN


NE MEURT
JAMAIS.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.
CONSIGNESDETRI.FR

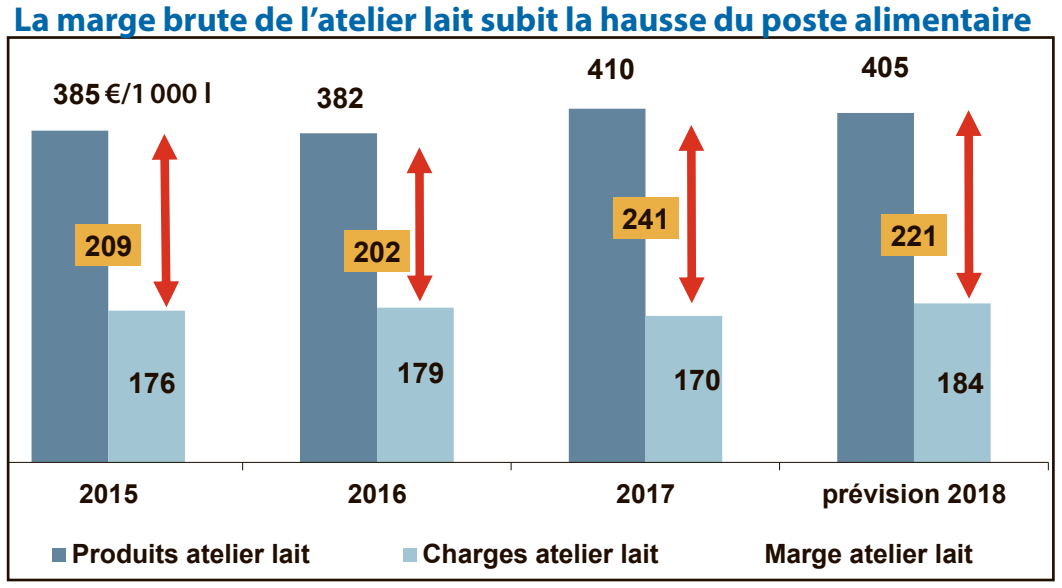
CITEO
Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

Agir contre le changement climatique

Développer l'autonomie alimentaire pour augmenter la résilience des exploitations

L'augmentation des charges opérationnelles fragilise les élevages. Développer l'autonomie alimentaire sur l'exploitation donne de nouvelles marges de manœuvre financières mais contribue aussi à augmenter la résilience face aux aléas climatiques plus fréquents.

La marge brute de l'atelier lait subit la hausse du poste alimentaire



Source : OPA BFC 2019 / réseau GALACSY
*: Observatoire Prospectif de l'Agriculture Bourgogne Franche-Comté, édition 2019

Selon une étude du réseau GALACSY, depuis 2015, en lait de plaine, la marge brute de l'atelier lait subit une hausse des charges. Le cours des aliments et l'achat de fourrages ou coproduits suite à la sécheresse de 2018 ont fait grimper le niveau du poste alimentation, entraînant une baisse significative de la marge de l'atelier lait*.

Dans un contexte climatique de plus en plus perturbé, la sécurisation de l'alimentation du troupeau devient un enjeu majeur, quelle que soit la production. La réduction d'achats d'aliments peut passer par l'activation de différents leviers : la baisse du chargement, le stockage de fourrages, la diversification des cultures, le pâturage tournant…, à adapter selon les systèmes d'exploitation.

Réduire la consommation de fourrage en ajustant le nombre d'animaux à nourrir

Les effectifs des différentes catégories d'animaux doivent être ajustés au potentiel de production fourrager. Assurer le renouvellement des génisses au plus juste et éliminer les vaches improductives réduisent les besoins en toutes saisons. L'intérêt d'une activité d'engraissement doit être raisonné en fonction de la disponibilité fourragère.

Stocker davantage en système fourrager

Il est nécessaire d'adapter le stockage pour limiter les pertes lors de la récolte et de la conservation et garantir une bonne qualité du foin. Le séchage en grange peut s'avérer une alternative intéressante. En effet, les scénarios d'évolution du climat prévoient une augmentation de la production d'herbe au printemps et à l'automne sur les zones de plateau et de montagne. Le séchage en grange permet des récoltes sur ces saisons peu favorables au séchage du fourrage au sol. Dans le cadre du PCAE, la Région, l'État, les départements et le fonds européen FEADER soutiennent financièrement ce type d'investissements.

Pratiquer le pâturage tournant

L'objectif est d'offrir en permanence aux animaux une herbe jeune d'excellente valeur alimentaire. Le pâturage tournant permet de ne pas se faire dépasser par la pousse de printemps qui engendre un gaspillage d'herbe important en pâturage continu.

Diversifier les cultures

La mise en place de cultures fourragères adaptées comme le méteil ou le sorgho peut être une alternative à la culture du maïs gourmand en eau.

Sophie Dubreuil,
Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté

Pôle régional PRAACTIQUE : le défi face au Changement Climatique

Céline Buche, Chambre d'agriculture de BFC, Celine.buche@bfc.chambagri.fr
Jérôme Lamonica, Chambre d'agriculture du Jura, jerome.lamonica@jura.chambagri.fr

Zoom sur…

OPA BFC 2019



L'Observatoire est piloté par les CERFrance et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, avec le soutien du Conseil Régional et en collaboration avec la Draaf.

Retrouvez dans ce document les pistes pour développer l'autonomie alimentaire pour chaque filière élevage.

Document disponible sur les sites de la Chambre régionale de Bourgogne Franche-Comté, Cerfrance et Conseil régional.

À suivre dans la prochaine édition :
Organisation des filières en mobilisant les ressources du territoire

Témoignage

Autonomie et sécurité fourragère

Le Gaec Colmagne a atteint l'autonomie alimentaire pour son troupeau de 25 vaches laitières. L'exploitation compte 30 ha de cultures, 25 ha de prairies permanentes (ou de plus de 5 ans), 15 ha de prairies temporaires et 3 ha de betteraves fourragères.

« Depuis 5-6 ans, nous privilégions les surfaces fourragères au détriment des cultures car nous voulons sécuriser l'atelier le plus rentable : la production de 175 000 litres de lait en AOP Morbier et Comté », explique Christian Colmagne, installé avec son frère dans le Nord Jura. Les 43 ha de surfaces fourragères apportent une sécurité fourragère complète parfois même excédentaire, pour un chargement d'un peu moins d'1 UGB/ha. La conduite du troupeau se fait en deux temps : pâturage rationné tournant, au rythme d'une ou deux fois par jour selon la météo, puis pâturage de toutes les parcelles à partir du mois de juillet. *« Très peu de nos prairies naturelles sont faites en regain, nous préférons les faire pâturer, c'est un peu comme faire du stock sur pied. Les vêlages sont concentrés sur septembre - octobre, aussi nous n'avons pas besoin d'une très grande qualité d'herbe en juillet et en août »*.

Le Gaec utilise le séchage en grange depuis de nombreuses années mais uniquement pour le foin et regain de luzerne (50 %) associé à du trèfle violet, trèfle blanc, fétuque et dactyle. Ce foin hivernal de très bonne qualité permet de faire l'impasse sur l'achat de tourteaux. La moyenne laitière est de 7 000 litres par VL à 39 de TB et 33 de TP.

La culture de dérobées permet de ne laisser aucune surface nue en hiver : 3 ha de millet perlé sont pâturés et 3-4 ha de moha/trèfle d'Alexandrie sont récoltés en septembre et représentent 10 % du stock fourrager. Le tout est destiné aux vaches laitières.

Depuis 2 ans, le Gaec a introduit la culture de mélange orge d'hiver - pois - vesce récolté en grains et distribué aplati, ce qui permet d'équilibrer la ration.

Adhérent à un groupe de développement (CRDA Bresse Val d'Amour) et un GIEE « Complaitmenterre », les deux agriculteurs continuent de se former et d'évoluer. Prochain objectif : améliorer la qualité des prairies.

La recherche d'autonomie alimentaire pour le troupeau a permis de voir leur EBE progresser chaque année. *« Étant au micro BA, nous cherchons aussi à limiter au maximum nos charges tout en investissement tout de même 10 000 à 15 000 euros par an »*.

Isabelle Pouget, Le Jura Agricole



Christian Colmagne, Champagne-sur-Loue (39)

Implantation des pois d'hiver

Une étape clé pour une bonne campagne

Afin d'assurer un bon potentiel des pois d'hiver comme ce fut le cas cette année, l'implantation est la première étape à bien anticiper.

Le pois d'hiver a l'avantage de s'adapter à de nombreux types de sols, profonds comme superficiels. Cependant, certains contextes pédologiques tels que les argiles lourdes, les limons battants hydromorphes et les sols séchants se prêtent moins à la culture.


Photo: L. Jung

Densités de semis conseillées		
Sol limoneux	Sol caillouteux	Sol de craie
70-80 g/m²	80-90 g/m²	115 g/m²

Bien choisir sa parcelle

Pour les parcelles dans des zones à risque de gel (altitude, bas fond), veiller à orienter le choix variétal en conséquence de la résistance au froid.

Pour les parcelles à fort historique de légumineuses (cultures de rentes et intercultures), il est recommandé de vérifier le potentiel infectieux du sol à l'aphanomycès, un champignon tellurique persistant affectant de nombreuses légumineuses dont le pois.

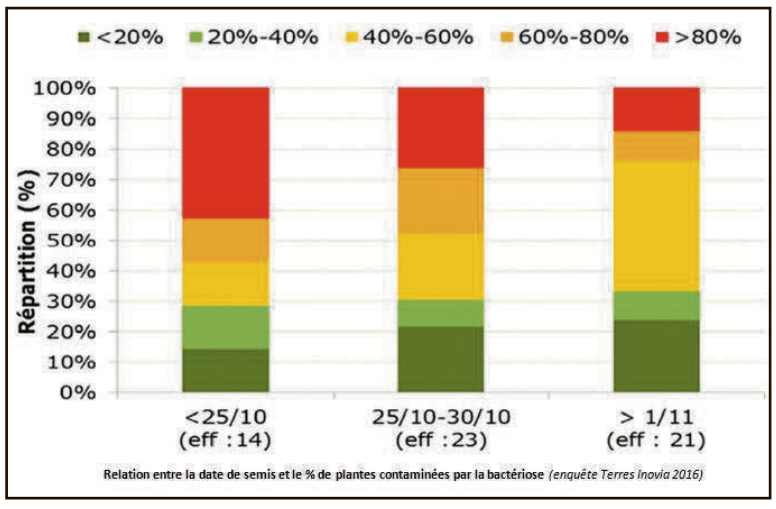
La structure du sol : facteur important de mise en place des racines et nodosités

Les pois sont très sensibles aux tassements du sol. Une mauvaise structure freine au développement racinaire mais également à l'installation des nodosités. De plus, la compaction du sol favorise les ennoiements (mauvais ressuyage) et les problèmes d'asphyxie racinaire. Avant tout semis, il faut veiller à ce que son sol soit bien aéré sur 15-20 cm.

Un roulage est également recommandé après le semis (excepté dans les limons battants) et avant tout passage d'herbicide. Cela permet de niveler le sol pour la récolte, d'enfouir les cailloux et de limiter d'éventuels effets de phytotoxicité des herbicides en recouvrant bien les graines.

Ne pas semer trop tôt pour éviter la bactériose

Les pois d'hiver s'implantent entre le 25 octobre et le 15 novembre. L'implantation doit se faire dans un sol à bonne portance, bien ressuyé afin d'optimiser la levée et l'enracinement. Il est fortement déconseillé de semer avant le 25 octobre, au risque d'avoir un pois trop développé durant l'hiver, et donc, plus sensible au gel et à la bactériose (cf. graphique).



Relation entre la date de semis et le % de plantes contaminées par la bactériose *(enquête Terres Inovia 2016)*

Semer à bonne densité pour limiter les risques de maladies et de verse

La densité de semis est à ajuster en fonction de son sol (cf. tableau). Attention toutefois aux semences de fermes et lots bruchés. Le pouvoir germinatif peut être plus faible. Dans ces situations, il est recommandé d'effectuer un test de germination pour ajuster sa densité.

Augmenter la densité de graines est rarement synonyme d'augmentation de rendement et peut entraîner des problèmes de concurrence entre plantes entraînant la verse. La surdensité crée également un couvert dense en sortie d'hiver, propice à l'apparition précoce de maladies comme l'ascochytose.

La profondeur de semis est de 3-4 cm en sols limoneux et 4-5 cm en sols argilo-calcaires et en sol de craie. Un semis trop superficiel expose le pois aux phénomènes de déchaussement durant l'hiver. L'écartement doit être compris entre 12 et 35 cm en fonction du semoir.

BASTIEN REMURIER ET MICHAËL GELEON, TERRES INOVIA

Récolte des protéagineux 2019

Bilan et perspectives

Terres Inovia dresse le bilan de la récolte 2019 des protéagineux et évoque les perscpectives de valorisation des protéines françaises.

Une campagne réussie pour le pois

Supérieurs aux années précédentes, les rendements en pois d'hiver s'élèvent de 45 à 60 quintaux par hectare, avec des pointes à 70 q/ha, et de 30 à 60 q/ha pour les pois de printemps. L'alternance de périodes sèches et de précipitations a favorisé la levée des semis d'hiver et de printemps. Le succès de ces rendements repose également sur une période avril-mai optimale : des températures douces et continues accompagnées de précipitations régulières qui ont permis une floraison longue et la mise en place d'un nombre de gousses et de graines satisfaisant. Si la fin de cycle a parfois été écourtée par les très fortes températures et des stress hydriques souvent importants dans les terres à faible réserve utile, en pois de printemps, cela n'a globalement pas trop affecté le remplissage des graines.

Une fin de cycle plus difficile pour la féverole de printemps

La féverole de printemps a été plus impactée par la phase de canicule de fin juin début juillet. Son rendement a été limité à 30-40 quintaux par hectare dans le Centre-Ouest. Des rendements de 50 à 55 q/ha ont toutefois été atteints en Normandie.

Peu de maladies et de ravageurs

Les conditions de l'année ont limité le développement de maladies, excepté dans le Sud-Ouest en féverole d'hiver (botrytis).

Présents dans le nord de la France, les ravageurs (pucerons, bruches, tordeuses) ont été freinés par les températures fraîches du début de printemps. La qualité des graines en a toutefois été affectée.

Les résultats de la récolte ainsi que la nécessité de diversifier les systèmes de cultures pour faire face aux aléas climatiques, devraient encourager les agriculteurs à insérer des protéagineux, notamment du pois, dans leurs assolements dès l'automne 2019.

2019-2020 : des marchés diversifiés pour valoriser la protéine française

Au niveau national, les rendements devraient s'élever à 45 q/ha en pois et 30 q/ha en féverole. Les féveroles récoltées pourront être utilisées en alimentation animale et approvisionner sous forme de graines décortiquées le marché de l'aquaculture Nord Europe. Si la qualité des graines le permet, les féveroles pourraient se retrouver sur le marché égyptien de l'alimentation humaine.

Matière première de choix pour les unités industrielles agroalimentaires situées à proximité des bassins de production du nord de la France, le pois pourra aussi être valorisé en alimentation animale non OGM. Le niveau des taxes dissuade encore l'export du pois vers l'Inde.

Les protéagineux au cœur du futur plan protéines

Le futur plan protéines prévoit 200 000 hectares supplémentaires de protéagineux à l'horizon 2030 selon les filières animale et végétale rassemblées autour de Terres Univia. Les protéagineux répondent aux défis agroécologiques et aux besoins en protéines non OGM, locales et durables de l'alimentation humaine et animale. Face à ces enjeux, il est nécessaire d'intensifier les efforts de recherche, de développement et de coopération en faveur des protéagineux. Pour accompagner cette dynamique, opérateurs économiques et acteurs des filières feront un point de situation le 19 novembre 2019 à Paris lors du « Carrefour pois et féverole » organisé par Terres Inovia pour partager les innovations de la filière et tracer ses perspectives.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ



Monts du Cantal

Des éleveurs minés par le loup

Comme dans de nombreux autres départements, dans le Cantal les éleveurs qui ont subi des attaques vivent dans la hantise de nouvelles prédations. Témoignage poignant d'un éleveur à bout de forces.



Fabien Serre s'est entouré de cinq indispensables chiens de protection qu'il faut aussi contenir et nourrir à raison d'un sac de 20 kg de croquettes tous les cinq jours…

Le loup, il y a ceux qui en parlent - à coups de solutions de cohabitation toutes faites sur les réseaux sociaux - et ceux dont la vie a été chamboulée depuis que leur troupeau a croisé le chemin du prédateur. Un quotidien bouleversé bien au-delà du volet professionnel, comme le confient Didier Fournier, Fabien Serre ou encore Tony Joanny. Des éleveurs à fleur de peau qui décrivent tous ce traumatisme de l'attaque, l'angoisse et la psychose qui s'installent ensuite, reparties de plus belle ce printemps avec la mise à l'herbe des bêtes. Tony Joanny a été le premier sur la liste l'an dernier avec un bilan effrayant : en à peine deux mois, 63 brebis tuées ou disparues sur l'estive de 45 ha entre 1 200 et 1 500 m d'altitude située sous la brèche d'Enfloquet. Quinze animaux ont fait l'objet d'une indemnisation, le dossier des 48 autres est toujours à l'étude. Depuis cet été meurtrier, beaucoup de choses ont changé pour Tony, ses parents et son frère, associés en Gaec : aucune agnelle n'a été conservée pour le renouvellement et la troupe ovine est passée de 160 à 97 brebis.

«Je ne sais pas si on va continuer les brebis…»

Même si depuis, aucune alerte n'est intervenue, la famille Joanny n'est aujourd'hui pas sûre de conserver un troupeau ovin en parallèle de son cheptel allaitant Aubrac. *«On va voir comment ça évolue. Pour l'instant, il (le loup, NDLR) est sur le Chavaroche mais jusqu'à quand ?»*, interroge Tony, qui a sollicité un tir de défense cette année. Son voisin de montagne, Fabien Serre, se rappelle lui parfaitement ce 18 septembre 2018, les vautours sur l'estive du Puy de la Tourte, ces brebis qu'il a fallu euthanasier avec une pierre, une injection létale, cet autre animal qui a réussi à rejoindre le troupeau avec une plaie béante à l'arrière-train, une autre avec le jarret sectionné comme le montrent les nombreuses photos qu'il a conservées sur son téléphone… À cause d'un violent orage, il ne pourra les redescendre le soir même mais dès le lendemain tout le troupeau est rapatrié dans la vallée au Falgoux. *«Séverac[1] était descendu, Tony aussi, je savais que le suivant ce serait moi»*, se remémore l'éleveur, dont 17 brebis ont été attaquées. Depuis, Fabien Serre, qui arbore un tee-shirt *«Non au loup»*, slogan qu'il a aussi peint sur le dos d'une de ses 230 brebis, est devenu incollable sur la question, a beaucoup lu, s'est documenté, s'est doté de trois autres chiens (cinq au total), a été le premier à demander à l'automne dernier des tirs de défense… a vécu des mois difficiles : *«Après l'attaque, je voyais le loup partout, j'y pensais tout le temps jour et nuit, j'ai perdu 6 kg…»* Une psychose atténuée par l'hiver avant que l'angoisse le ronge de nouveau depuis que les brebis sont ressorties.

«Ça me bouffe la vie»

«Je retarde au maximum la montée là-haut. Elles devraient y être depuis plusieurs semaines déjà mais je tire au maximum avec la boule au ventre qui grandit chaque jour… Ça me bouffe la vie». Avec le stress supplémentaire d'une estive que traverse le GR 400 dont l'éleveur a demandé que cette portion soit détournée en raison des chiens de protection. Et le loup remet tout son système en question. Faudra-t-il diminuer le cheptel, monter quelques juments à l'estive à la place ? À 42 ans, Fabien est certain d'une chose : *«Je ne veux pas vivre ça jusqu'à la retraite. J'attends seulement qu'on me donne l'autorisation de tuer le loup par tous les moyens !»*

Patricia Olivieri

(1) Michel Séverac, éleveur ovin à Mandailles, victime de plusieurs attaques également en 2018 et 2019.

Chronique ovine

Des semis sous couvert pour assurer les futurs stocks

S'il est aujourd'hui trop tard pour implanter des prairies en pur, un semis sous couvert de méteil (mélange de céréales et de protéagineux) récolté immature est toujours possible jusqu'au 10 octobre en altitude et jusqu'au 25 octobre ailleurs. Le méteil assure une protection à la prairie tout en produisant un fourrage de bonne qualité alimentaire. Ces mélanges seront récoltés au printemps sous forme d'enrubannage ou d'ensilage. La seconde coupe pourra être pâturée ou fauchée.

Pour implanter ces prairies de longue durée, l'idéal est de semer avec un semoir à double caisson et de rouler. Il est également possible de commencer à semer le méteil à 3 cm de profondeur, puis la prairie à 1 cm de profondeur puis de rouler. En matière de dose de semis, les préconisations sont présentées au tableau ci-dessous. L'objectif est d'obtenir 200 à 220 plants de céréales au m² et 35 pieds de protéagineux en sortie d'hiver.

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/Ciirpo)



Toutes les espèces prairiales peuvent encore être semées à l'exception de la luzerne

Tableau. Des exemples de doses de semis de prairie sous couvert (par hectare)

Région	Nouvelle-Aquitaine	Centre-Val de Loire
Prairies (quelles que soient les espèces)	25 à 30 kg	25 à 30 kg
Céréale	100 kg de blé ou de triticale	50 kg de triticale + 25 kg d'avoine*
Protéagineux	35 kg de pois fourrager d'hiver + 15 kg de vesce commune	30 kg de pois fourrager d'hiver 20 kg de vesce commune

*majorer la quantité de céréales de 50 à 75 % sur sols à faible potentiel
Source : Herbe et Fourrages Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire



Quelques nouveautés vue au Space et au Sommet

SAC Un roto extérieur plus spacieux



Afin d'optimiser le débit de traite, le nouveau roto en traite extérieur adopte des places plus larges, de 75 cm au lieu de 67 cm en standard. Il dispose de vérins pneumatiques rétractables, qui guident la corde de décrochage lorsque le poste passe au niveau de l'entrée et de la sortie du roto. Les coffres, les bat-flanc et le bord de la plateforme sont construits en acier galvanisé ou en inox. Ce manège reçoit également un pare-vue et une jupe en inox, les auges inox étant proposées avec l'option « alimentation ». Suivant le nombre de postes (32 à 80) choisi, il utilise une à trois stations d'entraînement et une ou deux unités terminales. Un bras de traite équipé d'un contrepoids améliore la tenue des griffes et des tuyaux pendant la traite.
Une nouvelle interface MDS Unicomm fait par ailleurs son apparition sur le roto et prochainement dans les autres salles de traite. Doté d'un grand écran et de signaux d'alerte à leds, ce boîtier fonctionne en Bus Can. Il affiche, entre autres, la production instantanée, le temps de traite, le débit de lait, les courbes de production… et permet la gestion du second tour. À la base du poste, un bouton à éclairage leds alerte le trayeur selon un code de six couleurs.

Agriest Une vidange de fosse sécurisée



Le kit vidange de fosse 8 pouces permet la pose d'une vidange après la construction d'une fosse à lisier en béton, dont l'épaisseur de la paroi mesure entre 200 et 300 mm. L'installation impose une réservation ou un carottage de 250 mm de diamètre, dans lequel vient s'insérer un joint en éléments élastomères à visser, pièce maitresse du dispositif, qui assure une étanchéité jusqu'à 3 bars entre le béton et le tuyau PVC. Afin de respecter les normes, le kit dispose de deux vannes, une première à volant et une seconde à crémaillère, reliées entre elles par un raccord caoutchouc, limitant les vibrations et les contraintes sur le tuyau. L'ensemble est supporté par un tirant fixé à la paroi ou par une béquille au sol pour éviter un perçage sur la fosse. L'ensemble de la boulonnerie en inox est inclus dans le kit.

Lucas G Les grosses pailleuses relookées



Remplaçantes des pailleuses distributrices Polyfeed 12 et Castor 180, les nouvelles Castor 134 et 185 profitent d'un design plus moderne et d'une nouvelle dénomination correspondant au volume de la caisse et au nombre de balles rondes de 1,30 m de diamètre pouvant être chargées : 13 m3 et 4 pour la Castor 134. Ces deux pailleuses reçoivent trois démêleurs à entraînement mécanique et une turbine bi-vitesse de 1,80 m de diamètre offrant une distance de paillage jusqu'à 18 m en goulotte latérale et 15 m en goulotte pivotante à 270 degrés. Une porte hydraulique avec un poste de commande déporté est proposée en option.
Modèle : Castor 134 et 185
Volume : 13 et 18 m3
Longueur utile : 4,20 et 5,60 m
Largeur utile : 1,65 m

AP Une nouvelle offre de tonnes à lisier



Importées en France par la société IDS Agriculture dont le directeur est Philippe Pichon, ancien dirigeant de la société éponyme, les tonnes à lisier du constructeur Danois AP se positionnent haut de gamme. Déclinées en modèles à deux ou trois essieux (avec suspension hydraulique) de 15 000 à 30 000 l, ces machines embarquent une pompe centrifuge pour la vidange. Deux solutions sont disponibles pour le remplissage : un bras tourelle avec turbine hydraulique ou un bras latéral avec pompe à lobes. Ces tonnes sont équipées d'une régulation DPA et pilotées depuis un terminal couleur et un joystick. Leur relevage arrière de 8 t de capacité peut accueillir différents équipements d'épandage, notamment les rampes à pendillards ou patins (jusqu'à 24 m) de marque Bomech et les enfouisseurs à disques indépendants Volmer (4 à 8,50 m), dont IDS Agriculture assure également l'importation.

Prévention incendie

La thermographie infrarouge pour tous

Certaines activités agricoles et industrielles utilisent au quotidien des installations électriques de forte puissance. Or, dans 30 % des cas, les incendies trouvent leur origine dans les installations électriques. Pour améliorer la prévention dans ce domaine et protéger l'outil de travail, la thermographie infrarouge s'avère très efficace.

Qu'est-ce que la thermographie infrarouge ?

La thermographie infrarouge est une technique de contrôle instantanée qui permet de déceler des échauffements anormaux indécelables à l'œil nu sur des installations électriques en fonctionnement. Le but est de déceler des variations excessives de température, pouvant provenir d'une surcharge de câbles ou d'appareils, d'un disjoncteur sous-calibré, de connexions oxydées ou desserrées ou d'un sertissage défectueux.
Le contrôle par thermographie infrarouge permet ainsi de limiter les risques d'incendie mais aussi les dysfonctionnements qui peuvent entraîner un arrêt de production.

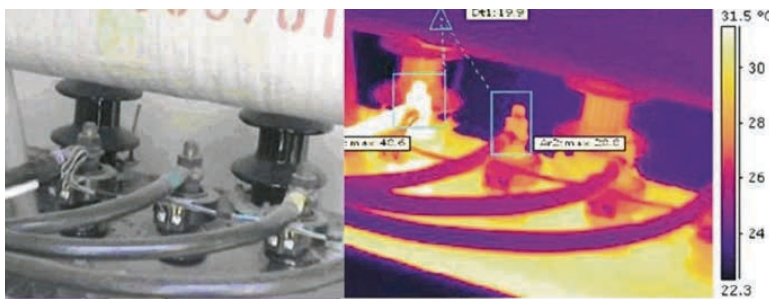
Les atouts de la thermographie infrarouge

Grâce à l'utilisation de la thermographie, il est possible de :
- Réaliser le diagnostic des installations en cours de fonctionnement
- Déceler les dysfonctionnements invisibles à l'œil nu
- Sécuriser l'outil de travail en anticipant les pannes grâce à une maintenance préventive.



Le diagnostic par thermographie infrarouge doit être réalisé par un opérateur formé à cette technologie. De plus, cette technique d'imagerie haute définition nécessite l'utilisation d'un matériel spécifique onéreux.
Enfin, comme le précise un utilisateur : *«Grâce à la thermographie infrarouge, lorsque le technicien Prévention a fait le diagnostic dans notre exploitation agricole, il a détecté deux défauts sur une installation électrique, qui étaient invisibles pour moi : un mauvais serrage et un déséquilibre de phases. Sa venue m'a rassuré et surtout, a certainement évité un incendie d'origine électrique ou des pannes»*.

Communiqué Groupama Grand Est
Les experts Prévention de Groupama Grand Est sont à votre écoute au 03 88 188 188. Retrouvez plus d'information sur www.groupama.fr



Nouveauté Mazeront

Une barrière tout terrain

Mazeron vient de mettre au point une barrière tout-terrain dépliante baptisée TT. Cet ensemble de barrières déplaçables grâce à un engin de manutention est composé d'une barrière de base de 6 m. Ce bâti reçoit de part et d'autre des barrières articulées à grand débattement et équipées d'une roue. Le jeu de coulisse permet aux barrières de s'adapter aux dénivelés des terrains. L'ensemble permet de réaliser rapidement une séparation ou un parc de contention. 3 modèles sont proposés : 24, 30 et 36 m. Le constructeur de Magny annonce le déploiement de la TT 24 en une minute seulement.





Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 15/10/2019	Bourg-en-Bresse 8/10/19	St-Christophe-en B. 9/10/2019	National 9/10 au 15/10/19
Vaches viande (V)	U	3,85 € →		3,85 € →	3,83 € ↘
	R	3,30 € →	3,40 € ↘	3,58 € →	3,47 € ↘
	O	3,15 € →	2,95 € ↘	-	3,14 € ↘
Vaches mixte (M)	R	3,05 € →		-	3,05 € →
	O	3,05 € →	2,85 € ↘	-	3,01 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,65 € ↘	-	-	2,61 € ↘
	P	2,45 € ↘	2,25 € ↘	-	2,38 € ↘
Génisses VML	U	-	4,30 € →	4,45 € →	4,10 € ↘
	R	3,25 € →	3,58 € →	3,80 € ↘	3,55 € ↘
	O	3,15 € →	3,00 € →		3,13 € ↘
Taureaux VML	URO	2,70 € →	2,40 € ↘	3,00 € ↘	2,79 € ↘

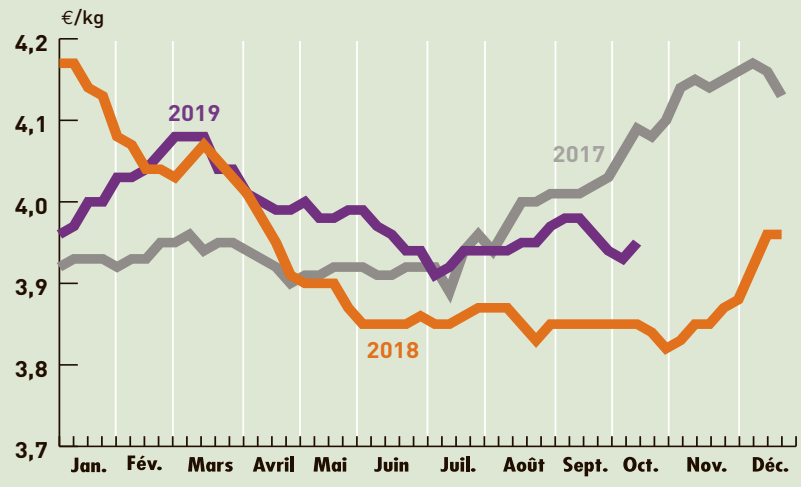
VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 7/10/19 au 13/10/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,95 €	3,69 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	3,38 €	3,37 €	3,36 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,90 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,99 €	3,82 €		-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,92 €	3,79 €	3,69 €	-	-	-	-
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,20 €	3,15 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	2,72 €	2,66 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-
Viande +350 kg	4,44 €	4,18 €	3,95 €	3,82 €	-	-	-

Tendance : Peu de sorties, peu de commerce.

Jeunes bovins entrée abattoirs U = *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 7/10/19 au 13/10/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,97 €	3,96 €	3,86 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,95 €	4,44 €	3,79 €	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,92 €	3,79 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,24 €	3,3,24 €		
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,73 €	2,69 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-	-
Viande +350 kg	4,44 €	4,18 €	3,95 €	3,82 €	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **15/10/2019**

Effectif total: 492 - Taux de vente: 94%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	3,32 €	3,32 €	3,32 €	-
			250-300	2,81 €	3,05 €	2,98 €	+0,16
			300-350	2,65 €	2,68 €	2,67 €	+0,05
			350-400	2,51 €	2,67 €	2,57 €	+0,02
			400-450	2,50 €	2,53 €	2,53 €	+0,03
			450-500	2,44 €	2,52 €	2,50 €	+0,07
		R	200-250	2,84 €	2,84 €	2,84 €	+0,07
			300-350	2,57 €	2,65 €	2,61 €	+0,16
			400-450	2,35 €	2,45€	2,44 €	=
	F	U	250-300	2,72 €	2,79€	2,78 €	+0,02
			300-350	2,75 €	2,84€	2,79 €	+0,11
			350-400	2,66 €	2,77€	2,72 €	+0,16
		R	250-300	2,48 €	2,50€	2,49 €	-
			300-350	2,52 €	2,66€	2,60 €	-

BROUTARDS : La réduction sensible de l'offre tend à renforcer les transactions et à faire récupérer quelques centimes de hausse.

LAITONNES : Commerce régulier avec une forte demande en charolaises vaccinées FCO depuis au moins 10 jours. Les tarifs restent très attractifs pour les éleveurs

Effectif total: 51 - Taux de vente: 1%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	300-350	-	-	-	-
	F	U	300-350	-	-	-	-
			450 et +	2,09 €	2,12€	2,10 €	-
		R	300-400	-	-	-	-

Effectif total: 332 - Taux de vente: 95%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX	M U	+ 500 kg	1,62 €	1,79€	1,70 €	-
	M R	+ 500 kg	-	-	-	-
	F E	- 5 ans	2,17 €	2,33€	2,26 €	
		5 à 10 ans	-	-	-	-
	F U	- 5 ans	1,79 €	2,18 €	1,96 €	+0,07
		5 à 10 ans	1,74 €	2,08 €	1,86 €	+0,02
		+ 10 ans	1,69 €	1,85 €	1,76 €	+0,04
	F R	- 5 ans	1,64 €	1,78 €	1,74 €	=
		5 à 10 ans	1,57 €	1,75 €	1,69 €	+0,05
		+ 10 ans	1,48 €	1,68 €	1,62 €	+0,06
	F O	- 5 ans		-		
		5 à 10 ans	1,51 €	1,57 €	1,53 €-	
		+ 10 ans	1,18 €	1,55 €	1,40 €	+0,10
	F E	24 à 36 mois	2,36 €	2,59€	2,47 €	-
	F U	24 à 36 mois	2,00 €	2,07 €	2,07 €	-0,01
	F R	24 à 36 mois	1,72 €	1,97 €	1,82 €	-0,02

VACHES/GENISSES 30 MOIS : L'offre est faible pour la saison, on ressent un besoin du côté des acheteurs car ils sont nombreux et au rendez vous. En effet les cours ne cèdent aucun centimes; les sujets présentés sont bien préparés dans la moyenne. Bonne ambiance commerciale.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 14/10/2019

Bovins (289)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
275 à 345 kg Broutards	660 - 920	2,41 - 3,09
375 à 450 kg Laitonnes	930 - 1100	2,41 - 2,56
265 à 315 kg Laitonnes	650 - 860	2,43 - 2,74
325 à 380 kg Génisses 16-24 mois	890 - 950	2,43 - 2,73
380 à 505 kg Taureaux	840 - 1090	1,84 - 2,41
975 - 1060 kg	-	-
Vaches	700 - 1710	
Vaches légères	-	
Vaches entre deux	-	
Vaches lourdes	-	

Vente suivie en mâles légers et valablement vaccinés FCO. Cours difficilement maintenus en broutards lourds et de bonne qualité. Commerce actif en femelles d'export. Cours fermes.
Peu d'apports en vaches maigres entrainant une vente quasi totale à des tarifs plus fermes.

Bovins gras : 15

Vaches de viande : 3,42 à 3,64 E kg de viande.
Génisses de viande : 3,70 à 3,90 E kg de viande.

La demande reste calme en bêtes grasses.

Prochain marché le lundi 21 octobre aux horaires habituels.

Tendances SEM. 42/2019

Bovins de boucherie

Le climat commercial est souvent tendu à cette période, mais à chaque moment de l'année on trouve des excuses au mauvais commerce. Les disponibilités sont largement suffisantes pour la demande avec des abattoirs qui repoussent des livraisons. L'arrivée des vacances de la Toussaint et les mouvements de population que cela entraîne, provoquent un recul de la demande dans les grandes villes. Les transactions sont calmes avec une demande plus réservée dans le domaine des viandes de qualité bouchère. Les tarifs restent orientés à la baisse dans les bonnes vaches Charolaises ainsi que pour l'ensemble des vaches R, avec un tri sévère sur le bétail en manque de poids et de finition. En réformes laitières, les tarifs sont de plus en plus malmenés avec un tri sévère dans les vaches maigres. En jeunes bovins, les composantes du commerce des jeunes bovins restent inchangées, avec toujours une très forte concurrence à l'export.

Broutards

L'activité commerciale est un peu plus régulière face à un meilleur équilibre offre/demande. La détente est légère dans les bons mâles Charolais de plus de 400 kg vaccinés FCO 8/4 à plus de 60 jours pour servir nos marchés exports qui exigent ces contraintes. Le placement reste compliqué dans la marchandise plus commune qui sort en plus grand nombre à cette période de l'année avec des animaux souvent plus maigres (donc plus légers) en raison de la sécheresse. L'offre en femelles de qualité pour l'export reste juste suffisante pour satisfaire la demande italienne quand elles sont vaccinées ou sur la France pour la mise en place de jeunes animaux pour la Chine. Les tarifs sont inchangés dans la moyenne marchandise.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Au plus fort des vêlages, l'activité commerciale reste morose dans le commerce du petit veau. Les intégrateurs maintiennent leur grille tarifaire, mais ils imposent des volumes de livraison et pratiquent un tri sévère dans les lots de veaux Holsteins, Abondances, Montébilards. Les gros veaux Noirs ou Montbéliards à destination de l'Espagne se maintiennent. La dépression commerciale reste marquée dans les taupes, gris, Blanc bleus ou jaunes de moyenne conformation (R) avec toujours un très fort décalage entre l'offre et la demande. Dans les veaux U de conformation, l'offre est moins importante en raison du choix des taureaux pour la facilité de vêlage, ce qui permet une stabilisation des prix. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 09/10/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 175 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	M	U	200 - 250	-	-	-	
			250 - 300	2,76 €	2,89 €	2,79 €	-0,01
			300 - 350	2,59 €	2,82 €	2,69 €	-0,02
			350 - 400	2,46 €	2,66 €	2,55 €	+0,03
			400 - 450	2,42 €	2,48 €	2,46 €	+0,02
	F	U	250 - 300	2,44 €	2,70 €	2,52 €	-
			300 - 350	2,42 €	2,701 €	2,59 €	+0,03

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 09/10/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 112 - Taux de vente : 100%

Vaches / Génisses :		Confor-mation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U	- 5 ans	1,68 €	2,08 €	1,82 €	-0,04
			5 à 10 ans	1,61 €	1,93 €	1,68 €	-0,04
			+ 10 ans	1,41€	1,76 €	1,60 €	-0,02
		R	- 5 ans	1,70€	1,86 €	1,78 €	-
			5 à 10 ans	1,68€	1,81 €	1,73 €	-
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,89€	2,11 €	1,93 €	+0,03

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **07/10/2019**

Effectif total: 1109 - Taux de vente: 96%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 25 - Taux de vente : 98%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Marché bien approvisionné, mais avec beaucoup trop d'animaux qui n'étaient pas annoncés. 88 % de vendus. **Agneaux :** l'offre est largement suffisante pour satisfaire des besoins trés modestes et des acheteurs peu nombreux. Les cours chutent à nouveau trés sensiblement et déçoivent fortement les éléveurs qui ont fait l'effort de soigner leurs animaux malgré la sécheresse. **Brebis :** baisse des tarifs dû au recul des besoins pour l'exportation.	M	M	M	1,01 €	1,01 €	1,01 €	
	F	U	> 60 kg (F)	1,00 €	1,10 €	1,05 €	
		R	< 60 kg (F)	0,93 €	1,01 €	1,00 €	
			> 60 kg (F)	0,92 €	0,99 €	0,97€	
		O	< 60 kg (F)				
			> 60 kg (F)	0,75 €	0,75 €	0,75 €	
Effectif total: 838 - Taux de vente : 84%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX :	M	U	32 - 38 kg	2,39 €	2,89 €	2,70 €	
			38 - 44 kg	2,26 €	2,84 €	2,61 €	-
			44 - 50 kg	2,20 €	2,71 €	2,42 €	-
			> 50 kg	1,96 €	2,32 €	2,19 €	-
	F	R	32 - 38 kg	2,21 €	2,69 €	2,45 €	
			38 - 44 kg	1,97 €	2,42 €	2,24 €	-
			44 - 50 kg	2,11 €	2,30 €	2,16 €	-
Effectif total: 44 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35kg	51 €	84 €	69 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 14/10/2019**

Ovins : 345	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	66 - 88	1,69 - 2,24
Agneaux	100 - 130	2,00 - 2,83
Brebis	42 - 100	0,62 - 1,06

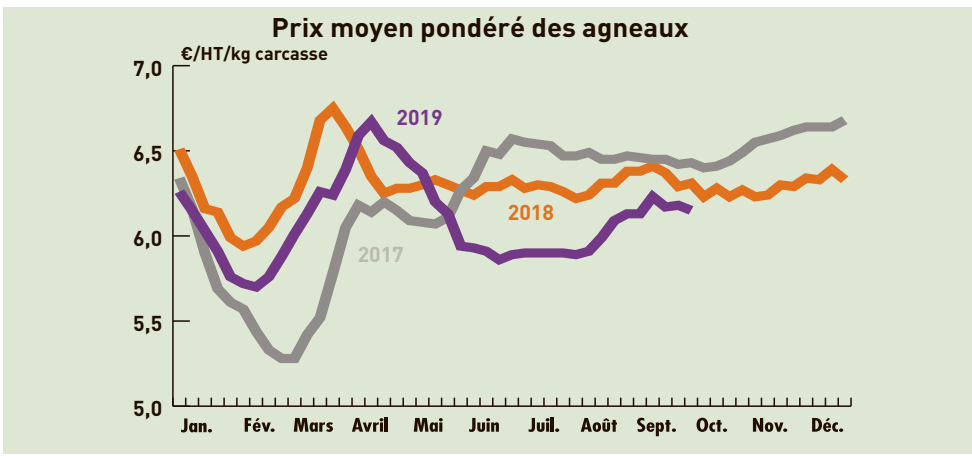
Apports plus importants en agneaux et de qualité correcte. Cours stables en sujets lourds(plus de 44 kg), fléchissement en agneaux légers. Peu de relève.
Tarifs inchangés en bonnes brebis.
Collecte de laine le 17 octobre à la Sicagemac de 9h à 11 h
Prochain marché: le 28/10/2019

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 7/10 au 13/10/2019*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,85 €	6,29 €
Couvert	16 -19 kg	6,86 €	6,64 €	6,18 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,87 €	5,64 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* *Cotations FranceAgriMer du 7/10 au 13/10/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,15 €	6,20 €	0



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 07/10/2019 au 13/10/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,45	6,37	5,68	-	-	-	-
	Var.		-0,01	-0,06	0,08				
	R	6,06	6,11	6,15	-	6,81	6,61	-	-
	Var.	-0,02	-0,02	0,04		0,18	0,03		
	O	-	-	-	-	6,02	5,81	-	-
	Var.					0,10	0,07		
3 (couverts)	U	-	6,43	6,41	5,41	-	6,86	6,51	5,73
	Var.		0,04	0,04	-0,07		-0,05	-0,06	0,11
	R	6,01	6,13	6,12	5,50	6,85	6,64	6,29	5,59
	Var.	-0,12	-0,05	-0,07	0,00	0,01	-0,02	-0,08	0,02
	O	-	5,46	-	-	6,29	6,18	5,92	-
	Var.		-0,22			0,06	0,07	0,07	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,87	5,64	-
	Var.						0,07	0,13	
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : La pression tarifaire des agneaux d'import entraine une baisse des agneaux de découpe et cours globalement stable pour les agneaux de qualité. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

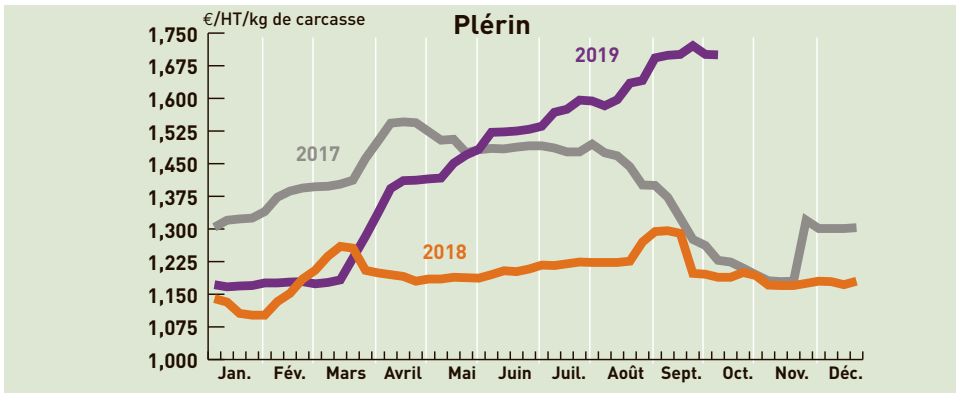
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 14 octobre 2019) :

« Cours reconduits. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 887 porcs présentés) *Cotations du lundi 14 octobre 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,700 €**



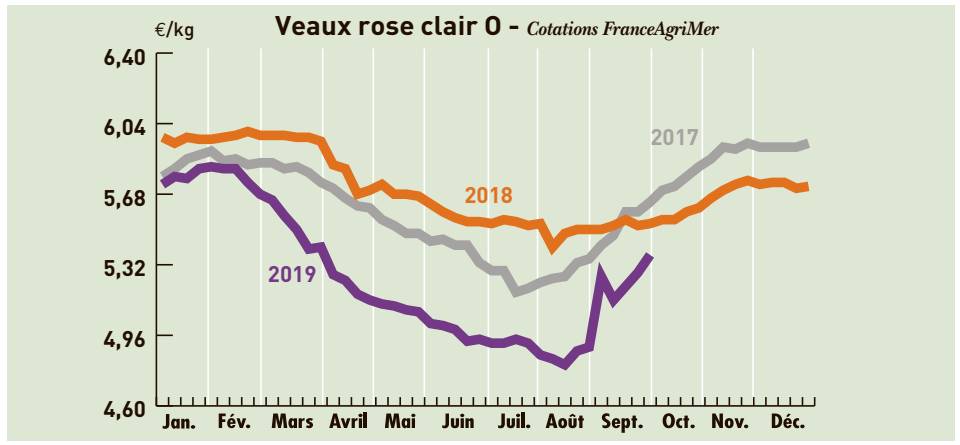
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 4/10 au 10/10/2019*

1,82 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 7/10 au 13/10/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,38 €		-
U	-	7,22 €	5,86 €	-
R	-	5,89 €	4,44 €	3,88 €
O	-	5,37 €	4,13 €	4,02 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 7/10 au 13/10/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	685	L'abondance des veaux croisés saturent le marché, pénalisant très fortement les femelles et les mâles légers.
La Talaudière	552	Vente catastrophique en toutes catégories

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	161	- 4
Femelles	93	- 26
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	85	- 1,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 7/10 au 13/10/2019*

Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	3,00	0,00	0,00

Céréales

Marché du 03 octobre 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	oct. - déc.	160	V	C
	fourrager	oct. - déc.	155	N	C
Nord Côte d'Or	meunier	oct. - déc	160	V	C
	fourrager	oct. - déc.	155	N	C
Aube/Yonne	BPMF	oct.-déc.	159,50	N	C
	BPMF	janv.-mars	160,50	N	C
	fourrager	oct. - déc	154	N	C
ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	oct. - déc	143	V	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	oct. - déc	143	V	C
Aube	62/63 kg/hl	oct. - déc	142	N	C
AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	oct. - déc	145	N	C
Cote d'Or/HauteSaone	50 kg/hl	3 d'oct.	150	N	C
MAÏS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/		oct. - mars	159	N	C
TRITICALE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'Or		oct. - déc	145	N	C
POIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	oct. - déc	182	N	C
Yonne	fourrager	oct. - déc	180	N	C
Côte d'Or	fourrager	oct. - déc	180	N	C

Matériel

Tracteur

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

03 - Vends cause retraite tracteur John Deere 6330 2011 premium pont sups variation continue 6500h chargeur T10 mailleux - 40500 euros.
✆ **06 76 71 43 67**

18 - Vds tracteur Goldini Cluster 70 RS, peu servi, 200 h, cause handicap.
✆ **06 75 20 51 76**

26 - Rech remorque élévatrice 4T ou plus, état indifférent, semoir Nodet 4M à sabot. Laisser message
✆ **06 70 33 22 31**

57 - Vends moteur neuf Massey 255 152 148 145 perkins, à joint spy, ar. complet, à voir, tournant.
✆ **03 61 38 04 28 soir ou 06 23 03 30 54**

58 - Vends Claas Arès 697, 2007, 6 600 H, pneus neufs, relevage avant, TBE, - canadien 4 m., repliage vibro 3.50 m. (réf. 4102)
✆ **06 79 71 62 23**

69 - Vends tracteur Fendt 310 Farmère 4 RM, 8 500 H., BE, pas de TVA (réf. 410D)
✆ **06 10 43 35 81**

89 - Vends tracteur NH T7-200, 4 300 heures, - bon état, prix: 42 000 euros HT (réf. 400D)
✆ **06 72 11 91 00**

Travail sol

21 - Vends charrue JD 4 socs SP, prix : 100 euros, - traceur 12 m., BE, attelage à l'avant, 300 euros (réf. 4201)
✆ **06 14 82 04 24**

26 - Vends charrue Durau 450CS, non stop, lames 16 pouces, pointes carbure + chisel Amazone Cenius 3002, 11 dents avec rouleau barre, disques effaceurs + sous soleuse agric lourde 5/7.5 dents. Le tout en TBE
✆ **04 75 27 67 21 HR ou 06 30 66 63 18**

26 - Vds semoir à blé Nodet 21R sabots neufs- BE- 800 euros. Vds charrue Naud 4 socs. Faire proposition. BE
✆ **06 15 75 23 55**

26 - Vds charrue trisoc + pulve 600L + soufreuse Vich + sem Nodet 2.50+ sem engrais 800L
✆ **06 88 37 06 00**

55 - Vends décompacteur Agrisem Cultiplow 51, 3 m, 5 dents, sécurité par boulons, pièces d'usure neuves.
✆ **06 87 29 25 13**

71 - Vds charrue 3 corps, réversible, sécurité boulon, bon état.
✆ **06 11 58 34 61**

71 - Vds cause retraite combiné 3 m, herse rotative Kuhn, semoir Nodet 19 rangs, TBE.
✆ **06 88 59 16 46**

Récolte

01 - Vos cause retraite faneuse Lely 7m70 très peu servie année 2017, neuve, 800 euros
✆ **06 26 94 75 70**

26 - Vend calibreuse à noix
✆ **06 31 20 03 01**

Traitement

18 - Vends pulvé automoteur M44D Matrot, 3.000 l, rampe alu 24 m, bon moteur, 6.500 h, roues 18-34 et 12-52
✆ **06 86 67 31 83, heures repas.**

Distribution

07 - Vds compresseur de taille Lacmé cuve 500l avec sécateur enrouleur 150m. Prise de force. Broyeur grain Titan 2000 moteur 75cv arrêt auto
✆ **04 75 33 27 13 ou 06 98 74 57 61**

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 3603)
✆ **03 86 55 98 85 06 86 01 50 99**

Cave

69 - Vends 2 cuves Inox 50 hl 1 cuve inox plafond mobil Giroux 2 cuves émail 50 hl 1 cuve Gimar plafond mobile 20 hl.
✆ **06 81 28 53 61**

Trav. publics

42 - Vds mini pelle 5 T avec 4 godets en état de marche - Bon état - 4300 h.
✆ **06 69 76 38 81**

Agri. divers

ALLIANCE
Remorque Lambert
32 T PTC Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2019 - Démo
25 900 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

01 - Vds fendeuse horizontale 24 t en 2m Metal Agricola avec télécommande pas de tva 6000 euros pas sérieux s abstenir
✆ **06 33 29 81 25**

01 - Vos semoir maïs 4 R - semoir Nodet 2m50 - pirouette 6m40 Kuhn - andaineur Krone 4m20 - moteur chaine fumier Melotte - 01 Beaupont
✆ **04 74 51 22 14**

03 - Vends cause retraite mélangeuse Triolet 24 m3 porte arr tapis long couteaux hydro 2014 - 30500 euros.
✆ **06 76 71 43 67**

03 - Vends cause retraite épareuse Kuhn EP 5557 P 260h état neuf Rotor gros bois 2014 - 15500 euros.
✆ **06 76 71 43 67**

07 - Vds pailleuse Agram jet paille année 2005
✆ **06 31 83 00 09**

21 - RECHERCHE round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 390D)
✆ **06 69 21 04 68**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 410C)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends bétaillère 5.25 m., cloison int. barrières de côté, - semoir et herse rotative 3 m. (réf. 4202)
✆ **06 46 10 52 91**

38 - Vds Ford 9600, 4rm : 9000 euros BE pièces pour Ford county et Ford 5000 MF802 avec fourche : 1000 euros.
✆ **06 75 04 60 70**

42 - Vds dessileuse portée + récolteuse Taarup + tronçonneuse + plumeuse + petite cellule
✆ **07 85 79 70 07**

42 - Vds quad ITRAK 4 rm - 3000 euros - remorque bétaillère 500 K - 200 euros.
✆ **06 15 57 27 60**

58 - Cause cessation vends : - broyeur Mac Connel 460, - brabant Huard Losange 4 socs, - vibro Kongskilde 5.50 m., - déchaumeur à dents Kverneland 3.50 m., semoir Amazone avec herse rotative Kuhn, - bétaillère Renault DCI 140, caisse alu. Année 2004 (réf. 41VB1)
✆ **03 86 58 35 52 HR**

69 - Vends moulin à farine Cricret bon état - Fourche à fumier 3 point.
✆ **04 78 45 39 20 HR**

69 - Vds cause retraite : dessileuse semi-portée Jeantil D2400 - Cornadis barrière 7 places 5 m. - Pompe à lait inox - Diverses pièces MAT Manus occasion.
✆ **06 23 42 80 64**

69 - A vendre cause cessation d'activité : pulvérisateur Berthoud 800 litres avec rampes de 12 mètres avec 2 rallonges de 1,50 m. chacune et possibilité de travailler en 15 mètres de large repliage manuel derrière la cuve en accordéon très bon état petit prix - Andaineur Pottinger en 2,80 m. de largeur avec un deuxième pour pièces de rechange bon état petit prix - Vis à grain Fermatic 9 m. de long avec moteur électrique triphasé comme neuve peut se diviser en 2 parties petit prix - Engrangeur 10 m. de long pour ballots moyenne densité marque «Le Dynamic» avec moteur électrique bas prix - Groupe machine à traire Melotte avec moteur triphasé électrique et dispositif pour prise de force tracteur très bon prix - Gros moteur électrique triphasé, meule en pierre pour aiguiser avec moteur électrique, cage en bois pour petits animaux ou pour chiens de chasse. Le tout très bas prix.
✆ **04 74 66 53 27 HR**

71 - Vds désileuse Audureau 1350, bétaillère 2 bêtes, charrue Naud, 3 fers, non-stop, salle de traite 2x4 Westfalia.
✆ **06 41 59 10 33**

89 - Vends benne IH 7 tonnes, benne Brimont 8 t., P.A. compresseur, pneus 49x17, benne Duchesne 10 t., bennage flexible, roues 18 x 22, le tout en bon état, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Elevage

71 - Vds couloir lève brebis, idéal pour faire les pattes, s'adapte sur chargeur avec lève palette, 800 euros.
✆ **06 13 74 77 99**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds belle bétaillère Opel Movano 3T5, année 2009, 120 cv, 350 000 km, caisse inox 5 ans, entretien garage, CT OK
✆ **06 87 05 63 94 HB**

71 - Vds gator XUV855M, diesel, cabine chauffée, 1.100 hrs, garantie 1 an, état neuf.
✆ **06 88 59 16 46**

71 - Vds camion Volvo, bétaillère FL 610, caisse 5,50 m, 510.000 km, entretien suivi, CT ok.
✆ **06 33 63 92 78**

Tourisme

70 - Vds Opel corsa 1991, 12 000 km, roulante sans CT ou pour pièces : 100 euros.
✆ **03 84 91 70 89 heures repas**

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend et livre maïs ensilage en bottes enrubannées - luzerne 1ère, 2ème et 3ème coupe - paille
✆ **06 83 33 41 45**

01 - Agriculteur vend foin C2 bio bottes rectangulaires ray grass dactyle trèfle 160 euros HT départ ferme trèfle stade fleuraison 125 euros HT certificat C2 fourni
✆ **06 88 73 70 73**

01 - Part vend foin de luzerne en balles rondes 120x120 px 100 euros la tonne départ ferme
✆ **06 81 87 23 48**

01 - Vends 10 tonnes de regain, petites bottes, 170 euros la tonne (réf. 410B)
✆ **06 52 80 44 04**

01 - Vos luzerne bio enrubannée 180 euros ht la tonne prix départ
✆ **06 08 09 22 22**

21 - Vends paille nouvelle récolte, balles carrées, blé, orge, à partir de 90 euros tonne.
✆ **06 84 27 13 81**

21 - Vends enrubanné, herbe de pré et mélange et foin, livré.
✆ **06 84 27 13 81**

38 - Vds ensilage maïs plantes entières en tas env. 300 T. - 50 euros/T.
✆ **06 09 89 54 33**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Vds paille de blé botte cubique 80 euros la tonne. Livraison possible
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vds maïs épi en bottes Moha enrubanné le tout analysé - livraison possible
✆ **06 14 96 23 01**

Fourrage

39 - Vds BR trèfle violet en sec diam. 150, deuxième coupe
✆ **06 74 57 83 40**

69 - Vends foin de prairie naturelle HD ou BR, ray-grass, enrubannage, paille HD. Livraison assurée.
✆ **04 74 00 30 70**

69 - Vends enrubanné herbe de prairie et de luzerne récolte 2019.
✆ **04 74 63 03 55 ou 06 62 06 65 03**

70 - Vends foin certif AB, botte carrées 70. Prix à débattre.
✆ **06 82 34 19 31**

Bât. Pro.

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

18 - Recherche sur région Centre, ferme céréalière 130 à 160 ha, avec reprise matériel.
✆ **02 48 59 84 42.**

Terrain

26 - Vente vignes Vinsobres(26) cru, village, cdr 2 ha 8 expertisés 58 000 euros - 1 ha 4 cru 78 sur 2Ha 37 000 euros.
✆ **06 14 32 10 60**

69 - URGENT recherche terrain à louer ou acheter secteur autour de Sarcey, Trévoux et St Laurent d'Agny, 15 à 6 ha plat maisons éloignées. COMPENSATION FINANCIERE TRES INTERESSANTE.
✆ **07 70 47 79 27**

Divers

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

15 - Cherche déflecteur van Ifor William à charnières. Vends tonne à eau sur châssis 1000 l. + 2 vaches salers noires écornées.
✆ **06 64 81 60 70**

42 - Vds matériel boucherie - four électrique - feu nu 3 gaz - marmitte au gaz
✆ **04 77 24 98 47**

42 - Particulier passionné recherche tout objet en rapport avec liqueur Chartreuse affiches, objets, bouteilles....
✆ **06 85 31 68 61**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

88 - Achète hérisson vertical pour épandeur à fumier auto, Heywang, Miro ou épandeur complet.
✆ **06 83 21 68 38**

Mariage

Rencontre

38 - mons. 73 ans sérieux rech. dame 67 à 74 ans sérieuse un couple définitif vivre ensemble.
✆ **04 76 64 54 40**

Animaux

Bovin

01 - Vds 1 lot de génisses Abondance et Tarine de 3 à 6 mois au choix TBO étable CL indem d'IBR
✆ **04 74 30 95 59 ou 06 17 79 82 75**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs Limousins 18 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - veaux de l'année têtes de lot, - génisses de l'année, TGS (réf. 340A)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - A vendre vaches normandes gestantes.
✆ **02 48 79 38 94**

18 - EARL Breton vds choix de 6 taureaux charolais, de 18 mois, HBC, nés de mars à juin 2018, avec qualités maternelles, de viande et dociles.
✆ **06 82 25 17 13**

21 - Bon élevage MONTBELIARD Bio VEND génisses pleines terme 14/10 au 22/11 (réf. 400B)
✆ **06 82 05 82 65**

21 - Nouvelle saison - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 400C)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

39 - Vds 16 génisses gestantes et 4 prêtes à inséminer, race Montbéliarde
✆ **06 89 10 05 52**

42 - Vds vaches Charolaises prêtes ou ayant vêlées en septembre, cse cessation.
✆ **06 75 39 54 15**



42 - Vds vaches au lait et génisses prêtes Ph gaec Chomarat - Champdieu
✆ **06 86 81 31 81**

SICAFOME - MOULINS ENGILBERT
VENTE DE CHEPTEL
Jeudi 24 octobre à 13h30
110 femelles gestantes
5 taureaux
cheptel qualifié IBRA
vêlage début d'hiver
inscrits au HBC
SICAFOME
06 48 17 03 17 - 03 86 84 28 75

42 - Vds vaches prêtes Holstein, Montbéliardes Holstein bonnes origines 42
✆ **06 65 12 58 95**

42 - Vds taureaux 20 mois HB Charolais vêlage facile livraison assurée - Chargueraud .C - Mably
✆ **06 74 46 24 83**

42 - Vds 1 lot de 3 vaches écornées, dociles, inscrites. Vêlages en race pure en 11 ou 12/2019 + 1 taureau Salers écorné docile de 6 ans - fils de Numéro - Isevr 108 Ivmat 117.
✆ **06 25 69 89 60**

58 - ACHETE petits broutards non vaccinés, paiement comptant. (réf. 3902)
✆ **03 86 20 19 59**
06 80 15 90 83

58 - Vends cause cessation 60 vaches terme nov. déc. janvier, - 5 taureaux HBC à la SICAFOME - Moulins Engilbert le 24/10/2019, animaux visibles en ferme Guinot à 58290 Sermages (réf. 4002)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Vends veaux et 2 ans reproducteurs HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Comport Dominique (réf. 400A)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - Vends taureaux CHAROLAIS et LIMOUSINS 18 et 30 mois, bonnes origines, TGS. GAEC Pannetier Simon (réf. 40VB1)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon VEND 25 taureaux de 18 mois avec ou sans corne, - veaux de l'année, - taureaux adultes (réf. 420A)
✆ **06 83 68 07 96**

63 - AV velles Salers IBR A, élevage docile.
✆ **06 78 64 18 59**

69 - Vends taureaux charolais 22 mois HBC, génisses 1 et 2 ans, très bonnes origines, ttes garanties sanitaires, livraison possible.
✆ **06 85 73 49 86**
ou 06 08 21 17 67

69 - Elevage 11000 kg vds vaches au lait PH 1er et 2ème lact logetés sanitaire OK.
✆ **06 18 09 01 12**

69 - AV cause cessation 4 génisses 38 et 1 génisse 38*24 pleine en limousin prête début nov.
✆ **06 85 87 39 13**

69 - Vds cause retr. vaches charolaises vel octobre génisses 2 ans à saillir.
✆ **06 61 66 44 74**
ou 06 66 74 42 86

69 - Vds reproducteur 13 mois limousin sans cornes parents inscrits.
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vds cause cessation vaches charolaises pleines, taureau origine Star 2000.
✆ **06 71 64 05 80**

71 - Vds repro. limousins males 1, 2, 4 ans, inscrits, mixité lait, docilité. EARL Limouzen, Milly-Lamartine.
✆ **06 86 83 84 64**

71 - Élevage limousin vd 5 veaux reproducteurs 12 mois, très dociles, TGS, 2.000 euros ht unité.
✆ **06 85 54 80 24**

71 - Vends 10 génisses charolaises gestantes, HBC, TGS, vaccinées FCO 8 et 4. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Cause cessation vds 20 génisses pleines, HBC, FCO 4-8, terme à partir du 15 novembre.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Élevage charolais HBC vd 40 taureaux 20 mois, repro, 15 génisses 18 mois, 10 génisses 30 mois pleines, 40 laitonnes, le tout HBC, TB origine et qualité, vidéo sur gaecbonnot.free.fr, liv. assurée. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

73 - Place 10 vaches taries écornées de fin novembre à début avril.
✆ **06 86 16 08 80**

74 - Vds cause retraite cheptel charolais docile - vêlage facile - garantie sanitaire.
✆ **06 83 07 05 77**

74 - Élevage Hérens vend 8 vaches pleines, certaines avec la suite + génisses et 2 taureaux, livraison possible.
✆ **06 49 47 42 83**

74 - Vend taureau Salers, 20 mois, calme, 1 200 euros
✆ **06 80 25 00 94**

89 - Charolais HBC : taureaux 18m mâles 2019, génisses vaches TGS. Livraison poss. Gaec Cadoux
✆ **06 89 18 05 87**

Caprin

26 - Vds Plusieurs petits Boucs reproducteurs Saanen nés en sept AxA ou AxB élevage adhérent à CAGENES 1306 kg/ch/ans à 39.2 TB et 35.2 TP.
✆ **06 02 11 40 39**
ou 06 46 78 00 72

26 - Vds chèvres chevrette Saanen env 130 plus machine à traire de Laval.
✆ **06 88 48 14 29**

Ovin

42 - Vds 25 brebis Grivette ayant fait 2 agnelages- tte garantie sanitaire.
✆ **06 69 43 04 91**

42 - Vds 10 agnelles Noir du Velay nées fin 2018 et 6 nées en avril 2019 - Père issu de la station de testage de la race.
✆ **06 79 68 24 63**

43 - Cse cess vds troupeau MOUTONS BMC brebis jeunes agnelles état sanitaire OK agnelage oct/déc.
✆ **06 28 56 28 76**

71 - Achète agneaux gras, agneaux maigres, chèvres et brebis de réforme, paiement comptant.
✆ **03 85 53 84 79**

71 - Vds agnelles charollaises pour la reproduction, non inscrites, issue de cheptel inscrit, TGS.
✆ **06 71 20 13 94**

74 - Vends 24 brebis Rava.
✆ **06 40 28 07 04**

88 - Vds béliers, brebis, agnelles Texel inscrits ou non garanties sanitaires livraison pos Dion.
✆ **06 95 52 31 90**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvre pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille-Lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre 12 euros l'unité.
✆ **04 74 90 91 90**

Chien

39 - Vds chiots Berger des Pyrénées à poils longs, 3 mâles nés le 10/08/19, non LOF, mère 250269700398706, SIRET 38848830600019
✆ **07 70 26 89 71**

58 - DONNE chiots croisés Berger des Pyrénées, bon au travail et garde nés le 10/08/19, n° mère : 80250000001171TU287, n° SIRET : 4349979460018, non LOF (réf. 410A)
✆ **06 14 26 16 97**

Offre Emploi

01 - Rech. chauffeur tracteur pour récolte betteraves rouges oct-nov
✆ **06 76 03 14 55**

21 - CHERCHE salarié H/F conduite d'un poulailler de pondeuses, ramasse oeufs automatisé 4 H/jour (réf. 4101)
✆ **06 99 21 93 31**

26 - Recherche pour exploitation arboricole et viticole dans le Nord Drôme un tractoriste. Rémunération selon expérience. Contrat pouvant déboucher sur un CDI.
✆ **06 43 02 76 21**

39 - Cherche famille d'accueil-relais (secteur 39 ou 71) pour accueillir un ou deux garçon(s) un WE par mois et durant une partie des vacances. Modalités et gratification sur demande.
✆ **06 47 00 52 24**

Le CFPPA du Morvan
Centre de Formation et de Promotion Professionnelle Agricole, RECHERCHE
UN(E) FORMATEUR(TRICE)/ ANIMATEUR(TRICE) EN AGRICULTURE

Vos missions :
- Animation et interventions dans des modules de formation en accompagnement et analyse de projets en agronomie, technique en production végétale (maraîchage, grandes cultures...)
- Participation à la coordination de dispositifs de Formations Adultes (BP REA orienté Agriculture Biologique)
- Accompagnement des porteurs de projets (notamment hors Cadre Familiaux, agriculture biologique) Création de ressources pédagogiques (dont en Formation Ouverte à Distance)
- Vous pourrez être amené à participer ou à animer des projets de développement du territoire et/ou l'agroécologie.

Profil :
Bac+ 3 minimum
Bonnes connaissances du milieu agricole et de l'environnement La connaissance des systèmes de commercialisation est un plus. Capacités d'Organisation, d'Autonomie et de Rigueur. Maîtrise de l'Outil Informatique indispensable Motivation pour le travail en équipe. Permis VL exigé

Conditions :
Poste à pourvoir dès que possible
CDD temps plein (contrat jusqu'au 31aout 2020 avec possibilité de renouvellement) Statut d'Agent Contractuel de droit public (équivalent cadre A de la fonction publique)

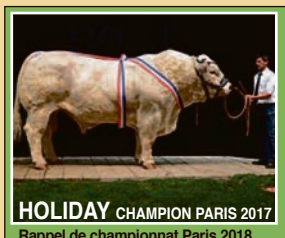
Notre Centre :
Le Centre de Formation est basé en plein cœur du Morvan. Il accueille chaque année environ 500 stagiaires. Ses activités sont réparties sur :
- l'orientation, l'accompagnement à la qualification,
- la remise à niveau, la préparation de concours,
- la formation continue et qualifiante pour adulte en agriculture, animation, service, tourisme.
- Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire et dynamique de 25 permanents.

Modalités de Recrutement :
Candidature par lettre de motivation et CV à adresser par mail à cfppa.chateau-chinon@educagri.fr ou par courrier à l'adresse suivante: Cfppa du Morvan - Rue Pierre Mendès France 58120 Château Chinon

73 - Agriculteur recherche salarié (e) soin et traite de vaches laitières du 15 décembre 2019 au 15 avril 2020.
✆ **06 23 62 08 95**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

PORTES OUVERTES D'ÉLEVAGE



Gaec CADOUX Bernard et fils
89420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES à l'étable
25 - 26 et 27 octobre
CHAROLAIS HBC: taureaux de 18 mois - mâles reproducteurs de l'année
génisses de 18 mois - vaches
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible
PRIX ADAPTÉS À LA CRISE
http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux
Rappel de championnat Paris 2018
FILS D'HOLIDAY À VENDRE

Jeu. 24 et ven. 25 oct. 2019
PORTES OUVERTES EARL TOUILLON J.C.
Digoine 71430 Palinges
Veaux de l'année et 18 mois
Visite à l'étable à partir de 10h
Tél. 06 83 20 63 65

38è PORTES OUVERTES
Vendredi 25 • Samedi 26 • Dimanche 27 OCTOBRE 2019
Gaec FROIDUROT Vincent et Geoffrey - 7 Rue Vorriots - 21450 Jours-les-Baigneux
06 80 01 02 55 - 06 83 95 58 61
Veaux en vidéo sur le site : simongenetic.com
Toutes garanties sanitaires et livraison assurées



1er prix spécial Magny Cours 2017
1er prix - Semur-en-Auxois 2013, 2014, 2015 et 2017
1er prix - Moulins 2013 et 2014
1er prix - Mondial Charolais - Nevers 2014
1er prix - Sommet de l'Élevage Coumon 2014
1er prix Paris 2015
Championne femelle junior Moulins 2014
Championne femelle junior Semur-en-Auxois 2014 et 2015
Grand prix d'honneur Semur 2015, 2017

CONSTRUCTIONS METALLIQUES C.R.A.I. 21140 Semur-en-Auxois
«Présentation de la stabulation équipé de photovoltaïque» crai21.com 03 80 97 17 70
AXA AGENT GÉNÉRAL Jérôme Pascal Semur-en-Auxois Venarey-Les-laumes 03 80 96 19 00

LES 18, 19 ET 20 OCTOBRE
La SCEA Mélaye Sennepin
organise ses **JOURNÉES COMMERCIALES**
Au programme
sur ces 3 journées, présentation des animaux au pré
SCEA MÉLAYE SENNEPIN
Le Bourg - 58700 La Celle sur Nièvre - **06 60 48 07 08**

PORTES OUVERTES DANS 2 ÉLEVAGES HBC
GAEC de BUCHELEURE
"Bas de Velle" 71320 Saint Eugène
Tél. 06 10 14 04 10
GAEC Maréchal
"Bousserain" 71320 Toulon-sur-Arroux
Tél. 06 03 43 33 10
Vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 octobre 2019

Elevage Charolais DESSERT Maurice
« Les Sillets » - 03210 MARIGNY
"Le bien-naître à votre portée"
vous invite le **MERCREDI 23 OCTOBRE 2019**
à la **VENTE de 40 TAUREAUX Charolais**
issus IA, âgés de 11 à 24 mois, répertoriés « qualités maternelles » et « vêlages faciles »
FACILITÉS DE PAIEMENT, TRANSPORT POSSIBLE
Contact : 06 88 96 23 63 • Mail : dessert-maurice@wanadoo.fr

28ème Exposition-Vente de reproducteurs
INVITATION
Vendredi 25 et samedi 26 octobre



Elevage Charolais
Virginie et Jean GIROUX
Goubeau du Haut - 71300 St Bérain-sous-Sanvignes
Tél. 03 85 67 83 27 - Port. 06 81 59 12 08

VEN SAM DIM 18 19 20 OCTOBRE
14e PORTES OUVERTES ELEVAGE
Marché gourmand dimanche
BONNOT Bernard (03 85 24 00 76 - 06 68 76 84 48)
DEVILLARD Jacques (06 18 54 64 88)
MONNET Charles & Olivier (06 27 50 34 47 - 06 23 74 88 23)
Champlecy Attitude
VENDREDI 18 OCTOBRE
INVITÉ D'HONNEUR - Visite du bâtiment
Chez Mme et M. DEVILLARD «Lavaux» à CHAMPLECY
RESTAURATION AU RELAIS DE CHAMPLECY TÉL. 03 85 24 11 34
TRIANGLE ÉNERGIE

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

Fortem Avocats Alpes

46 avenue du Parmelan
74000 ANNECY

ENECI FINANCE DS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : Centre d'affaire LBA
11 avenue du 8 septembre 1944
21200 BEAUNE
843 572 371 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 30/08/2019 a pris acte de la démission d'Elisabeth BERBER de ses fonctions de cogérante à compter du 13/08/2019 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Pour avis,

AL214225129

NOMINATION

MODIFICATIONS

Par décisions de l'associé unique du 25/09/2019 de YTECH, SAS au capital de 16.000 € sise 8E, rue Jeanne Barret – Parc Valmy 21000 Dijon, 397 875 071 RCS Dijon, il a été décidé de nommer en qualité de président la société YMAG DEVELOPPEMENT, SAS sise 8E, rue Jeanne Barret – Parc Valmy 21000 Dijon, 853 529 154 RCS Dijon en remplacement de M. Patrick Ayroulet, pris acte de la démission de M. Frédéric Chollet de ses fonctions de directeur général.

Mention au RCS de Dijon.

AL214225105

MODIFICATIONS

Par décisions des associés du 25/09/2019 de YMAG, SAS au capital de 240.000 € sise 8E, rue Jeanne Barret – Parc Valmy 21000 Dijon, 314 979 337 RCS Dijon, il a été décidé de nommer en qualité de président la société YMAG DEVELOPPEMENT, SAS sise 8E, rue Jeanne Barret – Parc Valmy 21000 Dijon, 853 529 154 RCS Dijon en remplacement de M. Patrick Ayroulet, pris acte de la démission de M. Frédéric Chollet de ses fonctions de directeur général et de M. Arnaud Guillaume de ses fonctions de directeur général délégué. Mention au RCS de Dijon.

AL214225106

TRANSFERT DE SIÈGE

SCM DES DOCTEURS MIRBEY ET GIVRY

Société Civile de Moyen au capital
de 100 euros
Siège social : 28 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
478 512 122 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 12 septembre 2019, le siège social a été transféré au 18 Cours du Général de Gaulle – 21000 DIJON, à compter du 12 septembre 2019. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL214224972

A.D.N. CITY

A.D.N. CITY SAS au capital de 3 000 €, siège social : 55 Rue Sambin 21000 DIJON, 828 707 554 RCS DIJON, AGE du 28/06/2019 : transfert du siège social au 15 Rue Aimé Collomb 69003 LYON, nouvelle immatriculation au RCS de LYON. Pour avis.

AL214225075

AVIS DE MODIFICATION

SERPOLLET CENTRE EST

Société par actions simplifiée
au capital de 315.000 euros
Siège social : 6 rue Saint Sauveur
des Vignes Z.A les Vauguillettes
89100 Sens
841 048 473 RCS Sens

Suivant décision du 10/07/2019, l'associée unique a transféré le siège social du 6 rue Saint Sauveur des Vignes Z.A les Vauguillettes 89100 Sens au 15 rue du Bailly – ZAE Cap Nord 21000 Dijon. La Société sera immatriculée au RCS de Dijon. Président : la société SERPOLLET, SA dont le siège social est 2 Chemin du Génie 69200 Vénissieux (958 506 289 RCS Lyon). Directeurs généraux : Monsieur Laurent BESSON, demeurant 65 Impasse du Stade 69250 Curis au Mont d'Or. Madame Alexandra MATHIOLON, demeurant 20 rue du Pont aux Choux 75003 Paris Pour avis Le Président

AL214225092

TASKA

SARL au capital de 30.000 euros Siège social : 7 rue Joseph Jacquard 21300 Chenôve 834 328 387 RCS DIJON Aux termes des délibérations de l'associé unique en date du 30 septembre 2019, le siège social de la société a été transféré au 4 allée des Villas Fondet 21200 Beaune, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

AL214225101

SOCIETE INDUSTRIELLE APPLICATIONS ÉLECTRIQUES SIAE

SAS au capital de 80.000 euros Siège social : 7 rue Joseph Jacquard 21300 Chenôve 335 199 436 RCS DIJON Aux termes des délibérations de l'associé unique en date du 30 septembre 2019, le siège social de la société a été transféré au 571 rue Frédéric Lescure 21850 Saint-Apollinaire, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

AL214225102

PRIAM-BANQUES POPULAIRES

Groupement d'intérêt économique
Siège social : 106 rue du km 400
71000 MACON
388 511 297 RCS de Mâcon

L'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2018 a décidé, à compter du 1er octobre 2018, de transférer le siège social du groupement au 14 boulevard de la Trémouille à Dijon (21000) et de modifier le contrat de groupement.

Directeur : Mr Thierry Motreff, demeurant au 3 Bis rue Robert Estienne, 21000 Dijon.

Pour avis, le Directeur.

AL214225104

BOUZID FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 rue Arthur Rimbaud
Pavillon 19, 10450 BREVIANDES
851 299 602 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération en date du 27 juin 2019, l'AGE des associés de la SAS BOUZID FRANCE a décidé de transférer le siège social du 15 rue Arthur Rimbaud - Pavillon 19, 10450 BREVIANDES au ZAC Actisud - 190 Allée Olivier de la Marche 21160 MARSANNAY LA COTE à compter du 11 Juin 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de TROYES sous le n° 851 299 602 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON.

Président : M Farés BOUZID, demeurant 15 rue Arthur Rimbaud - Pavillon 19, 10450 BREVIANDES

Directeur général : Mme Chahrazed BOUZID, demeurant 15 rue Arthur Rimbaud - Pavillon 19, 10450 BREVIANDES

POUR AVIS, Le Président.

AL214225124

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE de MAREY les FUSSEY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

PROJET D'ELABORATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
ET DE LA MISE A JOUR DU PLAN
DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêté n°2019-005, du 19/09/2019, le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme ainsi que la mise à jour du plan du zonage d'assainissement de la commune de Marey-les-Fussey.

Commissaire enquêteur

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Mme Cuzeau en qualité de commissaire enquêteur.

Durée de l'enquête publique

Cette enquête, d'une durée de 35 jours, se tiendra du 17 octobre 2019 à 15 heures au 20 novembre 2019 à 17 heures.

Consultation du dossier

Le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le dossier d'enquête.

Les pièces des dossiers, ainsi que le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Marey les Fussey, où ils seront tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture, soit le jeudi de 15 h à 17h45.

Dès l'ouverture de l'enquête, les pièces des dossiers pourront être également consultées sur le site internet de la Préfecture.

Durant la période de l'enquête, chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre ou faire parvenir un courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Marey les Fussey (9 Grande Rue – 21700 – MAREY LES FUSSEY) ou à l'adresse électronique dédiée (contactplumarey@orange.fr).

L'ensemble des observations du public sera consultable en format papier à la mairie de Marey, siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête.

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivantes :

- jeudi 17 octobre 2019 de 15 h à 18 h
- samedi 26 octobre 2019 de 09 h à 12 h
- jeudi 07 novembre 2019 de 15 h à 18 h
- mercredi 20 novembre 2019 de 14 h à 17 h

Consultation des pièces après enquête :

Au terme de l'enquête, l'élaboration du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Cet avis est affiché en mairie de Marey-les-Fussey ainsi que dans le panneau d'affichage situé près du lavoir.

AL214225010

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE COTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

FLAGEY-ECHEZEAUX: Parcelles de vigne, cépage Pinot Noir, située en Aire d'Appellation AOP Grand Cru «Les Echezeaux» - Classification Urbanisme : PLU Zone Av - Objectif : Maintien de l'exploitant

20 a 63 ca - Les echezeaux du dessus: D-671[188]-673[188]

MEURSAULT: Terre à vigne en Aire AOC BOURGOGNE COTE D'OR - Classification urbanisme : Zone AVP du PLU de la commune.

7 a 53 ca - Les vaux: AV-44

VOSNE-ROMANEE: Vignes, en AOP Vosne Romanée et Vosne Romanée 1er Cru - Classification Urbanisme RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant.

66 a 67 ca - Aux malconsorts: AM-67 - Bossieres: AC-159 - Les suchots: AB-65

COMBLANCHIEN:

2 a 04 ca - Les chenevieres: AI-61[209]

MEUILLEY:

40 a 33 ca - Au cloux: A-561 - Derriere l allee: A-838-840 - Le village: AB-20-24-568[22]

SAVIGNY-LES-BEAUNE: Vigne AOC SAVIGNY LES BEAUNE Village - PLU zone A - Objectif : Maintien du fermier.

1 ha 58 a 38 ca - Les bourgeots: AV-17[396]

CHAMP-D'OISEAU:

Transmission intégrale d'une exploitation de polyculture-élevage en agriculture biologique, avec bâtiments d'exploitation et d'habitation. RNU

1 ha 36 a 31 ca -Champ fontaine: A-37(A)-37(Z)-526[452]-527[452]-528[452](AJ)-528[452](AK) - Champ d oiseau: B-189-285[191]

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants faisant partie d'une exploitation - Pré, terre - RNU

CHAMP-D'OISEAU(21) - 64 ha 04 a 36 ca - 'Aux champs des mottes': B- 364[310] - 'Champs claude': A- 9- 11- 12- 13- 14- 15 - 'Champs montceau': C- 155- 159- 164-198[164]- 199[164] - 'Cras': C- 27- 35- 36-37- 201[22] - 'En godessus': B- 48- 49-335[46]- 337[47]

- 'En la comme': C- 250[226] - 'En matelvat': C- 136- 144- 147(J)- 147(K)-150- 152- 153- 239[149] - 'En pregenot': C- 173- 184- 234[174](J)- 234[174](K) - 'En verguenу': A- 159 - 'La comme jacquelin': A- 176- 181- 182- 183- 184- 185- 186-187- 188

192 - 'La garde': C- 69(J)- 69(K)- 70- 74- 75 - 'La plaine': A- 215- 245 - 'La planchotte': B- 157- 158(J)- 158(K)- 370[150]- 371[156] - 'Le grand pre': C- 237[207] - 'Les champs potot': A- 394- 395- 397

- 'Les grandes herbues': B- 23 - 'Les herbues': A- 121 - 'Les herbues monottes': C- 134- 238[133](J)- 238[133](K) - 'Les pres de la pierre': B- 178(J)- 178(K) - 'Les vignes blanchard': A- 502[333]

- 'Teurreaux de saujard': B- 161- 162-163(AJ)- 163(AK)- 173- 276(A)- 276(B)-277[166]- 366[172](J)- 366[172](K)-367[160]- 368[165](J)- 368[165](K) - 'Vers le bois': B- 369[141](J)- 369[141](K)- 369[141](L)

LANTILLY(21) - 1 ha 18 a 63 ca - 'Champs de la croix': ZE- 10- 11(J)- 11(K)

VILLAINES-LES-PREVOTES(21) - 10 ha 60 a 51 ca - 'Au buisson vert': C- 83(J)-83(K)- 84(J)- 84(K)- 85- 86- 87 - 'L allier': ZI-37(J)- 37(K)- 38(J)- 38(K)- 39 - 'Le coteau de malvouru': ZH- 8(B)- 8(AJ)- 8(AK) - 'Les grands journaux': ZL- 7- 8(J)- 8(K)

CHAMP-D'OISEAU(21) - 22 ha 63 a 71 ca - 'Au dessus de la voie de no': A- 92-507[85]- 508[99](J)- 508[99](K)- 509[95]-510[104](J)- 510[104](K) - 'Champs des roches': A- 499[261] - 'En fournee': B- 89-92- 109- 112- 365[85]- 372[105]

- 'En vergueny': A- 129- 130- 133- 134-140- 141- 158- 164(A)- 164(B)- 165-166- 168- 169(B)- 500[132](J)- 500[132](K)- 501[156] - 'La plaine': A- 221- 230 - 'La tournelle': A- 60 - 'La voie de nogent': A- 127

- 'Le larrey de trouillot': A- 290 - 'Les deserts': A- 530[483](J)- 530[483](K) - 'Les vignes blanchard': A- 305(A)- 344-503[332](J)- 503[332](K)- 504[345](J)- 504[345](K)- 506[352]- 532[505](J)-532[505](K)

VENAREY-LES-LAUMES(21) - 10 ha 83 a 20 ca - 'Les champs des nues': ZI- 13(A)-13(BJ)- 13(BK)

CHAMP-D'OISEAU(21) - 16 ha 07 a 79 ca - 'Au dessus de cras': C- 1- 2- 11(J)-11(K)- 12- 233[4](J)- 233[4](K)- 233[4](L) - 'Cras': C- 34- 38- 231[33]- 232[40](J)-232[40](K)- 232[40](L) - 'En la comme': C-224 - 'En pregenot': C- 216[188]- 235[206](J)- 235[206](K)- 236[182]

VILLAINES-LES-PREVOTES(21) - 10 ha 58 a 37 ca - 'L allier': ZI- 35(J)- 35(K)-36(A)- 36(G)- 36(CJ)- 36(CK)- 36(FJ)-36(FK)- 36(FL)

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :

CHAMP-D'OISEAU(21) - 31 a 79 ca - 'Champ d oiseau': B- 363[251] Pré - RNU

1 ha 65 a 96 ca - 'Champ d oiseau': B-362[184] - 'Les caillots': B- 9- 10 - 'Les champs du patis': B- 382[324]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 05/11/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214225143

MODIFICATION DE STATUTS

SOCIETE D'EXPLOITATION AGRO-VITICOLE

SCEA Société civile au capital
de 25 911,92 euros
Siège social : Départementale 974
21700 CORGOLOIN
381 340 041 RCS DIJON

La collectivité des associés de la Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée «SOCIETE D'EXPLOITATION AGRO-VITICOLE» réunis en assemblée générale mixte le 28 juin 2019 a décidé :

- de transférer le siège social du Départementale 974 – 21700 CORGOLOIN au 16 BOULEVARD JACQUES COPEAU – 21200 BEAUNE à compter du 28 Juin 2019 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de modifier la dénomination sociale de SOCIETE D'EXPLOITATION AGRO-VITICOLE en SCEA DOMAINE REMOISSENET et de modifier l'article 1 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

La Gérance

AL214224970

AVIS MODIFICATIF

HOLDING DU PONT JOLI
SARL au capital de 1.000 euros
Siège social : 3 rue du Pont Joli
21150 DARCEY
529 171 829 RCS DIJON

La collectivité des associés, par AGE en date du 02/09/2019, a modifié l'objet social. L'art. 2 des statuts a été mis à jour comme suit : « La société a pour objet : la propriété, l'administration, la gestion de tous biens, droits et valeurs immobilières, la gestion de toutes participations dans diverses sociétés, l'animation dans ces filiales, la

location d'immeubles meublés».

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis,

La Gérance

AL214225094

BRET BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

SELARL D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES - IM2P

SELARL au capital de 488.825 euros Siège : 3 Rue Louis Néel - 21000 DIJON RCS DIJON : 442 614 442 L'assemblée générale réunie le 7 octobre 2019 a décidé : - de transformer la société en société d'exercice libéral par actions simplifiée d'adopter comme nouvelle dénomination « SELAS D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES - IM2P « - de prendre acte de la fin des fonctions des gérants en place - de nommer en qualité de Président M. Denis JACOB demeurant 8 Rue de St-Ylie - 39100 FOUCHERANS, en qualité de Directeurs Généraux M. Aurélien LAMBERT demeurant 15 Rue Raoul de Juigné - 21000 DIJON, M. Grégory FAVROLT demeurant 7 Allée de la Chênaie - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX et M. Damien SOTTIER demeurant 25 Rue de la Liberté - 21110 FAUVERNEY, et en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire M. Jean-François OROSCO, 7 Boulevard Richelieu - BP 137 - 90003 BELFORT et en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant Mme Florence FURMANN, 7 Boulevard Richelieu - BP 137 - 90003 BELFORT - de modifier les statuts en conséquence, Les caractéristiques de la société sont les suivantes : Objet : L'exercice en commun de la profession de médecin telle qu'elle est définie par les dispositions légales et règlements en vigueur. Durée : 50 ans Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Agrément : L'agrément résulte d'une décision prise à la majorité des deux tiers des associés professionnels interne de la Société si les actions sont transmises à un nouvel associé et à la majorité des deux tiers des droits de vote des associés de la Société si les actions sous transmises à une personne déjà associée, l'associé transmettant ne participant pas au vote s'il a déjà cessé son activité. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon Le représentant Légal.

AL214225099

MODIFICATIONS

Par décisions du 25/09/2019 de YMAG DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 100 € sise 20, rue Quentin Bauchart 75008 Paris, 853 529 154 RCS Paris, il a été décidé de transférer le siège social à Dijon (21000) – 8E, rue Jeanne Barret Parc Valmy, d'augmenter le capital social d'un montant global de 15.509.700 € pour le porter à 15.509.800 €, nommer en qualité de directeur général M. Arnaud Guillaume demeurant 240, rue Saint Jean 21850 Saint Apollinaire.

Président : M. Frédéric Chollet demeurant 21, rue Joan Miro 21000 Dijon. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera désormais immatriculée au RCS de Dijon.

AL214225107

SCP MASSIP-BELOU-VARLET
LORISSON-PRIEUR
Notaires associés
à 1 Place de l'Europe
21000 DIJON
Bureau permanent
25 avenue de Sprendlingen
21110 GENLIS

MODIFICATION DES STATUTS

AGE du 01/09/2019 : 1/Mise à jour des statuts suite au décès de Monsieur Yves PAUTET, gérant ; 2/Modification du capital social suite audit décès ; 3/Nomination d'un nouveau gérant : Madame Michèle Denise Antoinette PAUTET née CHOGNARD demeurant à ROUVRES EN PLAINE, 5 Rue Philippe le Hardi ; le reste inchangé.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

Maître Guillaume LORISSON

AL214225122

EARL BREUL FABRICE

Exploitation Agricole à
Responsabilité Limitée
Au capital de 131 430 euros
Siège social :
21580 GRANCEY LE CHATEAU-NEUVELLE
RCS DIJON 380 228 734

Par délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2019, la collectivité des associés a :

- constaté la démission de M. Fabrice BREUL de ses fonctions de Gérant au 01/10/2019 et décidé de nommer en remplacement M. Valentin BREUL, demeurant 1 Grande rue à GRANCEY LE CHATEAU-NEUVELLE (21580), aux fonctions de Gérant de la Société, à compter du 01/10/2019 et pour une durée illimitée.

- décidé de modifier la dénomination sociale qui devient « BREUL VALENTIN » au lieu et place de « EARL BREUL FABRICE ».

- décidé, suite à l'attribution d'un nom et d'un numéro de rue, de préciser l'adresse du siège social qui est désormais fixé : « 1 Grande rue - 21580 GRANCEY LE CHATEAU-NEUVELLE ».

- décidé de proroger la durée de la société d'une durée de 40 ans, soit jusqu'au 25 décembre 2070.

Pour avis - La Gérance.

AL214225132

FUSION

FUSION

SAS BOEUF Société par actions simplifiée au capital de 7 622,45 € Siège social : 10, rue Jacques Daguerre 21300 Chenôve 402 374 219 RCS DIJON Des résolutions du procès-verbal en date du 30/08/2019 de l'associé unique de la société, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA CENTRE EST SAS - 10 boulevard Marcel Dassault 69330 Jonage - 518 137 864 RCS LYON, il résulte : - que la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA CENTRE EST a absorbé à titre de fusion la société SAS BOEUF, société dont elle détenait la totalité des actions, étant précisé que les opérations de fusion prennent effet à compter du 31/08/2019 à minuit. - que la société SAS BOEUF est, de ce fait, dissoute de plein droit sans qu'il y ait lieu de procéder à aucune opération de liquidation ; la société absorbante prenant à sa charge l'intégralité des opérations actives et passives de la société absorbée. La société BOEUF SAS sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL214225109

VENTE

VENTE

CDC-HABITAT SOCIAL (SA D'HLM), Vend 1 appartement T4 sis 3 rue des Marconnets à 21200 BEAUNE de 67,1m² au RDC avec Loggia (3,5 m) + Balcon (3,4 m) + cave. DPE : D. Prix : 64 900 € hors frais de notaire et bancaires. lot 21, UG 0548 Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 40. Quote part de charges annuelles : 1 648, 24€. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact : CDC HABITAT Ventes – Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdchabitat. fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC-HABITAT SOCIAL du département de 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC-HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL214225110

VENTE

CDC-HABITAT SOCIAL(SA D'HLM), Vend 1 maison T5 sise 1 passage Pierre Martin, 21500

MONTBARD de 96 m² habitables, lot 1 UG 6860 avec jardin privatif. DPE : D. Prix locataire du département : 89 250 € hors frais de notaire et bancaires. Contact : CDC HABITAT Ventes–Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC-HABITAT SOCIAL du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC-HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL214225111

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 1er octobre 2018,

La société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488

a donné en location gérance

à ALSATOP, société en nom collectif au capital de 1.600 €, ayant son siège social à MONDEVILLE (14120) ZI Route de Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 799.211.123.

un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché sis et exploité à CHATILLON SUR SEINE (21400) 13 avenue Edouard herriot, sous l'enseigne CARREFOUR CONTACT

Le présent contrat est consenti pour une durée d'une année à compter du 1er Novembre 2019 pour se terminer le 31 octobre 2020.

A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée.

AL214225120

CDC-HABITAT SOCIAL(SA D'HLM)

Vend 1 maison T4 sise 19 avenue de l'union des peuples 21310 BELLENEUVE de 76,70 m² habitables UG 9999 avec Garage et jardin privatif. DPE : E. Prix locataire du département : 129 200 € hors frais de notaire et bancaires. Contact : CDC HABITAT Ventes– Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC-HABITAT SOCIAL du département du 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC-HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL214225126

CDC-HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

Vend 1 appartement T3 LOT 14 UG 11110 sis 16 allée des vignes à 21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE de 73,77 m² au 1er étage. DPE : D. PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 101 500,00 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 40. Quote part de charges annuelles : 420,00 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact : CDC HABITAT Ventes – Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC-HABITAT SOCIAL du département 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC-HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL214225128

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

BEAUNE COLLECTOR

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 Rue Basse
21200 LEVERNOIS
752 092 361 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 27 mai 2019, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Stéphane GUIDOT de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Patrick SIDORSKI, demeurant 9 rue du Golf - 21200 LEVERNOIS, pour une durée illimitée à compter du 1er juin 2019.

Pour avis. La Gérance

AL214225142

NON DISSOLUTION

STJC

Société à Responsabilité Limitée,
au capital de 15 000 Euros,
Siège Social : 54 Rue de Dijon
21121 DAIX,
R.C.S. DIJON 800 972 150.

L'assemblée générale extraordinaire du 31/10/2018, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : DIJON. Pour avis

AL214224753

ESPRIT GABION

SARL au capital de 5 000 €
Siège social 45 B Route de Combertault
21200 STE MARIE LA BLANCHE
830 095 154 RCS DIJON

Par décision du 28/06/2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL214225118

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL GDB CONSULTING

Suivant procès-verbal de L'AGE du 30 septembre 2019, les associés de la SARL GDB CONSULTING, au capital de 1 500€, et siège social situé 7, rue de la 2ème Escadre 21600 LONGVIC, RCS DIJON 753 048 560 :

ont décidé :

- d'approuver les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur.

- de prononcer la clôture de la liquidation au 30 septembre 2019.

Les comptes de liquidation et les formalités de radiation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

AL214225095

LES CAVES A JULES

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE : 16 RUE JULES MERCIER, 21000 DIJON
SIEGE DE LIQUIDATION : 11 RUE DE DAROIS 21121 ETAULES
512 797 788 RCS DIJON**

L'AGE du 31/03/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Jonathan POUPEE, demeurant 11 rue de Darois 21121 ETAULES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que

déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est 11 rue de Darois 21121 ETAULES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du

Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur.

AL214225098

SCI L'AGE D'OR MONDELANGE

**Au capital de 5 000 €
Rue de Brully
GIGNY 21200 BEAUNE
528 615 318 RCS DIJON**

L'AGE du 31/08/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Philippe PECULIER, demeurant Rue de Brully – GIGNY, 21200 BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés seront déposés au RCS de Dijon.

Pour avis

AL214225114

BORNOT CONSTRUCTION

**SARL au capital de 1 000 €
Siège social
126 rue Berbisey
21000 DIJON
811 004 456 RCS DIJON**

Par décision du 31/07/2019, l'associé unique a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/07/2019, nommé en qualité de liquidateur Alexis Bornot demeurant 18 rue de la fontaine aux sours, 21110 Thorey en Plaine et fixé le siège de liquidation à son domicile. Modification au RCS de DIJON.

AL214225116

7ID

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social :
33C rue du Faubourg Saint-Martin
21200 BEAUNE
833 520 448 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 août 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Dimitri BARTHOULOT, demeurant 7 rue de la Gare à SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE (71510), associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 33C rue du Faubourg Saint-Martin - 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis.

AL214225127

3B.LOFT

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège : 33C rue du Faubourg Saint-Martin
21200 BEAUNE
833 836 737 RCS DIJON**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 août 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 août 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Pierre BARTHOULOT, demeurant 33C rue du Faubourg Saint-Martin - 21200 BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 33C rue du Faubourg Saint-Martin - 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis.

AL214225130

MP BTP

**SARL en liquidation au capital
de 7 000 Euros
Siège social : 30 rue Saint Honoré
21000 DIJON
503 103 921 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Manuel PEREIRA, demeurant 30 rue Saint Honoré - 21000 DIJON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 30 rue Saint Honoré - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur.

AL214225131

S.C.I. BOCA

**Société civile immobilière
en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 boulevard Jules Ferry
21200 BEAUNE
Siège de liquidation : Orches
21340 BAUBIGNY
450 331 517 RCS DIJON**

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alex GAMBAL de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis.

AL214225141

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé à BEAUNE le 01/10/2019, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : PLEIN EST SIEGE SOCIAL : 12 allée des Villas Fondet, BEAUNE (21200) OBJET : La construction, l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle est ou pourrait devenir propriétaire ultérieurement. La gestion, l'acquisition et l'administration de valeurs mobilières, placements ainsi que toutes opérations financières d'achat ou vente de titres. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CAPITAL : 1 000 euros GERANCE : SARL M.A.G au capital de 2 010 000 euros 12 allée des Villas Fondet, BEAUNE (Côte d'Or), 421706516 RCS DIJON AGREMENT DES CESSIONS : parts sociales librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés. IMMATRICULATION : RCS DIJON. Pour avis le gérant.

AL214225077

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à STE MARIE SUR OUCHE du 03/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : DCE-21 - Siège social : 296 rue Grande rue, 21410 STE MARIE SUR OUCHE - Objet social : électricité générale - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 10 000 euros - Gérance : Hervé COQUELLE demeurant 4 rue des Tanneries, 21120 IS SUR TILLE et Nicolas DEVELAY demeurant 296 rue Grande rue, 21410 STE MARIE SUR OUCHE, Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis La Gérance

AL214225083

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 08/10/2019 : forme : SARL, dénomination : CABINET SPIGA, siège social : 14 E Rue Pierre de Coubertin Parc d'activité de Mirande, 21000 DIJON, objet social : courtier en assurance, durée : 99 ans, capital : 1 000 euros, gérance : M. Amir SPIGA (23 Rue des Hervelets 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR), dépôt légal DIJON. Pour avis.

AL214225097

AVIS DE CONSTITUTION SCI R. N. SALOMON

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à La Roche en Brenil en date du 11 octobre 2019, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: R.N. SALOMON

Forme: Société civile immobilière.

Siège: Hameau de Vernon – 21530 LA ROCHE EN BRENIL

Objet: La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée: 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2000 € constitué uniquement d'apports en numéraire divisé en 200 parts de 10 €.

Co-Gérance: Monsieur SALOMON Raphaël et Madame SALOMON Nadia demeurants ensemble Hameau de Vernon – 21530 LA ROCHE EN BRENIL

Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales sont librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas. L'agrément est donné par les deux tiers de la collectivité des associés.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (89)

Pour avis et mention

La co-gérance

AL214225103

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 9 octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LE FOURNIL BELINEEN

Siège social : 2 place de la Mairie, 21200 BLIGNY LES BEAUNE

Objet social : La fabrication et le négoce, en gros, demi gros et détail, au moyen de tournées, dépôts et magasins, de tous produits de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, chocolaterie, glacier, épicerie, traiteur et confiserie ainsi que la vente de produits régionaux et produits traiteurs, à consommer sur place et à emporter. La diffusion de

journaux moyennant commissions.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 30 000 euros

Gérance : Monsieur Frédéric GUERIN, demeurant 8 A Route de Gergy – 71350 SAINT GERVAIS EN VALLIERE, assure la gérance

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL214225108

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 9 octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : FFG

Siège social : 2 place de la Mairie, 21200 BLIGNY LES BEAUNE

Objet social : L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion par location

ou autrement et la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société

au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Cogérance : Monsieur Frédéric GUERIN et Madame Françoise GUERIN, demeurant

8 A route de GERGY, 71350 ST GERVAIS EN VALLIERE.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées

entre associés, au conjoint, à des descendants ou ascendants ou à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL214225113

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/09/2019, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : 3 FRERES Siège social : 5 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, Pavillon 15, 21300 CHENOVE Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, prise à bail, location, administration et exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis, mise en valeur de ces immeubles par tous travaux Durée: 99 ans Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Rachid OUBELLA demeurant 3 rue Général Giraud, 21300 CHENOVE Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés et au profit des ascendants, des descendants et du conjoint du cédant, agrément à l'unanimité des associés dans les autres cas Immatriculation au RCS de DIJON.

AL214225123

**Thomas TISSANDIER
Avocat
2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY**

TRANSPORT SANITAIRE 21

**SAS à capital variable
au minimum de 500 €
9 rue du Marché - 21210 SAULIEU
RCS DIJON En cours**

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10/10/19, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : TRANSPORT SANITAIRE 21

Sigle : T.S. 21.

Forme : SAS à capital variable (minimum de 500 €)

Siège social : 9 rue du Marché 21210 SAULIEU

Objet : gestion des transports sanitaires et plus globalement de tout type de transport de personnes et mise en place de services communs destinés à améliorer la communication et la coordination de ses membres, notamment la centralisation des réponses à appels d'offres de marchés publics ; organisation, planification et régulation de l'activité de transport sanitaire et tout type de transport de personnes.

Durée : 99 ans

Capital social initial : 7.500 € divisé en 7 500 actions de 1 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant selon les règles applicables pour les décisions qui requièrent l'unanimité.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent selon la catégorie d'actions concernée.

Président : M. Quentin MARCHAND, demeurant 1 Chemin du Libéré - Hameau de Collonchèvres - 21210 SAULIEU.

Directeurs généraux : M. Jérôme DALLAS demeurant 5 rue de la Douix 21400 CHATILLON SUR SEINE et M. Arnaud LUC demeurant 11 Allée des deux clochers 21240 TALANT.

Immatriculation au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL214225140

NIÈVRE

DIVERS

HOLDING CASSIER

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 500 000 Euros
Siège social : 33, Avenue Louis Coudant
58340 CERCY-LA-TOUR
399 502 897 R.C.S. NEVERS**

Aux termes d'une délibération en date du 13 juin 2019, l'assemblée générale mixte des associés a a pris acte de la fin des mandats de M. Philippe JUHEN et de M. Pierre CLEON, co-commissaires aux comptes suppléants et a décidé de ne plus nommer de commissaires aux comptes suppléants, et ce, en application de l'article L 823-1 du Code de Commerce. Pour avis.

AL584225369

SUCCESSION

**Étude de
Maître Jean-Paul GAUTHRON
Notaire à Guérigny (Nièvre),
1, rue Plouzeau**

AVIS D'ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe du 20 janvier 2018 Monsieur Gérard Daniel CARIOU, en son vivant retraité, demeurant à APPOIGNY (89380), 8, rue de la Libération, né à ANGOULEME (16000), le 22 janvier 1950, veuf de Madame

Pierrette Chantal Raymonde DUROSEAU, décédé à NEVERS (58000), le 30 septembre 2018, a institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Jean-Paul GAUTHRON, notaire à GUERIGNY (58130) suivant procès-verbal du 7 octobre 2019, dont une copie authentique a été envoyée au tribunal de grande instance de Nevers.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Jean-Paul GAUTHRON, notaire à GUERIGNY, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

AL584225349

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NEVERS

Le tribunal statuant en chambre du conseil, par mise à disposition au greffe, par jugement contradictoire et en premier ressort,

CONSTATE l'état de cessation des paiements de l'Association IPERMA,

FIXE provisoirement la date de cessation de paiement au jour du jugement soit le 10 octobre 2019 ;

OUVRE une procédure de redressement judiciaire à l'égard de l'Association IPERMA, dont le siège et l'établissement principal sont situés: Place Dom de Laveyne 58330 Saint-Saulge

N° Siren: 778 488 510

DIT que pendant cette période l'Association IPERMA pourra poursuivre son activité ;

DÉSIGNE : - le juge-commissaire désigné par l'ordonnance de roulement en vigueur en qualité de juge commissaire ;- la **SELARL JSA** dont le siège social est situé au 20 avenue de l'Europe à VERSAILLES avec un cabinet secondaire, 14, avenue Marceau 58000 Nevers , en qualité de mandataire judiciaire ;- la SCP MICHAUD, 7 rue SAINT DIDIER, 58000 NEVERS en qualité de commissaire priseur aux fins de réaliser l'inventaire et la prisée prévus à l'article L622-6 du Code du commerce, selon les modalités définies par l'article 80 du décret du 28/12/2005 ;

ORDONNE les mesures de publicité prévues par la loi ;

RAPPELLE que la présente décision est assortie de droit de l'exécution provisoire.

Ainsi jugé et signé le 10 octobre 2019.

Pour extrait conforme,

Le Greffier,

AL584225364

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT: ZONE N

56 a 42 ca

- Saint imbert: E-115

Cmne de COSNE-COURS-SUR-LOIRE: ZONE : N

31 a 91 ca

- Les augerons: 091AA-11-12-14

Cmne de GARCHIZY: ZONE A

3 ha 87 a 40 ca

- Ouche au loup: YD-36[11]

Cmne de SAINT-GERMAIN-CHASSENAY: ZONE N

Avec bâtiments habitation et exploitation

84 ha 63 a 42 ca

- Chez bailly: C-14-15(*)-16 - Domaine de chez chevalier: A-28-29-30-35(*)-36-37-38-167[31](*) - L ouche aux boeufs: A-39 - Le beau brun: C-12(*) - Le champ de la forge: C-215-216-217(*)-628[217]

- Le champ rigot: A-15-16-17 - Le pre de la forge: A-121-122 - Le pre des fourches: C-13 - Le pre des roches: A-43(*) - Les rompais: A-26

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 04/11/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL584225378

NOMINATION

CLINIQUE CHIRURGICALE DU MORVAN

**Société anonyme au capital de 53.358 €
Siège social :
49 Boulevard Jerome Tresaguet
58000 NEVERS
315 564 443 R.C.S. Nevers**

Suivant procès-verbal en date du 27 mars 2019, le conseil d'administration a nommé en qualité de Président Directeur Général :

M. Paolo SILVANO, domicilié 21 rue du Moulin à vent 78112 FOURQUEUX, déjà administrateur, en remplacement de Messieurs Christophe BOUTELOUP et Laurent CHICHE respectivement Président du Conseil d'Administration et Directeur général.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Le président.

AL584225355

BIOSYLVA

**SAS au capital de 3.936.203 €
Siège social
Chemin des Champs de Bailly
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
532 381 225 RCS Nevers**

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 24 septembre 2019, il a été décidé de nommer en qualité de Président, la société Ligna EnR, SASU dont le siège social se situe 14 rue Gustave Zédé 75016 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le N° 848 551 065, en remplacement de la société BIOSYL SAS.

AL584225366

**Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS**

EVORIAL

**SELAS de Laboratoire de Biologie Médicale
au capital de 172.000 euros
SIEGE SOCIAL : 37, rue SaintMartin
58000 NEVERS
328 162 284 RCS NEVERS**

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale du 24 septembre 2019 les mentions ci-après à publier.

Anciennes mentions :

- Commissaire aux comptes titulaire : M. Philippe JUHEN

Le Port des Vignots - 58300 DECIZE

- Commissaire aux comptes suppléant : CECOTTI THIERRY & ASSOCIES

Aux Arramous - 32600 LIAS

Nouvelles mentions :

- Commissaire aux comptes titulaire : CECOTTI THIERRY & ASSOCIES

22 route d'Espagne - 31100 TOULOUSE

- Commissaire aux comptes suppléant : COGEP AUDIT

2658 route d'Orléans - 18230 SAINT DOULCHARD

Pour avis, le Président, Michel GUINET

AL584225371

TRANSFERT DE SIÈGE

**SCI DU QUARRE COURCY
Société Civile Immobilière
au Capital de 240 779,53 Euros
Rue Quarré Courcy
58220 DONZY
RCS NEVERS D 327 764 916**

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2019, il a été décidé de transférer le siège social de la Société au 5, Boulevard d'Osmond à DONZY (58220).

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

La Gérance

AL584225358

TREVAL CONSULTING

SASU au capital de 1000 € Siège social : 13 rue Gerhard, 92800 Puteaux 822 131 470 RCS de Nanterre En date du 01/09/2019, le président a décidé de transférer le siège social de la société 9 rue du Moulin, 58310 Arquian, à compter du 01/09/2019Président : M. LAVERT Stéphane, demeurant 9 rue du Moulin, 58310 Arquian Radiation au RCS de Nanterre et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL584225381

CONVOCATION

**MEDICAVET
1 rue Louis Pasteur
58000 SERMOISE**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**du jeudi 31 octobre 2019 - 11 H00
ZA le Clos Ry - 1 Rue Louis Pasteur
58000 SERMOISE SUR LOIRE.**

ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales de la Société pendant l'exercice clos le 30 avril 2019 et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice, et rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-38 du

code du commerce.

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2019.

- Approbation des conventions

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Dans le cadre statutaire du renouvellement du Conseil d'Administration, renouvellement du poste d'administrateur de Mme Anne-Cécile THIRION et Mrs Marc ARBONA, Stefaan BUTSERAEN et Richard COURTIGNE, dont le mandat prend fin avec cet exercice.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

- Questions diverses.

Alexandre ANIER. Directeu

AL584225373

MODIFICATION DE STATUTS

SARL S.I.A.E.P. 58

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social :
1, Impasse Ambroise Croizat
58640 VARENNES-VAUZELLES
490 980 869 R.C.S NEVERS

Par décision de l'associé unique du 30 septembre 2019, la dénomination de la société a été changée pour « SylTie Renov », le siège social transféré du 1, Impasse Ambroise Croizat 58640 VARENNES-VAUZELLES au 1 bis, rue du Pont Patin 58000 NEVERS, et les articles 3 et 4 des statuts modifiés en conséquence. Pour avis et insertion : Le Gérant.

AL584225372

CESSION

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, le 28 septembre 2019, enregistré à NEVERS 1 le 7/10/2019 dossier 2019 00023611 réf : 5804 P 01 2019 N 00594,

Mr GUINAULT Denis, et Mme DELENAT Pascaline, son épouse dt à DONZY (Nièvre) 3 rue de la Carabinerie la grande Brosse,

Ont vendu à

La SARL GARAGE MAX'AUTO, au capital de 20.000 euros dont le siège est à DONZY (Nièvre) 43 rue du Général Leclerc, identifiée au SIREN sous le n° 852 509 876, et immatriculé au RCS DE NEVERS,

Un fonds de commerce de garagiste mécanique auto, exploitation d'une station essence, réparation automobile, vente de véhicule neufs et d'occasion, vente de pièces détachées, vente de carburants sis à DONZY (Nièvre) 43 rue du Général Leclerc, lui appartenant connu sous le nom commercial AGENCE RENAULT, STATION ELAN et pour lequel Mr GUINAULT est immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 449 448 596.

Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.

Moyennant le prix ppal de 50.000 euros.

L'entrée en jouissance est fixée au 28/09/2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la SCP JP JACOB à COSNE COURS SUR LOIRE, 14 rue du maréchal leclerc, domicile élu, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.

POUR UNIQUE INSERTION

Me JACOB, Notaire.

AL584225351

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA DES MARLINS

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 10.000,00 euros
Siège social : « Les Marlins »
58230 SAINT-AGNAN
RCS NEVERS 839 533 353

Le 10/09/2019, l'assemblée générale des associés a nommé Monsieur Vincent MARTIN, demeurant à SAINT-AGNAN (58230), « Les Marlins », en qualité de co-gérant.

Pour avis.

AL584225350

SCI DU MOULIN DE TRUCY

SCI au capital de 1.372 €
Siège social :
MOULIN DE TRUCY,
58460 Trucy-l'Orgueilleux
388 355 398 RCS de Nevers

L'AGO du 12/03/2013 a nommé en qualité de gérant Mme JANNET LEONE, demeurant 20 RUE DES DAMES, 58460 Trucy-l'Orgueilleux en remplacement de M. JANNET GUY, à compter du 12/03/2013. Modification au RCS de Nevers.

AL584225370

NON DISSOLUTION

MODIFICATIONS

NIVERTEL
SAS au capital de 7.499.630 €
Siège social :
7, rue du 13 ème de Ligne
58022 NEVERS
SIREN 493 716 625 RCS NEVERS

Suivant PV des décisions de l'associé unique du 12 062019, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du code de commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis

AL584225380

DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION

KOVACS
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 100 euros
Siège social : 31, rue de Nièvre,
58000 NEVERS
Siège de liquidation :
123 rue du Docteur Gaulier 58640
VARENNES VAUZELLES
820 667 772 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération du 31.05.2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Mme Sandrine KOVACS, demeurant 123 rue du Docteur Gaulier 58640 VARENNES VAUZELLES, pour toute la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 123 rue du Docteur Gaulier 58640 VARENNES VAUZELLES 123 rue du Docteur Gaulier 58640 VARENNES VAUZELLES. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

AL584225353

COD AUDIT CONSEIL

Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 80 000 €
Siège social : 1, rue des Haras
58340 CERCY LA TOUR
492 037 791 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE 07 septembre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 11/10/2019 et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour.

M. Philippe JUHEN dt à CERCY LA TOUR (58) – 1, rue des Haras a été nommé liquidateur, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL584225360

SARL FACTOTUM

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social
Domaine des Grands Quartiers
58300 Toury Lurcy (Nièvre)
RCS Nevers 490.742.855.000.11

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2019 a décidé la dissolution de la SARL FACTOTUM et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2019. Monsieur DE SOULTRAIT Eric, sis 79 Bd du Général Koenig, 92200 NEUILLY SUR SEINE a été nommé liquidateur de la société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur.

Pour avis.

AL584225362

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : « PETIT ATLAS ».

Forme : SARL

Nom Commercial : « LA COUSCOUSSIERE »

Capital : 2 000 €uros

Siège social : 18 Avenue de la République, 58500 CLAMECY

Objet social :

RESTAURATION TRADITIONNELLE ET RAPIDE – TRAITEUR, SPECIALITES FRANÇAISE ET ORIENTALES, SALON DE THE, vente directe et indirecte, de tous produits liés à l'activité de restauration ainsi que tous conseils et formations en prestations de services et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Début d'activité : 21 octobre 2019

Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés

Gérance : CHENEL Aurélie, Martine, Céline, demeurant 18 Avenue de la République à CLAMECY 58500, née le 10/04/1988 à NEVERS (58000), de nationalité FRANÇAISE.

Associés :

BAIH HAMID, demeurant 23 route d'Auxerre à COULANGES SUR YONNE 89480, né le 01/01/1973 à CHTOUKA au MAROC, de nationalité MAROCAINE

CHENEL Aurélie, demeurant 18 Avenue de la République à CLAMECY 58500, née le 10/04/1988 à NEVERS (58000), de nationalité FRANÇAISE.

BADOU EL HOUCINE, né le 09/02/1984 à SIDI OUASSAY au MAROC, demeurant 23 route d'Auxerre à COULANGES SUR YONNE 89480, de nationalité MAROCAINE.

Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés de NEVERS

La Gérante.

AL584225134

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : BENOIT LAMBERT

Forme sociale : SAS

Capital social : 500 €

Siège social : 27, rue de Betzdorf – 58300 DECIZE

Objet social : Activité d'apporteur d'affaires et d'une manière générale d'intermédiaire du commerce

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : M. Benoît LAMBERT dt à DECIZE (58) – 27, Rue de Betzdorf

Immatriculation : RCS de NEVERS.

AL584225352

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/10/2019 il a été constitué une SCI dénommée : OHAY HOUSING. Siège social : 12 rue du Domaine du Bouchot 58150 POUILLY SUR LOIRE. Capital : 1.000€. Objet : Acquisition, administration, gestion de biens ou droits immobiliers. Gérance : M HACHKAL Hicham, 12 rue du Domaine du Bouchot 58150 POUILLY SUR LOIRE et Mme HACHKAL Olfa, 12 rue du Domaine du Bouchot 58150 POUILLY SUR LOIRE. Cession de parts : libres entre associés et descendants. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584225359

AVIS DE CONSTITUTION

Statuts : rédigés sous seing privé et signés en date du 01/10/2019

Dénomination : FONCIAPART

Forme juridique : SAS

Capital social : 1 200 EUROS

Siège social : 47 rue de la Préfecture 58000 NEVERS

Durée : 99 ans

Objet : La Société a pour objet en France, dans les Départements et Territoires d'Outre-mer et à l'étranger, l'activité d'AGENCE IMMOBILIERE, de transactions de biens immobiliers, de parts de sociétés civiles immobilières, de parts de sociétés commerciales ou de fonds de commerces.

Président : Monsieur Smail BOUFHNA résident à Tours, 7 allée Degas

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont cessibles entre actionnaires ou à des Tiers après agrément préalable de la collectivité des associés. l'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. uniquement avec accord du Président de la société

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

AL584225363

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : LE FOURNIL DE CHEVENON ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : Place de l'Amitié – 58160 CHEVENON ; Objet social : Exploitation de fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie – Achat, vente de denrées alimentaires – Fabrication et vente de plats à emporter – Restauration rapide ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 5 000 € ; Gérance : M. Cédric RAINON dt à SAINT PARIZE LE CHATEL (58) – 18, rue des Poirats ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL584225367

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25/09/2019 : Dénomination : BBL. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 10 route d'Orge, 58400 CHAULGNES. Objet : acquisition, aménagement, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros. Cession de parts et agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Gérant : Monsieur Nicolas LOISY, demeurant 10 route d'Orge, 58400 CHAULGNES. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL584225368

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 février 2016, Monsieur Guy Moïse GENREAU, en son vivant veuf de Madame Michèle Bernadette VINON, demeurant à AUXERRE (89000), 6 avenue Delacroix.

Né à TOUCY (89130), le 22 février 1934.

Décédé à AUXERRE (89000), le 4 mai 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jaurès, le 12 octobre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400), 75bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894225612

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CLAP PRODUCTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 8 Rue de Chanzy
89560 DRUYES BELLES FONTAINES
408 505 964 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 18 septembre 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 8 Rue de Chanzy, 89560 DRUYES BELLES FONTAINES au 12 Rue de Belfort - 75011 PARIS, à compter du 18 septembre 2019, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL894225451

SCI LA SINOTTE

Aux termes d'une délibération en date du 16 juillet 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de LA SINOTTE, société civile immobilière au capital de 115 000 euros dont le siège est 19-21 Rue des Trois Cailloux 89250 GURGY, immatriculée 479 064 909 RCS AUXERRE a décidé de le transférer au 4 Allée des Pervenches, 89250 GURGY rétroactivement à compter du 22 février 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis. La Gérance

AL894225520

AVIS DE MODIFICATION

SERPOLLET CENTRE EST

Société par actions simplifiée
au capital de 315.000 euros
Siège social : 6 rue Saint Sauveur des Vignes
Z.A les Vauguillettes 89100 Sens
841 048 473 RCS Sens

Suivant décision du 10/07/2019, l'associée unique a transféré le siège social du 6 rue Saint Sauveur des Vignes Z.A les Vauguillettes 89100 Sens au 15 rue du Bailly – ZAE Cap Nord 21000 Dijon. La Société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis. Le Président

AL894225533

PANEL AUTO 89

S.A.S. au capital de 1.100.000 euros
3, rue Louise Weiss
89000 Auxerre
798 579 447 RCS AUXERRE

Suivant décisions en date du 16/9/2019, l'associé unique a décidé de de transférer le siège social du 130, Route Départementale 306, 77240 Vert-Saint-Denis, à compter du 16/9/2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Melun.

Pour avis.

AL894225539

SAS CASIMIR

Le 02.09.2019, le Président de la SAS CASIMIR au capital de 228.750 €, siège social à AUXERRE (89000) 8, rue Louis Renault, 427 220 082 RCS AUXERRE, agissant conformément aux statuts, a décidé de transférer le siège social à compter dudit jour. SIEGE SOCIAL : ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : AUXERRE (89000) 8, rue Louis Renault. NOUVELLES MENTIONS : APPOIGNY (89380) 16, rue du Pont.

AL894225549

LOISIRS CULTURE PARTICIPATION INVESTISSEMENT

PAR ABREVIATION LCPI
Société À Responsabilité Limitée
au capital de 40 000.00 €
Siège social
Le Moulin des Baudières
89550 HERY
377 696 786 RCS AUXERRE

L'associé unique a décidé le 06/09/2019 et à compter de cette même date :

- de transférer le siège social de la société de Le Moulin des Baudières, 89550 HERY au 15 rue de Pontigny, 89230 VENOUSE et de modifier l'article 4 des statuts. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS d'AUXERRE.

Pour avis, le représentant légal.

AL894225560

SICLI OPERATIONS FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 249 000 €
Siège social : Zone Industrielle la Saunière
89600 SAINT-FLORENTIN
799 157 789 RCS AUXERRE

Suivant procès-verbal en date du 7/10/2019, le président a décidé de transférer le siège social au Parc Saint Christophe – Magellan – 1, avenue de l'Entreprise, 95865 CERGY PONTOISE ; l'article 4.1 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au RCS de PONTOISE.

AL894225597

MODIFICATION DE CAPITAL

FC PIZZAS D'AUXERRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
porté à 115.000 €
Siège social :
avenue Haussmann
Centre Commercial, 89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 801 041 054

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 14 septembre 2019 a décidé d'augmenter le capital social de 100 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quinze mille euros (15 000 €)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cent quinze mille euros (115 000 €)

Pour avis

La Gérance

AL894225578

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT SAUVEUR EN PUISAYE

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2019-0457 du 1er octobre 2019, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la mise en place de périmètres de protection du captage du Petit Moulin sur le territoire de la commune de Saint-Sauveur-en-Puisaye, à une demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine, et à une demande d'autorisation de prélèvement d'eau au titre du code de l'environnement, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi 5 novembre 2019 au vendredi 6 décembre 2019 à 17 h inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du mardi 5 novembre 2019 au vendredi 6 décembre 2019 à 17 h inclus, un dossier comprenant des informations environnementales et relatif à cette enquête sera déposé auprès de mairie de Saint-Sauveur-en-Puisaye d'où chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement des observations sur l'utilité publique du projet, sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux ou les adresser par écrit au commissaireenquêteur à la mairie de Saint-Sauveur-en-Puisaye (siège de l'enquête) ou être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante :

- pref-duppetitmoulin@yonne.gouv.fr

M. Pascal FOUGERE, directeur de la Poste à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Dijon.

M. FOUGERE se tiendra à la disposition du public :

en mairie de Saint-Sauveur-en-Puisaye :

- le mardi 5 novembre 2019 de 9 h à 12 h.- le samedi 16 novembre 2019 de 9 h à 12 h.- le vendredi 6 décembre 2019 de 14h à 17 h.

Est désigné en qualité de responsable du projet : Le maire de la commune de Saint-Sauveur-en-Puisaye – 1 Place Paultre-des-Ormes - 89520 SAINT SAUVEUR- EN-PUISAYE– tél 03 86 45 52 15 - mail : mairie.stsauveur89@wanadoo.fr.

L'avis d'ouverture d'enquête et le dossier d'enquête sont consultables sur le site web de la préfecture de l'Yonne (www.yonne.gouv.fr - rubrique politiques publiques - environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques).

Dans un délai de trente jours, le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne – service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement – bureau de l'environnement - place de la préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées, le dossier d'enquête et le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Dijon.

Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an, dans la mairie de Saint- Sauveur-en-Puisaye, à la préfecture de l'Yonne- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement – bureau de l'environnement ainsi que sur le site web de la préfecture de l'Yonne.

AL894225553

AVIS DE MISE A ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de la Commune de GIROLLES (89) en date du 13 Avril 2016, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant un mois, du 04 Novembre 2019 au 05 Décembre 2019.

Monsieur Dominique BREUILLE assurera les fonctions de Commissaire Enquêteur. Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé dans la mairie de GIROLLES aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie de la commune concernée, lequel les annexera au registre.

- Une permanence en mairie sera assurée par le commissaire enquêteur afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public selon le calendrier suivant :

- LUNDI 04/11 : permanence de 09h00 à 11h00
- MARDI 19/11 : permanence de 09h00 à 11h00
- JEUDI 28/11 : permanence de 16h00 à 18h00

AL894225609

RECTIFICATIF

Etude de Maître VACCARO, notaire à Villeneuve-La-Guyard (Yonne)
52 rue du Général de Gaulle

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif de l'annonce parue le 20 Septembre 2019 dans le numéro 1545 du journal Terres de Bourgogne, édition 89, concernant la constitution de la SCI JOHAN. Au lieu de lire : Le siège social est fixé à : CHAUMONT (89340), 21 quater rue des Lombards. Il y a lieu de lire : Le siège social est fixé à : CHAMPIGNY (89340) Route Nationale 6 (adresse postale : CHAMPIGNY (89340) 2D Route Départementale 606)

Pour avis

Maître Anthony VACCARO

AL894225544

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS (Yonne), 1 Rue Etienne Dolet, office notarial 11° 89009 , le 25 Septembre 2019,

Monsieur Pascal LAURENT, Gérant de Société, et Madame Lucie PEREZ, Assistante Maternelle, son épouse, demeurant ensemble à CHARENTENAY (Yonne), 7, Petite Rue, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de CHARENTENAY (Yonne) le 7 septembre 2013, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la séparations de biens.

Les oppositions pourront être faite dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Jean-David FONTENEAU , Notaire à CHABLIS, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l' homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis Me Jean-David FONTENEAU.

AL894225580

Notaire

S.C.P. « Jean-Jacques GENET et Nicolas DUVAL» Notaires associés
9 Boulevard Maupéou
89100 - SENS

CHANGEMENT RÉGIME MATRIMONIAL

Avis est donné du changement de régime matrimonial par :

Monsieur Jean Jacques TORRE, retraité, et Madame Cécile Marie DOMINGOS, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à SAO BRAS DE ALPORTAL (8150-035) (PORTUGAL) 266 C lieu-dit Sitio Fonte da Murta. Mariés à la mairie de IZEAUX (38140) le 6 juin 1987 sous le régime française la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Changement opéré : Adoption du régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale au survivant.

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Nicolas DUVAL, notaire à SENS (89100) 9 Boulevard Maupéou.

Date de l'acte : 3 octobre 2019

Les oppositions éventuelles des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'Etude du notaire rédacteur de l'acte où domicile a été élu.

POUR AVIS Me Nicolas DUVAL

AL894225582

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Mathilde RAUSCENT-MADELIN, notaire salariée à MALAKOFF (Hauts-de-Seine), 3 rue Danton, le 12 octobre 2019, a été reçu le chan-

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

TREIGNY-PERREUSE-SAINTE-COLOMBE - bois-taillis

1 ha 21 a 20 ca - Gatine des rioz: L-1

zonage : RNU

ANNOUX - terre et lande - parcelles occupées

28 ha 30 a 22 ca - Champ du chat: ZB-7-34 - La chaume du fou: ZA-7 - La comme rollin: ZA-48 - La croix verte: ZE-38 - Le crot journeau: ZC-37 - Le grand champ: ZB-21- Le poirier de la poche: ZD-12 - Les aubues: ZD-9 - Les courrois: A-20 - Les eaux bues jouberbe: ZB-12 - Les poumois: ZA-44 - Rochereau: D-120 - Sentier des vignottes: ZC-10

zonage : RNU

MASSANGIS - terre - parcelle occupée

26 a 30 ca - La come lothereau: ZV-27

zonage : RNU

BEINE – terre et pré

15 ha 15 a 29 ca - Bel air: ZO-21-22-23-24-76-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109 - Sur vau brou: ZO-19-20-158-159

zonage : zone A du PLU

BLEIGNY-LE-CARREAU – terre, pré et bois-taillis

16 ha 48 a 41 ca - Champs du carreau: ZB-6-7-110 - La ruelle des usages: ZH-70-72 - Le fosse lamblin: D-207-208 ZC-57 - Les caves: ZI-22

zonage : zone A du PLU

COULANGES-LA-VINEUSE: - terre, terre à planter, vigne,verger, lande, bois – parcelles occupées en partie

22 ha 25 a 03 ca - Cote de chamoux: ZP-8 - Cote de chanvan: A-500-502 ZN-72 - Cote de douzotte: ZO-76 - Cote de droit a vent: ZS-83 - Cote de la graviere: ZR-58 - Cote de mont loizon: F-351-419 - Cote de varoux: ZM-389 - Cote du grois: ZM-575-580 - Cote du vaux gland: F-323-325 ZS-121 - Cote neuve: ZT-92 - Devant la ville: ZM-133 - Gardillon: ZN-189 - La fontaine d etable: ZO-3 - Le bout des vignes: ZO-153-184 - Les arpents: ZS-182-186 - Les chesnez: ZO-229 - Mont faucon: ZT-169-176-179 - Poil renard: F-976 - Revers de chanvan: ZN-164-165 - Revers de cote neuve: F-907-918-919-926 - Revers de la graviere: ZR-52 - Revers de mont loizon: F-487-497-543 - Revers du grois: ZM-223 - Revers du vaux gland: ZS-156-217 - Revers sous le chateau: ZS-47 - Sous les brosses: A-948-953-954 - Sur homme: ZN-182

zonage : RNU

VAL-DE-MERCY - terre, terre à planter, vigne, lande – parcelles occupées en partie

1 ha 17 a 58 ca - La rie: A-32-33-69 ZB-9 - Les terres rouges: A-2038-2040 ZB-39

zonage : RNU

GUILLON-TERRE-PLAINE - terre

9 a 94 ca - Sur courterolles: B-61

zonage : RNU

MERRY-SUR-YONNE - prairie, bois et friches

3 ha 64 a 53 ca - Le montant des greves: B-1022 - Les eaux bues: C-706 - Rechimay: C-686-857

zonage : PLU - zone N

SAINT-PERE - terre à planter – lande et bois

1 ha 76 a 25 ca - Favrelles: ZC-55 - La molaise: ZI-12 - Les chopinettes: ZB-44 - La molaise: ZI-21 - Champs moreau: D-770 - Champs sur saint sebastien: E-249 - Cul de boeuf: D-916 ZD-62 - Le replat: D-692 - Les lavieres: ZB-83-84-85 - Sous les roches: C-1600-1607

zonage : RNU

SAINT PERE – vigne – location par bail rural

2 ha 23 a 31 ca - 'Champ morillon': ZC-177- 178 - 'Favrelles': ZC- 54

Zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 4 novembre 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894225611

gement de régime matrimonial de : Monsieur Alexis François Emile MADELIN, et Madame Myriam France Marcelle POIVET-PAILLOT, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530) 3 route d'Auxerre. Mariés à la mairie de PREHY (89800) le 14 juillet 2017 sans contrat de mariage préalable. Ancien régime : communauté de biens réduite aux acquêts. Nouveau régime : séparation de biens et pure et simple. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL894225139

→ MODIFICATION DE STATUTS

SARL TAXI GHISLAINE

Aux termes de décisions en date du 30 septembre 2019 l'associée unique de TAXI GHISLAINE SARL au capital de 27000 euros ayant son siège 3 La Bourre 89240 POURRAIN immatriculée 452885916 RCS AUXERRE a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 27 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mme. Ghislaine REGNIER.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Mme. Ghislaine REGNIER, présidente demeurant 3 La Bourre 89240 POURRAIN.

Pour avis

La Gérance.

AL894225462

MAISON DIEU

**SCI AU CAPITAL DE 3.048,98 €
LIGNY LE CHATEL (89144),
16-18 rue maison dieu
RCS AUXERRE - 389976044**

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2019, l'AGE a :

- nommé M. Daniel GOICHOT, demeurant à MERCEUIL (21190), 23 rue du Bourg,

en qualité de Gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Thierry

ALLEXANT décédé le 06 juillet 2016.

- transféré le siège social de la société à compter du 1er octobre 2019 de LIGNY LE CHATEL (89144),16-18 rue maison Dieu à MERCEUIL (21190), 23 rue du Bourg.

Les articles 4,8 et 13 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention RCS AUXERRE.

Pour avis, Le Notaire

AL894225545

PB2C

**Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
ROUTE DE TREVILLERS LIEU-DIT LE MONT
25190 MONTANDON
453 171 696 R.C.S. BELFORT**

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE : Pascal CHAMPENOIS, gérant, demeurant PARC DES JOUMIERS – ROUTE DE MEZILLES – 89520 SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2019, il a été décidé d'une part,

- De modifier l'objet social à compter du 15 septembre 2019 ; en conséquence l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : « La prise de participation dans toutes sociétés et la gestion desdites participations ; la prestation de tous services au profit de toutes sociétés ».

Nouvelle mention : « L'activité de gestionnaire de camping et hôtellerie de plein air et toutes autres activités annexes ; l'achat pour la revente de tout bien immobilier, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières ; location, achat, vente de tout matériel se rapportant à cette activité ; toute activité d'infographiste, sérigraphie, impression sur tous supports ».

- D'autre part, de transférer le siège social au PARC DES JOUMIERS – ROUTE DE MEZILLES - 89520 SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE à compter du 15 septembre 2019.

En conséquence la Société immatriculée au R.C.S. de BELFORT sous le numéro 453 171 696 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

AL894225546

**B.B.S. BRICOLAGE
Société anonyme
Transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 1 753 440,00 euros
Siège social :
Rue du Général Newinger
57220 BOULAY MOSELLE
450 666 144 RCS AUXERRE**

AVIS DE TRANSFORMATION ET REDUCTION DE CAPITAL

Aux termes d'une délibération du 07/06/2019, l'Assemblée Générale Mixte des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé

- la transformation de la société en Société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau ;

- la réduction du capital social pour le porter de la somme de 4 496 000,00 à la somme de 1 753 440,00, à compter du même jour

Et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Monsieur Bruno TAILFER, Président du Directoire, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par un Président : la SA ANCIENS ETS G.SCHIEVER & FILS, dont le siège social est situé Zone industrielle – Rue de l'Etang 89200 AVALLON, dirigée par Monsieur Vincent PICQ en sa qualité de Directeur Général Unique.

Le commissaire aux comptes titulaire est confirmé dans ses fonctions : SAS BDO-IDF.

Le commissaire aux comptes suppléant est confirmé dans ses fonctions : SAS CERALP.

Pour avis. Le Président

AL894225547

IDS SOLUTIONS CONDITIONNEMENT

**SARL transformée en SAS
au capital de 337.393,72 €
Siège social : Zone Industrielle
89800 Maligny
450 114 798 RCS Auxerre**

Aux termes du PV des décisions unanimes des associés du 2/10/2019, la Société a été transformée en société par actions simplifiée.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Mentions complémentaires :

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente

Agrément :

Toutes transmission de titres, à titre onéreux ou gratuit, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés prise à la majorité de plus de 50% des actions composant le capital Le mandat de gérante de Mme Isabelle Delong a pris fin le 2/10/2019. Mme Isabelle Delong, demeurant RN 77 – Lieudit Les Isles – 89230

Montigny-la-Resle a été nommée en qualité de présidente, pour une durée indéterminée à compter de ce même jour

Mention au RCS d'Auxerre

AL894225551

EARL DU MAUPA

EARL au capital de 592 515 euros, Siège social : 6 route de Chablis – 89800 CHICHEE, 382 805 679 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2019, les associés ont : - Nommé MM. Quentin MAURICE et Firmin MAURICE, demeurant tous deux à CHICHEE (89800), 4 bis chemin de l'Araignée, gérants de la société pour une durée non limitée. - Prorogé la durée de la société de 82 années, soit jusqu'au 5 septembre 2118. Pour avis, la gérance

AL894225557

SARL MS NOISE

L'AGE du 1.10.19 des associés de SARL MS Noise, capital : 1.000 €, siège social à SENS (89100) 19, rue de Sancey - ZI des Vauguillettes, 491 989 281 RCS SENS, a décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour et de nommer un Président. ANCIENNE MENTION PUBLIEE Forme : SARL - Gérants : Christophe FRONTEAU, 6, rue E. Chausson 94440 SANTENY - Pieter DEKOCKER 18, rue des Moraux 89000 AUXERRE. NOUVELLE MENTION Forme : SAS - Président : SAS CONTRIBUO au capital de 50.500 €, siège social 18, rue des Moraux 89000 AUXERRE, 752 077 843 RCS AUXERRE. Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par les suivantes : - Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer. - Exercice du droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix. - Clauses restreignant la libre disposition des actions : Le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément des associés. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

AL894225567

SNC DE BORD

**SNC au capital de 612 euros
Siège social 1 chemin de Bouy
Bligny en Othe
89210 BRIENON SUR ARMANÇON
803 853 530 RCS SENS**

L'assemblée générale du 8 octobre 2019 a décidé : - D'augmenter le capital social de 204 € pour le fixer à 816 €. - De nommer M. Jean-Marie BUTIN, demeurant 3 route de Brienon, BLIGNY EN OTHE, 89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON, cogérant de la société pour une durée non limitée.

Pour avis, la gérance.

AL894225568

SARL IONBENCH

L'AGE du 1.10.19 des associés de SARL IonBench, capital : 1.000 €, siège social à SENS (89100) 19, rue de Sancey, 537 654 295 RCS SENS, a décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour et de nommer un Président. ANCIENNE MENTION PUBLIEE Forme : SARL - Gérants : Christophe FRONTEAU, 6, rue E. Chausson 94440 SANTENY - Pieter DEKOCKER 18, rue des Moraux 89000 AUXERRE. NOUVELLE MENTION Forme : SAS - Président : SAS CONTRIBUO au capital de 50.500 €, siège social 18, rue des Moreaux 89000 AUXERRE, 752 077 843 RCS AUXERRE. Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par les suivantes : - Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer. - Exercice du droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix. - Clauses restreignant la libre disposition des actions : Le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément des associés. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

AL894225569

EL SAWAF

**SARL au capital de 750 €
Siège social
3 RUE LANDRECIES
89600 SAINT-FLORENTIN
522 396 290 RCS d'AUXERRE**

L'AGE du 31/08/2019 a décidé de : - changer la dénomination sociale qui devient : EL SAWAF CHIKEN MD - nommer gérant, M. SAAD MAHMOUD 4 RUEDE SEINE, 75006 PARIS en remplacement de M. FATHI MOHAMED AHMED, M. MOHAMED MOHAMED AHMED et M. MOUSTAFA MOHAMED AHMED. Modifications à compter du 01/09/2019. Mention au RCS d'AUXERRE.

AL894225576

**AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS 4 rue Aristide Briand
10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00**

SCI ASSOCIATION LYCÉE PRIVÉ ST JOSEPH

**Société civile immobilière au capital de 152,45 euros
Siège social : 1 Bd de la Marne
89000 AUXERRE
378 041 685 RCS AUXERRE**

L'assemblée Générale Mixte du 20 juin 2019 a nommé Monsieur André GUYOT demeurant 3 rue des Hardies – 89470 MONETEAU en qualité de nouveau gérant en remplacement de Monsieur François LALLEMAND, décédé. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 juin 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur André GUYOT, demeurant 3 rue des Hardies - 89470 MONETEAU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 1 Bd de la Marne 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateur.

AL894225585

AVIS DE TRANSFORMATION

**PHARMACIE DE LA PUISAYE
Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
transformée en société
d'exercice libéral par actions simplifiée<\
n>Au capital de 400 000 euros
Siège social :
Place André et Robert Genêt
89130 TOUCY
493 258 933 RCS AUXERRE**

Aux termes de décisions constatées dans des procès-verbaux en date des 11 septembre 2019 et 1er octobre 2019, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société d'exercice libéral par actions simplifiée à compter du 1er octobre 2019, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 400 000 euros.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Arnaud ROTA.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT : Monsieur Arnaud ROTA, demeurant 36 Rue des Vignes 89240 LINDRY.

AL894225596

→ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Aude COLOMBO, Notaire associée de la société par actions simplifiée à associé unique «AUTHENTICIS», titulaire d'un Office Notarial à FLOGNY-LA-CHAPELLE (Yonne), 4 avenue du Professeur Laubry, le 30 septembre 2019, enregistré au SPFE d'AUXERRE 1, le 3 octobre 2019, dossier 2019 00031107 référence 8904P01 2019N 01118.

Monsieur Sylvain Gilbert CREGUT, fromager, époux de Madame Estelle Alberte GARDET, demeurant à FLOGNY-LA-CHAPELLE (89360) 1 Grande rue.

Né à AVIGNON (84000), le 25 mai 1972.

A cédé un fonds commercial et artisanal de fromager affineur sis à FLOGNY LA CHAPELLE (89360) 1 grande Rue, lui appartenant, connu sous la dénomination professionnelle LES FROMAGES DE SYLVAIN, et pour lequel il est immatriculé au répertoire des métiers de AUXERRE, sous le n°RM890 et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 423509538.

A la Société dénommée LES FROMAGES DE THOMAS, Société par actions simplifiée au capital de 20.000,00 €, dont le siège est à FLOGNY-LA-CHAPELLE (89360), 21 rue d'En Bas, identifiée au SIREN sous le numéro 852 902 154 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 30/09/2019. L'entrée en jouissance a été fixée au même jour.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (218 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT QUARANTE ET UN MILLE EUROS (141 000,00 EUR),

- au matériel pour SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE EUROS (77 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention

Le notaire

AL894225540

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Brigitte GRANA , Notaire titulaire d'un Office Notarial à JOIGNY (Yonne), 48 avenue Gambetta** , le 28 septembre 2019, enregistré à AUXERRE, le 3 octobre 2019, dossier 2019 00030786 référence 8904P01 2019 N 01113, a été cédé un fonds de commerce de presse, carterie, jeux de la FRANCAISE DES JEUX et PMU, télécartes sis à JOIGNY, galerie commerciale d'INTERMARCHE, lieudit « La Petite Ile » par :

La Société dénommée **PRESSE PAPIER,** Société à responsabilité limitée au capital de 2.000,00 €, dont le siège est à JOIGNY (89300), Rue des Entrepreneurs, identifiée au SIREN sous le numéro 813595659 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS,

A La Société dénommée **TALA PRESSE**, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à SAINT-AUBIN-SUR-YONNE (89300), 92 Route Nationale, identifiée au SIREN sous le numéro 852572437 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS,

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

Fin d'activité pour le cédant : le 28/09/2019

Début d'activité pour le cessionnaire : le 30/09/2019.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT TRENTE MILLE EUROS (130.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125.000,00 EUR),

- au matériel pour CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL894225550

CESSION

Suivant ASSP en date du 30.09.2019 enregistré à SPFE d'AUXERRE 1 le 04.10.2019 Dossier 2019 00031002 référence 8904P01 2019 A 02308, M. Jean-Pierre DEMAISON demeurant à COURROY (89260) PERCENEIGE, 2 rue des Blés a cédé à la société ECURIES MAVRICK société à responsabilité limitée au capital de 4.000 Euros, siège social à FRETIGNY (Eure-et-Loir) Piclos, 794 088 534 RCS CHARTRES, la branche d'activité de vente de matériel, d'équipements, d'aliments et produits annexes pour animaux, vente, import-export de sellerie et voiture hippomobile dépendant d'un fonds de commerce de plus grande importance exploité à COURROY (89260) 2 rue des Blés d'Or pour lequel M. Jean-Pierre DEMAISON est immatriculé au RCS de SENS sous le numéro 347 480 469, SIRET 347 480 469 00027 et ce moyennant la somme de 50.000 € s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 49. 000 €, aux éléments corporels à concurrence de 1.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 1.10.2019. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à FRETIGNY (Eure et Loir) Piclos.

AL894225570

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GROUPEMENT FORESTIER DU PIGNON ROUGE

Par délibération prise à l'assemblée générale extraordinaire du 25/09/2019 :

- M Jean Luc Naudin est nommé gérant en remplacement de M Guy Naudin décédé.

- Le siège social est transféré à Le Moulin Rouge, route de Vallan 89000 Auxerre.

Le gérant

AL894225517

LEADER PRICE SENS

**SARL au capital de 1 000€
Siège social : 185 avenue de Senigallia
89100 Sens
820 795 557 RCS SENS**

Suivant délibérations du 01/10/2019, l'Associé Unique a nommé en qualité de gérant Cédric LEBOSQUAIN 123 quai Jules Guesde 94400 VITRY-SUR-SEINE en remplacement de David RUFENACHT.

Mention au RCS de Sens.

AL894225538

GFA DES BROUETS

**GFA au capital de 109 763,29 euros
Siège social
Les Brouets - 89150 JOUY
314 670 142 RCS SENS**

Par suite du décès de M. Henri CORSET, co-gérant de la société, survenu le 20 août 2018,

Mme Chantal DAULIER se trouve désormais être seule gérante de la société.

Pour avis, la gérance.

AL894225562

EDEIS AEROPORT D'AUXERRE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 €
Siège social :
Aérdrome Auxerre Branches
89380 APPOIGNY
817 645 724 R.C.S. Auxerre**

Suivant procès-verbal des décisions ordinaires du 23/09/2019, il a été décidé de nommer Monsieur Franck GOLDNADEL demeurant 3 rue Jean Monnet 95880 ENGHIEN LES BAINS en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN.

Modification sera effectuée au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL894225598

→ NON DISSOLUTION

Ô COU D'PAT !

**Société à responsabilité limitée
au capital de 3.500 €
Siège social : 2 rue de Londres
89470 MONETEAU
RCS AUXERRE 519 726 699**

Aux termes d'une délibération en date du 27 septembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance

AL894225541

PLAST'N BIO

**SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 80 bis, rue du Général Allix
89100 SENS
523 145 142 RCS SENS**

Le 30/09/2019, l'associé unique a décidé, en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL894225556

VENET SEBASTIEN

**Société Par Actions Simplifiée
au capital de 2 000 €
Siège social : 53 bis rue Pasteur
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE
834 779 159 RCS SENS**

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 8 octobre 2019, il résulte que, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, le représentant légal.

AL894225566

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION

DMA-TRANSPORTS Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 10 000,00 euros Siège social : 2 La Roserie - 89150VILLENEUVE-LA-DONDAGRE 792 121 311 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2019, la société à responsabilité limitée DMAPRO, au capital de 10 000 €, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 512 875 113, ayant son siège social 2 La Roserie - 89150 VILLENEUVELA- DONDAGRE, a, en sa qualité d'associée unique de la société DMA-TRANSPORTS, décidé la dissolution anticipée de ladite société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société DMA-TRANSPORTS peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, le gérant.

AL894225542

EURL JEAN-CLAUDE BONNARD

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 23 360 euros
Siège social et siège de liquidation
Les Fragnes- 89520 TREIGNY
RCS AUXERRE 437 579 436**

Aux termes d'une décision en date du 8 octobre 2019 à Les Fragnes 89520 TREIGNY, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie-Pierre BONNARD, demeurant Les Fragnes 89520 TREIGNY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - MJC Association

Redressement Judiciaire du 02/10/2017

29 Rue du Coup de Pied de Mocquesouris à 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Sens le 30 septembre 2019.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL894225464

d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis. Le Liquidateu

AL894225561

HARMONIE

SARL en liquidation au capital de 2 000 €
Siège social
Espace Cristal Rue de la Gaillarde
89100 SAINT CLEMENT
511 939 845 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2011 au siège de liquidation, l'associée unique, liquidateur de la société, après avoir établi le compte définitif de liquidation, a donné quitus de sa gestion au liquidateur et déchargé de son mandat, a prononcé la clôture de la liquidation avec effet au 30/06/2011. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur.

AL894225572

SARL GODART

SARL en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social Le Moulin Jaccot
89460 Accolay
529847428 R.C.S. Auxerre

Au terme d'une délibération de l'assemblée générale en date du 30 septembre 2019. La collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidations donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal d'Auxerre.

AL894225120

AUX DELICES 44

L'AGE a décidé, le 30/9/2019, la dissolution anticipée de la société AUX DELICES 44, SARL au capital de 1 000€, 3 Rue D'Eckmühl, 89000 Auxerre, 823 510 995 RCS Auxerre, au 30/9/2019, désigné liquidateur Mr KAMIL Anissa, 10 Rue Des Fontenottes, 89000 Auxerre et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Auxerre

AL894225574

GHOUDDANI VIGNE

L'AGE a décidé, le 30/9/2019, la dissolution anticipée de la société GHOUDDANI VIGNE, SARL au capital de 500€, 9 bd Lamarque, 89800 Chablis, 809 889 884 RCS Auxerre, au 30/9/2019, désigné liquidateur Mr GHOUDDANI Driss, 9 Bd Lamarque, 89800 Chablis et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Auxerre

AL894225575

HELLO AGENCEMENT

SAS au Capital de 2500 euros, Siège social 7, rue Marceau 89300 Chamvres.

L'AG du 28/09/2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et a nommé liquidateur M. Patrice Hello, demeurant 7, rue Marceau, 89300 Chamvres, siège de la liquidation volontaire.

Mention sera faite au RCS de Sens

AL894225593

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SO FOOD 77
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Rue d'Egleny,
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 42A, Rue des Castors
77000 MELUN
842 698 342 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 16 septembre 2019, l'associé unique, liquidateur de la société, après avoir établi le compte définitif de liquidation, a prononcé la clôture de la liquidation et a donné quitus au liquidateur.

Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de MELUN, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL894225601

FERNANDA-JEROME

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 43 rue Marthe Saillard
89390 AISY-SUR-ARMANCON
Siège de liquidation :
43 rue Marthe Saillard
89390 AISY-SUR-ARMANCON
RCS AUXERRE 424 653 764

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23 juillet 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 23 juillet 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jérôme COLONNA, demeurant 43 rue Marthe Saillard 89390 AISY SUR ARMANCON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est 43 rue Marthe Saillard 89390 AISY SUR ARMANCON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateu

AL894225602

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 13/09/2019, il a été constitué une SAS à associé unique dénommée ÊTRE MAMAN EST UN PLUS. Siège social: lieu dit asnières 89350 Champignelles. Capital : 5000 euros. Objet: Formations et communauté en ligne permettant aux utilisateurs d'exercer des métiers dans le domaine du digital. Président: Mme Nathalie Grimaud, lieu dit asnières 89350 Champignelles. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894225307

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 12.09.2019- Dénomination : BOULANGERIE DE SENS – Nom commercial : LA BONNE FOURNEE -Forme : SAS – Siège : 7 Avenue Lucien Cornet, 89100 SENS –Objet : Boulangerie pâtisserie et toutes activités liées, hors boissons alcoolisés– Durée : 99 ans – Capital : 1000 € – Cession d'actions et agréments : Toute cession d'actions doit être constatée par un acte notarié ou sous seings privés- Président : M. LAASRI Youness, SAINTRY-SUR-SEINE (91250), 8 rue de l'Eglise, chez Madame Coralie MORIN - RCS SENS.

AL894225330

Notaire

SCP MILLARD-BERTHELIN
Notaires à Saint-Florentin
(Yonne)
26, rue Dilo

AVIS DE CONSTITUTION

SCI DE CHATEAU FLORENTIN

Suivant acte du 05/10/2019 reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire Associé à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26, rue Dilo, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « SCI DE CHATEAU FLORENTIN ».

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : SAINT FLORENTIN (89600), 4 place des fontaines.

Durée : 99 années

Capital social : MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 EUR).

Apports en numéraire : 1500,00 euros.

Associés indéfiniement et solidairement responsable des dettes sociales - premier gérant pouvant engager la société : Monsieur Emmanuel LENTI et Madame Fabienne DEBREUVE épouse LENTI, VENIZY (89210) 19 rue Saint Fiacre.

Immatriculation au RCS de AUXERRE.

Agrément des cessions de parts : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis. Le notaire.

AL894225543

ETUDE DE MAÎTRE JEAN-MARIE ODIN, NOTAIRE À VERMENTON (YONNE), PLACE DE L'EGLISE.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anne FOURNIER, Notaire à VERMENTON (Yonne),

le 7 octobre 2019, enregistré a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .

La dénomination sociale est : SCI TILTAY.

Le siège social est fixé à : MAILLY-LA-VILLE (89270), 1 chemin Des Bréaux.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) .

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Veli TILTAY, demeurant à MAILLY LA

VILLE, 1 Chemin des Bréaux.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour avis

Le notaire.

AL894225552

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société, suivant acte sous seing privé en date du 21 août 2019, présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : EARL LA FERME DE LAIN

FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée à associé unique

SIEGE SOCIAL : 15, Rue de la Puisaye 89560 LAIN

OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Sont ainsi réputées agricole :

Les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal; les activités constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle; les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation; les activités de cultures marines; par extension, la production et la commercialisation de biogaz, d'électricité et de chaleur par procédé de méthanisation; les activités de préparation et d'entraînement des équidés domestique en vue de leur exploitation (à l'exclusion des activités de spectacle).

DUREE : 99 années

CAPITAL : 10 000 euros

CESSION DE PARTS SOCIALES : les cessions ou transmissions de parts sociales de l'associé unique sont libres

GERANCE :

- M. Jonathan Charton demeurant 15, Rue de la Puisaye 89560 LAIN

IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE.

Pour avis,

AL894225564

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à QUARRE LES TOMBES du 29/09/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée ; Dénomination : BRUNO SAGET ; Siège : 2 Chemin des Velottes, 89630 QUARRE LES TOMBES ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ; Capital : 5 000 € ; Objet : électricité générale et vente d'électroménagers ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Bruno SAGET, demeurant 2 chemin des Velottes, 89630 QUARRE LES TOMBES. La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

AL894225573

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Florence MERLET, Notaire associé à SEIGNELAY le 23/09/2019, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 01/10/2019 Dossier n° 2019 00030504 Référence 8904p01 2019 n 01105, il a été constitué la société civile suivante : Dénomination : SCI ALMA PHILIPPONNE. Siège : SAINT FLORENTIN (89600), 4 square Raphaël. Objet : La propriété, la gestion, l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Apports en numéraires : 1.000,00€. Capital social : 1.000,00€ divisé en 50 parts de 20,00€ chacune numérotées de 1 à 50 Gérant pour une durée illimitée : Monsieur ROY Alain demeurant à SAINT FLORENTIN (89600), 4 square Raphaël et Madame Maria DA SILVA demeurant même adresse. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation : RCS AUXERRE. Pour insertion. Le Notaire.

AL894225581

Maître Anaïs COMOY
Maître COMOY
Notaire à Villeneuve-la-Guyard
(Yonne)
1, avenue des Promenades

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Anaïs COMOY, Notaire à VILLENEUVE LA GUYARD,1 Avenue des promenades, le 3 octobre 2019, il a été constitué une sociétécivile immobilière aux caractéristiques suivantes :Raison sociale :SCI LEGAYObjet principal : acquisition, propriété, mise en valeur, transformation,location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers,ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexeou le complément.Siège social : SOUCY (Yonne) – ZA LES PELLETIERS.Capital : CENT EUROS (100,00 EUR) totalité des apports en numéraires.Gérance : Mr Alexis LEGAY demeurant à MAROLLES-SUR-SEINE (77130) 2 bisroute de bray Durée : 99 ans ans à compter de son immatriculation au registre du com merce et des sociétés de SENSToutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cession naires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Pour Avis

AL894225592

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/10/2019 il a été constitué une SCI dénommée : SCI D2C

Siège social : 34 Grande rue 89140 GISY LES NOBLES. Capital : 100euros. Objet : Locations de biens immobiliers. Gérant : M POUTEAU Cyril, 34 Grande rue 89140 GISY LES NOBLES. Cession de parts : Agrément requis sauf entre associés. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL894225594

Cabinet ASV
5, rue Louis Vieille
89120 Charny Orée de Puisaye

AVIS DE CONSTITUTION

SAS AUX PLAISIRS DE PUISAYE

Suivant acte sous seing privé du 11/10/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : AUX PLAISIRS DE PUISAYE

Forme sociale : Société par actions simplifiée

Capital social : 200 euros

Siège social : 4 rue de Turenne 89220 BLENEAU

Objet : restaurant, traiteur, brasserie, pub, animation musicale.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation.

Président : Madame Emilie, Catherine, Yvonne, Olga OLIVIER demeurant 25rue du Château du Fey 89300 Villecien. Directeur Général : Monsieur Farid ZETTAT demeurant 25 rue du Château du Fey 89300 Villecien.

Admissions aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clauses d'agrément : les actions sont cessibles qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS d'Auxerre. Pour avis.

AL894225595

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 octobre 2019 à ESCOLIVES SAINTE CAMILLE (89), il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EARL DE LA VALLEE AUX LOUPS

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Capital : 7 500 euros

Siège social : 5, Chemin du Saulce – 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE

Objet : activités agricoles

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Gérance : Mme Nicole ELLEBOODE épouse DELOINCE, demeurant 5, Chemin du Saulce – 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE

Immatriculation : RCS AUXERRE

Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire

Pour avis

AL894225600

CONSTITUTIONS

Suivant un acte sous seing privé, en date du 10 octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société A Responsabilité Limitée

OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à SENS (89100) 3 rue Champbertrand sous l'enseigne CARREFOUR EXPRESS ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre. La fourniture de tous services, de toutes prestations de services à la clientèle et la vente de marchandises y afférente. L'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur, sans

chauffeur.

DENOMINATION : TOLASA

SIEGE SOCIAL : SENS (89100) 3 rue Champbertrand

DUREE : 30 ans

CAPITAL : 6.000 euros

GERANCE : Madame Sandra GILBERTI, domiciliée à SENS (89100) 3 rue Champbertrand

La société sera immatriculée au RCS de SENS

AL894225606

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Roland LALANDE, Notaire, 5 rue André Martin à CHARNY (89) en date du 17 juillet 1976 et mis à jour le 7 octobre 2019 , il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Groupement Forestier

Objet : constitution de massifs forestiers sur les terrains nus acquis et tous autres terrains qui pourraient être ultérieurement acquis, reçus ou apportés. Amélioration, équipement, conservation et gestion de massifs forestiers

Dénomination : GROUPEMENT FORESTIER DU PRESSOIR

Siège social : Saint Phal – Villefranche Saint Phal 89120 CHARNY OREE DE PUYSAIE

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S.

Capital social : 22 867,353 € constitué d'apports en numéraire ; il est divisé en 1. 500 parts de 15,245 € chacune ;

Gérant : Mme Odile de CREPY demeurant 15 Bd Flandrin 75116 Paris a été désignée en qualité de premier gérant de la société.

Cession de parts : agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire pour certaines cessions de parts

La présente société sera immatriculée au R.C.S. de SENS

AL894225607

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

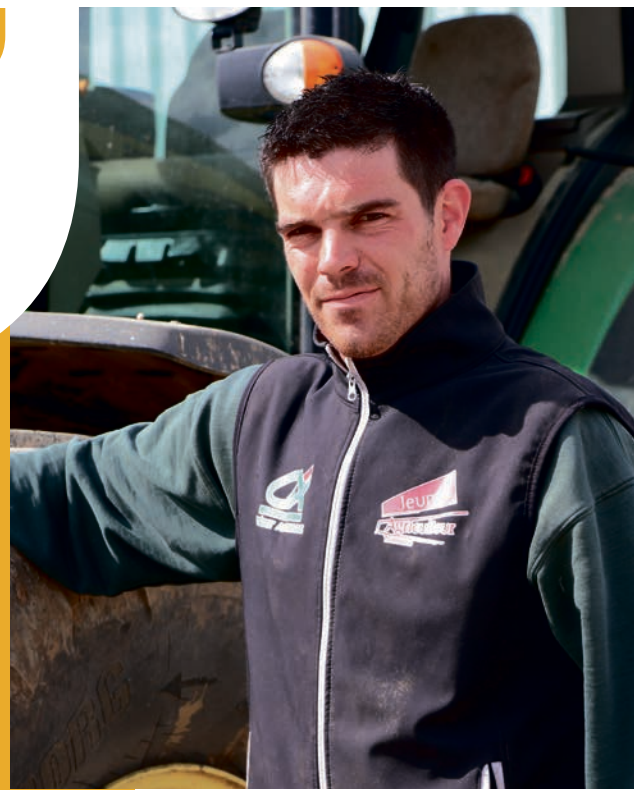


ORNE (61)

Paroles de jeune

PASSION PÊCHE

Salarié agricole à Normandel dans l'Orne, Mickaël Anthor est passionné de pêche. Régulièrement, il part seul durant quelques jours au bord de rivières et d'étangs. Il partage son amour de ce sport halieutique sur YouTube. Après de longues journées de travail, c'est sa bouffée d'oxygène.



Mickaël Anthor est salarié agricole à Normandel chez Jean-Pierre et Emmanuel Prévost. DR

Tracteur, pêche et vidéo

Mickaël Anthor assure depuis 2011 la maintenance de l'élevage de poulets d'Emmanuel Prévost à Normandel ; il est aussi chauffeur dans l'exploitation du père, Jean-Pierre, et fait quelques heures pour l'ETA familiale. Mickaël est polyvalent et autonome dans les deux exploitations. *« Tous les matins, on se voit au café ou on s'appelle pour le programme. »*

Démarrage

Mickaël a obtenu son BEP agroéquipement au Robillard, en alternance dans la Beauce, parce qu'il voulait *« absolument travailler »*. A la fin de son contrat, il est remercié. *« J'ai été un peu dégoûté de l'agriculture »,* se souvient-il. Il rejoint alors sa compagne dans l'Orne où il rencontre Jean-Pierre Prévost. L'agriculteur l'embauche, d'abord à mi-temps parce qu'il n'a pas le permis, puis conclue un marché avec le jeune homme : *« passe le permis et je t'embauche à plein temps »*.

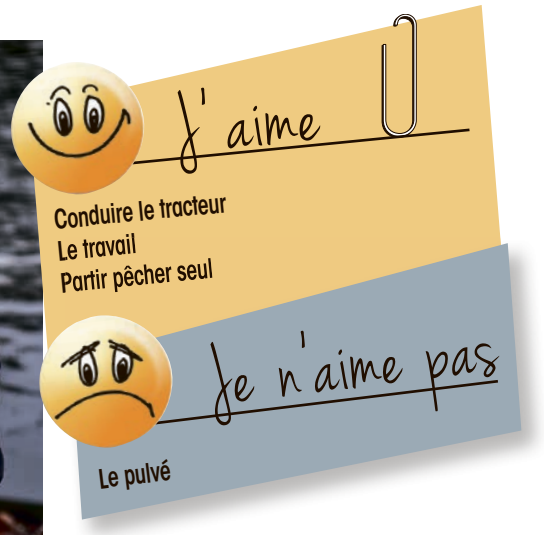
Etangs et rivières de France

Une *« carotte »* qui lui permet de disparaître quelques jours, seul, et de se rendre près des étangs et des rivières pour pêcher. Il voyage partout en France, surtout dans l'Ouest. *« J'ai toujours été un solitaire »,* confesse le jeune papa qui emmène sa fille de temps à autre. Il est passionné de pêche *« depuis tout gamin »*. La carpe l'intéresse, un poisson *« difficile à pêcher »*. C'est peut-être la difficulté qui lui a donné envie de partager ses trouvailles techniques sur YouTube*. Là aussi, Mickaël s'investit entièrement. Grâce au sponsor qu'il a décroché en 2017, il a pu acheter du matériel vidéo performant : Réflex Nikon, micro et trépied. Des images léchées, un montage travaillé, une musique haletante : les vidéos de Mickaël plongent le spectateur dans la nature, restituent l'atmosphère d'une nuit de pêche en bord de rivière et donnent à voir de belles prises de carpe. « *Je fais ça par passion et pour partager mon savoir avec des gens qui débutent »*, dit l'agriculteur avec simplicité. Sa vidéo la plus populaire a atteint 150 000 vues. C'est un Carp run, soit un départ de carpe en bon français : ce moment où le poisson mord et où le pêcheur saute sur sa canne pour le récupérer. Sa plus belle prise faisait 30 kg. Parfois, il anime des portes ouvertes pour son sponsor, un vendeur d'appâts, fournis gratis en échange de photos et de vidéos.

> *« J'ai toujours été un solitaire »*



Le salarié, qui vit près de son lieu de travail, s'échappe du quotidien quelques jours pour vivre sa passion en bord de rivière ou d'étang. Il réalise des vidéos qu'il diffuse sur sa chaîne YouTube et des photos pour son sponsor. DR





Mickaël emmène parfois sa fille Marylou avec lui et exhibe fièrement ses prises de carpe. DR

Mickaël Anthor réalise aussi des vidéos sur ses activités professionnelles et sur sa marque favorite, John Deere. Le jeune homme fait partie des JA de Tourouvre depuis deux ans. Le groupe d'environ 25 jeunes, organise des ball traps et des soirées. L'année dernière, ils ont pu se financer une semaine au ski.

Dorothée Briand

**** Sa chaîne YouTube : mickael anthor CarpeFishingTV***

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous consultez GRATUITEMENT les annonces de moins d'un an !

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

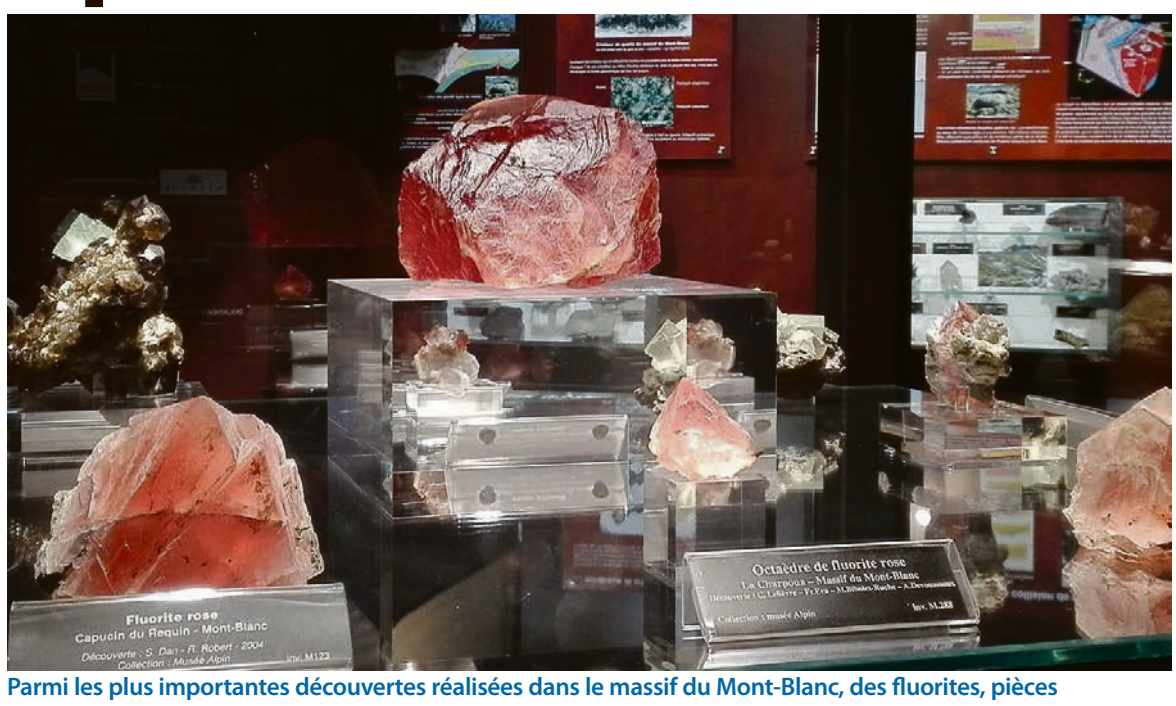
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale & marketing

Minéralogie

Des antres de la terre à la lumière... quartz, fluorites et autres splendeurs

Dans le massif du Mont-Blanc, accrochés aux parois, les *«cristalliers»* ont récolté des minéraux bien avant que ne soit inventé l'alpinisme. Histoire de merveilles nées au cœur des profondeurs de la Terre, rendues à portée de main d'homme - ou presque, à la faveur de *«fours»* à atteindre, à conquérir.



Parmi les plus importantes découvertes réalisées dans le massif du Mont-Blanc, des fluorites, pièces exceptionnelles par leur qualité et leur grosseur.

La Terre est bleue comme une orange», affirmait Paul Éluard. Ce en quoi le poète surréaliste n'était pas si éloigné de la science, car évoquer la minéralogie par le biais des couleurs est une entrée en matière somme toute très logique. Le granite des parois vertigineuses revêt des tons azurés mais, en ses plus grandes profondeurs, la Terre, en fusion, a l'orange des mystères magmatiques. Entre les deux, comment est la Terre? Elle est faite de roches qui sont les matériaux constitutifs de l'écorce terrestre. Il y a ainsi les roches magmatiques provenant du refroidissement du magma, les roches sédimentaires, qui se forment principalement par des dépôts, et celles métamorphiques, qui résultent de la transformation de roches préexistantes par la pression, la température et l'interaction de fluides, contexte que l'on retrouve généralement dans la formation d'une chaîne de montagnes. Les phénomènes d'ouvertures et de fermetures d'océans et les collisions entre continents qui se sont déroulés selon des temps infiniment longs – plusieurs millions d'années – ont fait évoluer notre *«surface»* terrestre.

Trésors des Alpes

Le début de la naissance des Alpes, résultant de l'ouverture puis de la fermeture d'un océan alpin, puis de la collision entre le continent européen au nord et un petit bloc continental détaché de l'Afrique (plaque adriatique) au sud, remonte à 180 millions d'années. Puis, il y a 20 millions d'années, sous l'effet de la contrainte due à la collision Afrique/Europe, la roche se fend et apparaissent ce que l'on nomme les fentes alpines. C'est dans ces espaces libres que s'opèrent des cristallisations : sous l'effet de l'eau à haute température et haute pression, certains minéraux de granite se dissolvent et enrichissent les fluides à leur contact, il y a ensuite précipitation de ces minéraux dans la fente par sursaturation. Les massifs continuent de se soulever, de s'éroder, les masses rocheuses se rapprochent de la surface. La température et la pression baissent. Ainsi, stade par stade, les cristallisations évoluent.

Cristalliers du massif du Mont-Blanc

La tectonique des plaques, la surrection des massifs ? Les premiers *«cristalliers»* du massif du Mont-Blanc, à l'époque où cette activité se développe, n'en font pas discours. *«Cristalliers»*, *«chamoiseurs»*, c'est-à-dire chasseurs de cristaux et chasseurs de chamois, ces hommes de la seconde moitié du XVIIe siècle ne donnent pas dans la veine scientifique. Leur objectif est plus prosaïque : fins connaisseurs de leurs montagnes, ils arpentent les moraines et sommets et font la cueillette de *«quilles»*, c'est-à-dire de petits cristaux, pour les vendre aux curieux. Le véritable engouement et, de cause à conséquence, le déploiement de l'activité des cristalliers dans le massif du Mont-Blanc, ont lieu au XVIII[e] siècle. En Europe, ce sont les Alpes qui recèlent des quartz de la plus belle qualité. Cette connaissance n'est pas nouvelle, Pline l'Ancien, durant l'Antiquité, le signalait déjà mais ce n'est que de nombreux siècles plus tard que de nouveaux écrits très importants apparaissent. En 1779, deux personnages majeurs, Horace-Bénédict de Saussure et Jean-Étienne Guettard, voyageurs naturalistes, relatent chacun leur périple et leurs observations, l'un dans le massif du Mont-Blanc dans *«Voyages dans les Alpes»*, l'autre dans la région du Bourg-d'Oisans, dans *«Minéralogie du Dauphiné»*, l'un des premiers ouvrages de minéralogie régionale. Saussure raconte que les filons de quartz sont exploités dans le Mont-Blanc mais que cette activité est très périlleuse. La recherche des grottes ou des *«fours à cristaux»* (ce terme est toujours utilisé aujourd'hui) se fait selon des moyens très rudimentaires. Les hommes tentent d'accéder à un *«four»* en allant au plus direct au travers des rochers ou en redescendant du haut, suspendus à des cordes. Le froid est mordant, il y a des chutes, des accidents, souvent mortels. Mais il y a une raison économique à cette intrépidité. L'époque est en effet doublement propice aux cristalliers de Chamonix : le quartz est utilisé dans les tailleries pour fabriquer les pampilles des lustres et des objets de décoration et d'autre part, il est très recherché par les minéralogistes et les naturalistes qui enrichissent ainsi leur cabinet de curiosités de toutes sortes de spécimens. L'histoire retient que c'est dans le contexte de la recherche de cristaux que Jacques Balmat, pris dans un orage et dans l'incapacité de redescendre dans la vallée, se résout alors d'étudier la voie menant au sommet du mont-Blanc. En 1786, il signera cette ascension avec un autre enfant du pays, Michel-Gabriel Paccard, médecin et naturaliste.

Une activité réglementée

On peut considérer que Saussure a quasiment inventé le métier de guide et la très grande majorité des guides furent, à l'origine, cristalliers ou chamoiseurs. D'où un développement *«naturel»* de ces deux activités. Il faut connaître cette sociologie où la conquête des sommets et la quête des cristaux se conjuguent dans l'effort et l'humilité. Elles ont permis des exploits et des découvertes magnifiques. Endurants à l'ouvrage, pratiquant leur art de manière pure et noble, à la fois héritiers et continuateurs d'un savoir ancestral, ils ne sont plus que quelques *«cristalliers»* aujourd'hui dans le massif du Mont-Blanc, une petite douzaine, guides également, et seulement deux ou trois à en vivre véritablement. La professionnalisation de l'activité de cristallier ne s'est faite qu'à partir de la seconde moitié du XX[e] siècle. Elle s'est accompagnée d'une législation précise de l'État et, dans le massif du Mont-Blanc, elle a été confortée par une démarche très formalisée. Depuis août 2008, toute personne qui souhaite chercher des cristaux sur le territoire de Chamonix est tenue de faire une déclaration préalable à la mairie de Chamonix avec signature et respect du code d'honneur des cristalliers élaboré par le Club de minéralogie de Chamonix, du Mont-Blanc et des Alpes du nord. Cette déclaration est renouvelable chaque année. L'objectif étant de maintenir l'activité des cristalliers, de pratiquer des récoltes de cristaux de manière raisonnée et raisonnable, bref de ne pas considérer le massif comme une terre de pillage. Pédagogie, découverte auprès du grand public, la politique menée a fait évoluer les mentalités. Le Club de minéralogie de Chamonix, du Mont-Blanc et des Alpes du nord compte plus de 200 membres et pas seulement des *«locaux»*. Au-delà de nos frontières, les grands connaisseurs et collectionneurs de cristaux évoquent spontanément la France selon deux noms, Chamonix et La Gardette, dans l'Oisans.

Armelle Lacôte


Le massif du Mont-Blanc est réputé pour ses quartz, particulièrement les quartz fumés.


Une vision panoramique du musée de Chamonix permettant de comprendre où ont été exactement récoltés les cristaux.